

# Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2)

---

## BILAN DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE





ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE  
SUR LA MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES DANS LES BASSINS  
D'ANTICOSTI, DE MADELEINE ET DE LA BAIE DES CHALEURS

BILAN DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE

VERSION FINALE

Présenté au

Ministère des Ressources naturelles

Par

GENIVAR inc.

SEPTEMBRE 2013

091-51078-00



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

---

### **GENIVAR inc.**

Chargé de projet	:	Mario Heppell, M. ATDR. biologiste-aménagiste
Coordonnateur – approche participative	:	Christian Couette, MBA, géographe
Collaborateurs – approche participative	:	Claudette Journault, biologiste Guy Fortin, M. Sc. océanographe-géologue Louise Fecteau, M. Sc. Environnement
Support à l'organisation et la production	:	Catherine Lalumière, MBA biologiste Christian Harvey, M. Sc. biologiste Jean-William Laliberté, MA économiste Jonas Sahlin, M. Sc. biologiste
Graphisme	:	Julie Boucher
Édition	:	Lucie Bellerive

---

### **Référence à citer :**

*GENIVAR. 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Bilan de l'approche participative, de GENIVAR inc. au ministère des Ressources naturelles. 41 p. et annexes.*



# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Équipe de réalisation .....	i
Table des matières .....	iii
Tableaux .....	v
Carte .....	vii
Figures.....	ix
Annexes.....	xi
Liste des acronymes.....	xiii
1. INTRODUCTION .....	1
1.1 Contexte .....	1
1.2 Description générale de l'approche participative.....	3
1.3 Structuration du bilan .....	5
2. PRÉSENTATION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE.....	7
2.1 Ateliers de partage d'information avec les organismes régionaux .....	7
2.2 Ateliers de partage d'information avec les communautés autochtones .....	9
2.3 Séances publiques de partage d'information .....	9
2.4 Consultation en ligne .....	10
2.4.1 Profil des participants.....	10
2.4.2 Résultats .....	11
2.5 Mémoires.....	12
3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES PAR THÈME .....	15
3.1 Contexte de l'EES2 .....	15
3.2 Description du milieu .....	17
3.3 Aires sensibles, contraintes et enjeux .....	19
3.4 Effets environnementaux et mesures de gestion .....	21
3.4.1 Levés sismiques.....	21
3.4.2 Forages exploratoires et exploitation des hydrocarbures.....	22
3.4.3 Incidences économiques.....	23
3.4.4 Événements accidentels .....	24

## **TABLE DES MATIÈRES (SUITE)**

	<b>Page</b>
3.5 Bilan et recommandations.....	25
3.6 Processus et outils entourant les communications.....	27
3.7 Mandat .....	28
4. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES PAR BASSIN ET DES COMMENTAIRES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES GROUPES NATIONAUX .....	29
4.1 Bassin d'Anticosti .....	29
4.2 Bassin de Madeleine .....	31
4.3 Bassin de la baie des Chaleurs.....	33
4.4 Communautés autochtones .....	35
4.5 Groupes nationaux .....	37
5. CONCLUSION.....	41

## **TABLEAUX**

	<b>Page</b>
Tableau 2.1	Calendrier et participation aux activités de partage d'information avec les organismes régionaux.et nationaux. ....8
Tableau 2.2	Calendrier et participation aux activités de partage d'information avec les communautés autochtones. ....9
Tableau 2.3	Calendrier et participation aux séances publiques de partage d'information.....9
Tableau 2.4	Provenance des répondants, questionnaire en français. .... 11



# CARTE

**Page**

Carte 1.1	Zone d'étude .....	2
-----------	--------------------	---



## **FIGURES**

		<b>Page</b>
Figure 1.1	Approche participative dans la démarche de l'EES. ....	4
Figure 2.5	Part des participants ayant identifié le thème comme étant l'un des cinq qui traduisent le mieux leurs préoccupations.....	13



## **ANNEXES**

Annexe 1	Synthèses des ateliers et des séances publiques
Annexe 2	Questionnaire de la consultation en ligne
Annexe 3	Tableaux statistiques – consultation en ligne
Annexe 4	Liste des individus et organismes ayant transmis un mémoire



## **LISTE DES ACRONYMES**

BCN	Basse-Côte-Nord
BPC	Biphényles polychlorés
CA	Certificat d'autorisation
CCRH	Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
CLD	Centre local de développement
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CRE	Conseil régional de l'environnement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
EES	Évaluation environnementale stratégique
FQSA	Fédération québécoise du saumon atlantique
GES	Gaz à effet de serre
GÎM	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
GREMM	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
IDDPNQL	Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
ISMER	Institut des sciences de la mer de Rimouski
LMG	Listuguj Mi'gmaq Government
LNSFA	Lower North Shore Fishermen's Association
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - MCCF avant le 4 septembre 2012)
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – MDDEP avant le 4 septembre 2012)

## **LISTE DES ACRONYMES (SUITE)**

MMS	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - MRNF avant le 4 septembre 2012)
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OCTNLHE	Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
OCNHE	Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
OGSL	Observatoire global du Saint-Laurent
ONÉ	Office national de l'énergie
PRRH	Programme de restauration des ressources halieutiques
RNCREQ	Regroupement des conseils régionaux de l'environnement
ROMM	Réseau d'observation de mammifères marins
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SIMEC	Société d'intervention maritime pour l'est du Canada
SNAP	Société pour la nature et les parcs du Canada
SODES	Société de développement économique du Saint-Laurent
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
ZICO	Zone d'importance pour la conservation des oiseaux
ZIEB	Zone d'importance écologique et biologique
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1 Contexte

Le gouvernement du Québec a amorcé la réalisation d'un programme d'évaluation environnementale stratégique (EES) portant sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. De façon plus spécifique, l'évaluation porte sur la mise en œuvre possible de travaux d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières en milieu marin, ce qui comprend les levés sismiques, les forages d'exploration ainsi que les activités de développement, de production et de remise à l'état initial du site de production au terme du bail d'exploitation.

Une première EES (EES1) couvrant le territoire marin de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, incluant la portion ouest du golfe du Saint-Laurent, a fait l'objet d'un premier mandat. Dans la même foulée, une seconde étude (EES2) a été amorcée afin de couvrir les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (carte 1.1).

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a mandaté, suite à un appel d'offres public, la firme GENIVAR inc. (GENIVAR) au printemps 2010 afin de réaliser une évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2).

Le Programme d'EES vise quatre objectifs principaux, soit :

1. impliquer les communautés côtières, insulaires, autochtones et l'ensemble de la population québécoise dans la réalisation du programme d'EES;
2. mieux comprendre le contexte environnemental, social et économique des bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs;
3. permettre la prise de décision éclairée et une vision intégrée à l'égard des activités pétrolières et gazières de la zone d'étude;
4. permettre d'assurer une gestion responsable et durable du milieu marin de la zone d'étude.



Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs

**Zones d'étude de l'EES1 et de l'EES2**

Sources :  
Base : ESRI Canada

**Carte 1.1**

Fichier GENIVAR Qc :  
Q122451\_C1.1\_EES\_130910.mxd

Septembre 2013  
Q122451



--- Frontière interprovinciale

***L'évaluation environnementale stratégique est une  
démarche incontournable pour une mise en valeur durable  
des hydrocarbures dans les trois bassins à l'étude***

***Ce qu'est une EES***

L'EES est un processus d'évaluation et d'examen des effets sur l'environnement appliqué aux politiques, aux plans et aux programmes gouvernementaux. Elle peut aussi être régionale (golfe, MRC, etc.) ou sectorielle (éolien, hydrocarbures, gaz de schiste, etc.). L'EES est mondialement reconnue comme un outil de mise en œuvre du développement durable, car elle permet :

- d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux potentiels en amont des projets;
- de proposer des mesures générales et particulières de gestion;
- de consulter le public;
- de faciliter la prise de décision éclairée.

***Ce que n'est pas une EES***

L'EES n'est pas une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), laquelle est souvent requise pour obtenir l'autorisation d'une activité (p. ex. aquaculture) ou d'un projet (p. ex. dragage) spécifique situé dans un territoire restreint. L'EES précède les éventuelles ÉIE en établissant un cadre de référence pour leur réalisation.

## **1.2 Description générale de l'approche participative**

Afin d'impliquer les communautés côtières, insulaires et autochtones, de même que celle de l'ensemble de la population du Québec, le programme d'EES a été structuré en considérant la mise en application d'un processus **d'approche participative**. Cette approche, insérée au cœur même du programme de réalisation du rapport d'étude, vise d'une part à bonifier la version préliminaire du rapport final de l'EES2 par l'apport des connaissances et observations des intervenants concernés et, d'autre part, d'y inclure les attentes, les préoccupations et les perceptions ainsi que les suggestions de la population. Dans ce contexte, l'approche participative visait notamment à recueillir :

- des données complémentaires de description du milieu;
- des commentaires sur les aires sensibles et les contraintes;
- les préoccupations et attentes;
- des commentaires sur les bilans et les recommandations.

Conformément au programme de travail qui avait initialement été établi, GENIVAR a d'abord procédé à la préparation d'un rapport préliminaire qui a été déposé au mois de mars 2011 (voir figure 1.1). Ce rapport faisait suite à près d'une année de collecte d'informations et d'analyse et a été supervisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), avec la collaboration de deux comités ministériels.<sup>1</sup> L'intégration des résultats de l'approche participative conduira vers le dépôt de la version finale du rapport d'EES2 qui est prévu au printemps 2013.

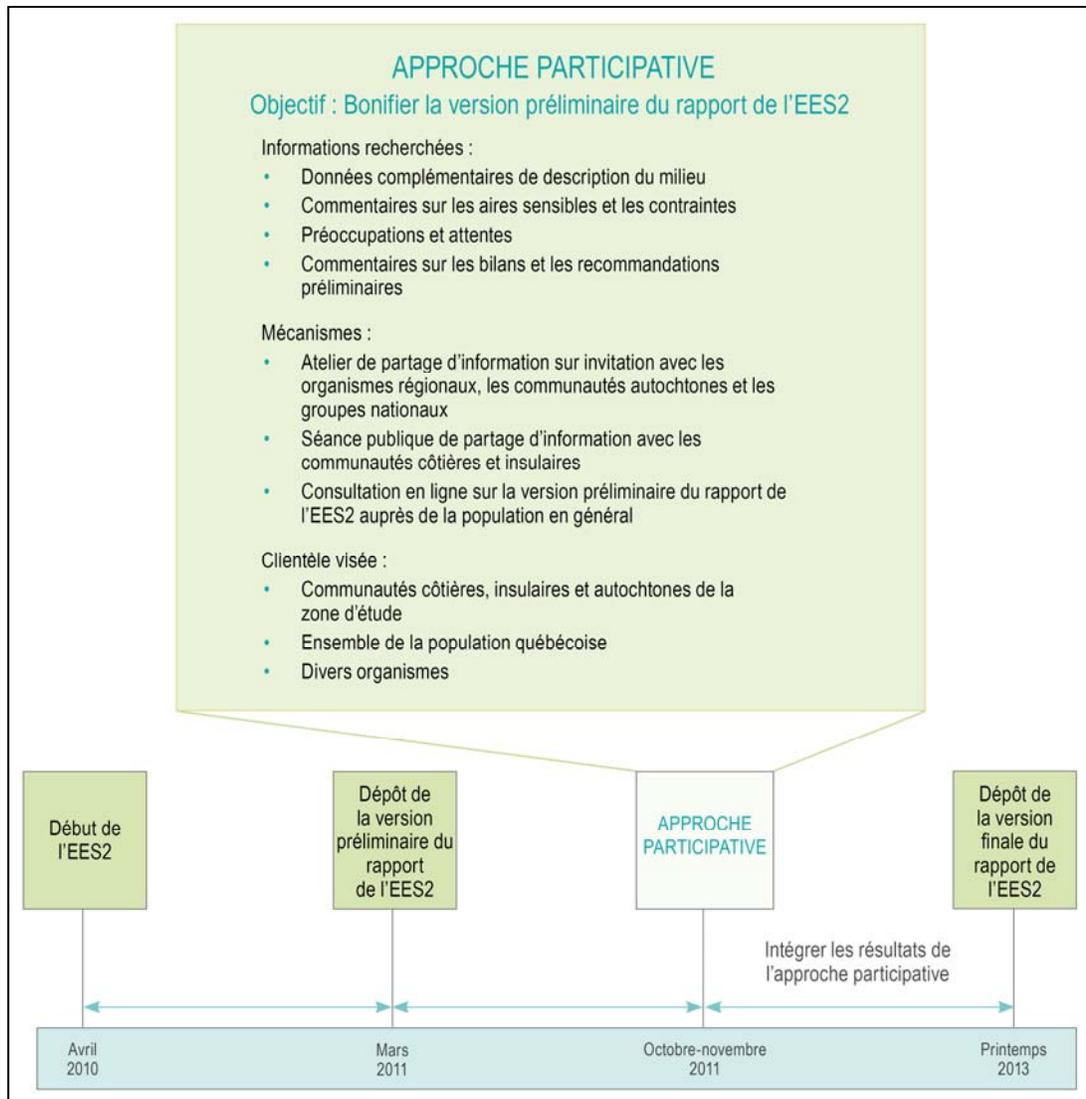


Figure 1.1 Approche participative dans la démarche de l'EES.

<sup>1</sup> L'un composé de représentants de huit ministères québécois et l'autre de représentants de huit ministères et organismes fédéraux.

### 1.3 Structuration du bilan

Le bilan ici présenté vise à partager les informations et commentaires recueillis auprès des citoyens et de divers organismes. Le bilan est présenté en trois parties :

- La section 2 présente tout d'abord une brève description des activités qui ont été tenues dans le cadre de l'approche participative de l'EES2. Le fonctionnement et le niveau de participation à ces modes de consultations sont présentés.
- La section 3 fait la synthèse des principaux commentaires recueillis par thème, selon la structure du rapport préliminaire de l'EES2.
- La section 4 présente un regroupement des commentaires recueillis par bassin à l'étude (Anticosti, Madeleine et Baie-des-Chaleurs) ainsi que ceux provenant des communautés autochtones et des groupes nationaux.

Une synthèse de chacun des ateliers et des séances publiques de partage d'information est présentée en annexe. Le questionnaire utilisé pour la consultation en ligne en version intégrale, de même que la compilation complète des résultats de la consultation en ligne, sont aussi présentés en annexe.

Il est important de noter que les synthèses des ateliers et des séances publiques présentées en annexe ne constituent pas des comptes rendus exhaustifs des discussions ayant eu lieu. En effet, ces synthèses présentent plutôt les principaux éléments formulés lors des activités.

Le présent bilan est un sommaire des commentaires, préoccupations et suggestions recueillis dans le cadre de l'approche participative. Dans la réalisation de la prochaine étape, soit la bonification du rapport de l'EES2 en vue de la production du rapport d'étude final, l'ensemble des synthèses d'activités, des réponses au questionnaire en ligne et les mémoires seront considérés.



## **2. PRÉSENTATION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE**

---

L'approche participative a été structurée en considérant cinq types d'activités de consultation distinctes, complémentaires les unes aux autres, soit :

- des ateliers de partage d'information s'adressant aux organismes régionaux des deux régions directement concernées par l'EES2;
- des ateliers de partage d'information avec les communautés autochtones concernées;
- des séances publiques de partage d'information s'adressant à l'ensemble de la population des deux régions directement concernées par l'EES2;
- un atelier de partage d'information s'adressant aux groupes nationaux;
- une consultation en ligne s'adressant à la population du Québec en général.

Par ailleurs, le site web du Programme d'EES<sup>2</sup> offrait la possibilité de déposer des mémoires.

Initialement prévue du 3 octobre au 18 novembre 2011, la période de consultation a été prolongée jusqu'au 16 janvier 2012 afin de favoriser la participation de la population.

En plus du rapport préliminaire de l'EES2, un document d'information en support à l'approche participative a été produit afin de faciliter le repérage de l'information jugée d'intérêt pour chacun. Ces documents ont été rendus disponibles sur le site web du Programme d'EES, de même que dans les localités visées par les ateliers et les séances publiques de partage d'information. Le document d'information a été produit en langues française et anglaise.

Globalement, l'approche participative menée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) aura permis à plus de 950 personnes et organismes d'exprimer leurs opinions.

### **2.1 Ateliers de partage d'information avec les organismes régionaux**

Les organismes régionaux ont été invités à participer à des ateliers de partage d'information organisés dans différentes localités des régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Les organismes nationaux ont également été

---

<sup>2</sup> Site web du Programme d'EES : <http://www.ees.gouv.qc.ca/>.

invités à participer à une activité similaire tenue dans la ville de Québec. Au total, 9 ateliers ont été organisés, dont un avec les groupes nationaux (tableau 2.1).

Tableau 2.1 Calendrier et participation aux activités de partage d'information avec les organismes régionaux et nationaux.

Municipalité	Date	Nombre de participants
Havre-Saint-Pierre	18 oct. 2011	10
Blanc-Sablon	25 oct. 2011	6
Chevery	27 oct. 2011	15
Gaspé	31 oct. 2011	15
Chandler	2 nov. 2011	5
Bonaventure	3 nov. 2011	12
Cap-aux-Meules	8 nov. 2011	35
Havre-Saint-Pierre (élus)	24 nov. 2011	8
Québec (organismes nationaux)	29 nov. 2011	15
<b>Total - Participation aux ateliers</b>		<b>121</b>

Les listes d'invitations aux ateliers tenus en région ont été planifiées en concertation avec les Conférences régionales des élus (CRÉ), les MRC et les bureaux régionaux du MRNF. Des invitations ont, entre autres, été adressées aux représentants municipaux et régionaux, aux groupes ou organismes environnementaux, aux chambres de commerce, aux comités locaux de développement, aux associations touristiques et de l'observation des mammifères marins, aux clubs de nautisme, aux représentants de l'industrie de la pêche, ainsi qu'aux représentants de l'industrie du transport maritime.

Les ateliers ont été structurés en quatre modules distincts portant sur les thèmes suivants :

- technologies d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- aires sensibles, contraintes et enjeux;
- effets environnementaux, mesures de gestion et effets cumulatifs;
- bilan et recommandations.

Chacun des modules débutait par une présentation PowerPoint des éléments principaux du rapport, suivie d'une période d'échanges<sup>3</sup>.

Une synthèse de chacun des ateliers est présentée à l'annexe 1.

<sup>3</sup> Les présentations sont disponibles sur le site de l'EES <http://www.ees.gouv.qc.ca/>.

## 2.2 Ateliers de partage d'information avec les communautés autochtones

Une consultation particulière des communautés autochtones directement visées a également eu lieu. Le MRNF a fait parvenir les documents de consultation à l'ensemble des communautés autochtones directement visées avec une invitation à participer à un atelier de partage d'information. Ces invitations ont été faites auprès des représentants des Conseils de bande, ainsi qu'au Secrétariat Mi'gmawei Mawiomí. Ainsi, trois ateliers de partage d'information avec des communautés autochtones ont eu lieu (tableau 2.2).

Tableau 2.2 Calendrier et participation aux activités de partage d'information avec les communautés autochtones.

Municipalité	Date	Nombre de participants
Gesgapegiag – Listuguj – Gespeg	10 nov. 2011	35
Mingan	22 nov. 2011	7
Natashquan	23 nov. 2011	10
<b>Total - Participation aux ateliers</b>		<b>52</b>

## 2.3 Séances publiques de partage d'information

Parallèlement à la tenue des ateliers, la population des régions de la Moyenne et Basse-Côte-Nord et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, directement touchée par l'EES2, a été invitée à participer à des séances publiques de partage d'information. Ces séances, tenues en soirée, ont eu lieu dans sept municipalités et communautés (tableau 2.3). GENIVAR a encadré les discussions sur les enjeux soulevés dans le rapport préliminaire et a recueilli les avis et commentaires des participants, en présence de représentants du Ministère qui ont agi à titre d'observateurs.

Tableau 2.3 Calendrier et participation aux séances publiques de partage d'information.

Municipalité	Date	Nombre de participants
Havre-Saint-Pierre	19 oct. 2011	6
Port-Menier (île d'Anticosti)	20 oct. 2011	27
Blanc-Sablon	26 oct. 2011	6
Gaspé	1 <sup>er</sup> nov. 2011	43
Chandler	2 nov. 2011	30
Bonaventure	3 nov. 2011	70
Cap-aux-Meules	9 nov. 2011	90
Havre-Saint-Pierre (2)	24 nov. 2011	4
<b>Total - Participation aux séances publiques</b>		<b>276</b>

À l'instar des ateliers de partage d'information, les thèmes présentés lors des séances portaient sur le contexte de l'EES, les technologies d'exploration et

d'exploitation des hydrocarbures, les aires sensibles et les contraintes et enjeux, les effets environnementaux, les mesures de gestion et les effets cumulatifs et, finalement, le bilan et les recommandations.

Une synthèse de chacune des séances publiques de partage d'information est présentée à l'annexe 1.

## **2.4 Consultation en ligne**

Une consultation en ligne s'adressant à l'ensemble de la population québécoise a été menée. L'objectif de la consultation en ligne était de permettre à GENIVAR de bonifier le rapport d'étude préliminaire de l'EES2 en y intégrant les avis et commentaires de la population.

Pour ce faire, un questionnaire, en français et en anglais, a été rendu disponible à partir du site Internet du Programme d'EES (voir annexe 2). Il était subdivisé en six rubriques :

1. la description du milieu;
2. les préoccupations et les attentes;
3. les aires sensibles et les contraintes physiques et techniques;
4. les effets environnementaux, les mesures de gestions et les effets cumulatifs;
5. le bilan et les recommandations préliminaires;
6. les commentaires généraux.

Plus précisément, le premier objectif du questionnaire était de permettre aux répondants d'ajouter, de commenter ou de corriger les éléments présentés dans le rapport préliminaire, en insistant sur la nécessité d'intégrer les sources et les références dans le but de pouvoir utiliser toutes les informations fiables pour la réalisation du rapport final de l'EES2. Les rubriques 1, 3, 4 et 5 ont été construites en ce sens.

Le deuxième objectif était de cerner les enjeux prioritaires. La rubrique 2 a été élaborée selon la formule « sondage » à cet effet. Finalement, la dernière rubrique devait permettre aux participants de sortir du cadre du rapport pour exprimer tout commentaire ou opinion sur l'EES2.

### **2.4.1 Profil des participants**

Au total, 314 répondants au questionnaire en français se sont identifiés, c'est-à-dire qu'ils ont fourni des informations relatives à leur identité et à leur provenance. De ceux-ci, un peu moins de 7 % ont déclaré répondre au nom d'un organisme, le reste

le faisant à titre personnel. La région administrative représentant le plus grand nombre de répondants a été celle de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, suivie de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent et de Montréal. Le tableau 2.4 présente la provenance des répondants au questionnaire en français. Pour le questionnaire en anglais, 6 répondants se sont identifiés, tous s'exprimant à titre personnel. La moitié de ces répondants provenait de l'extérieur du Québec.

Tableau 2.4 Provenance des répondants, questionnaire en français.

Région administrative	Proportion des répondants (%)
<b>Régions des bassins directement visés par l'EES2</b>	
09 Côte-Nord	5,7
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16,6
	<b>22,3</b>
<b>Autres régions</b>	
01 Bas-Saint-Laurent	12,7
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,2
03 Capitale-Nationale	13,1
04 Mauricie	4,5
05 Estrie	9,9
06 Montréal	12,7
07 Outaouais	2,5
08 Abitibi-Témiscamingue	0,0
10 Nord-du-Québec	1,0
12 Chaudière-Appalaches	3,5
13 Laval	1,6
14 Lanaudière	1,9
15 Laurentides	3,2
16 Montérégie	5,7
17 Centre-du-Québec	2,2
	<b>76,7</b>
Autre (extérieur du Québec)	<b>1,0</b>

#### 2.4.2 Résultats

Au total, 443 personnes ont accédé au questionnaire et l'ont débuté. De ce nombre, 435 ont utilisé la version française et 8 la version anglaise. Le quart (111) des personnes ayant débuté le questionnaire de consultation en ligne a terminé ce dernier.

Au total, 1 072 commentaires ont été compilés dans le cadre de la consultation en ligne. Lorsque nous éliminons les doublons (c.-à-d. commentaires identiques), le total de commentaires est réduit à 860. Un tableau présentant le nombre de commentaires recueillis pour chaque question et les réponses fournies aux questions à choix multiples est présenté à l'annexe 3.

À la question demandant aux répondants d'identifier les thèmes qui traduisent le mieux leurs préoccupations (voir figure 2.5), les risques de déversements accidentels et la gestion de ces risques, de même que la protection de la biodiversité, ont été mentionnés par plus de 80 % des répondants. La protection des habitats sensibles ainsi que la protection des mammifères marins ont pour leur part été mentionnées par plus de 60 à 70 % des répondants.

Quant aux mesures de gestion particulières proposées dans le rapport préliminaire de l'EES2, la part des répondants étant en accord avec celles-ci atteint 39 % pour les levés sismiques et les retombées économiques, 37 % pour les événements accidentels et 29 % pour les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures.

Il importe de rappeler que le questionnaire a été élaboré afin de recueillir le maximum d'informations additionnelles fiables, susceptibles de bonifier le rapport d'EES2 en vue de sa version finale. Cette consultation ne possède pas les qualités d'un sondage ou d'une enquête du fait que l'échantillon de répondants n'est pas représentatif de la population.

## **2.5 Mémoires**

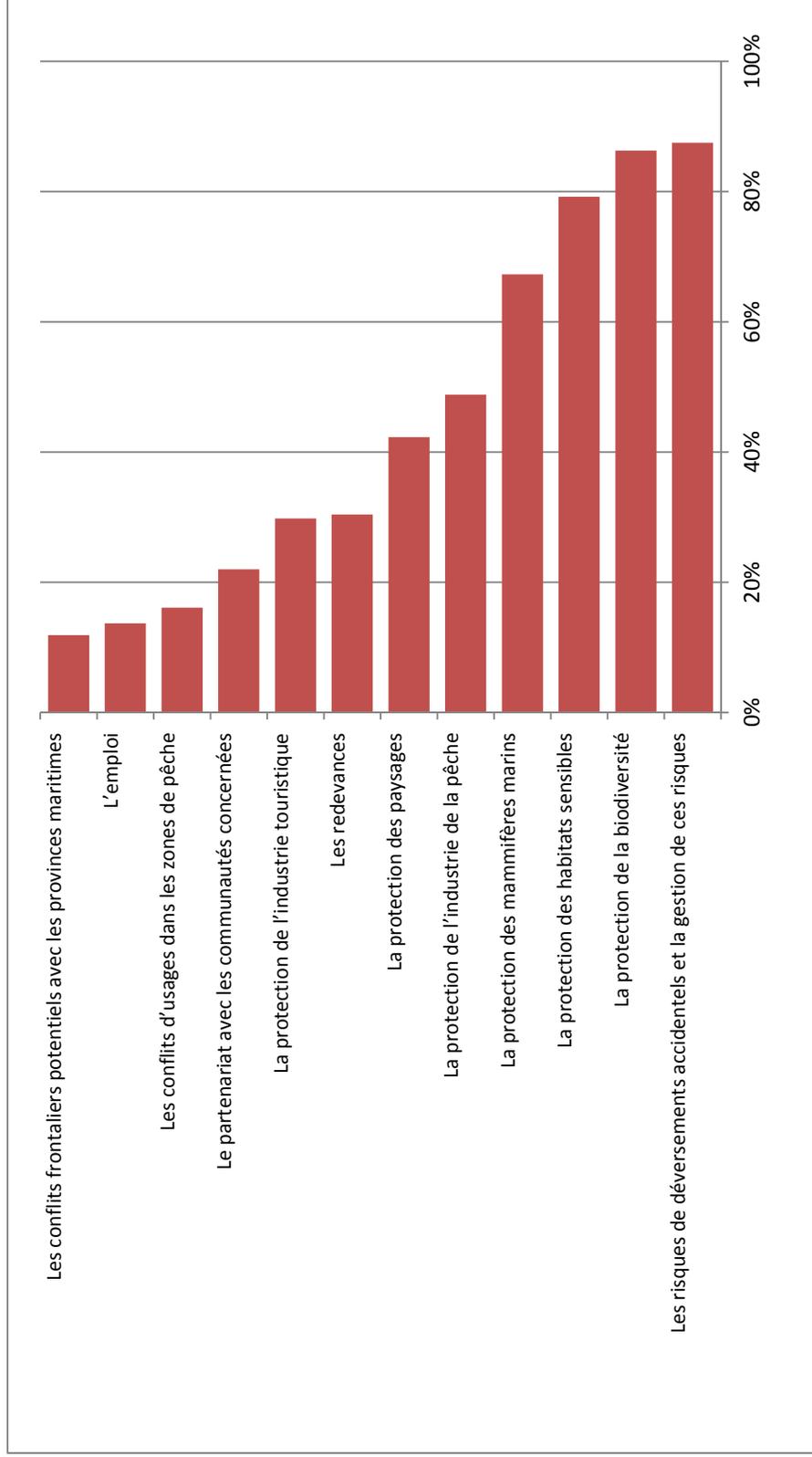
Le site web du Programme d'EES offrait la possibilité à la population et aux organismes de déposer un mémoire dans le cadre de la consultation. La date d'échéance pour le dépôt d'un mémoire était le 16 janvier 2012.

Au total, 98 documents ont été reçus, dont :

- 29 mémoires d'organismes;
- 9 mémoires de particuliers;
- 54 mémoires selon un même modèle élaboré par Coalition Saint-Laurent et transmis par des particuliers;
- 6 lettres ou avis d'organismes et de particuliers.

Ces mémoires sont disponibles sur le site du Programme d'EES. La liste des individus et organismes ayant transmis un mémoire est présentée à l'annexe 4.

Figure 2.5 Part des participants ayant identifié le thème comme étant l'un des cinq qui traduisent le mieux leurs préoccupations.





### 3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES PAR THÈME

---

#### 3.1 Contexte de l'EES2

##### ***Rappel***

Le mandat de l'EES2 couvre principalement la mise en valeur durable des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Ainsi, certains sujets n'ont pas été spécifiquement abordés dans le rapport préliminaire dans la mesure où ils dépassent la portée du mandat de l'EES2, notamment :

- la Stratégie énergétique du Québec;
- le choix d'exploiter ou non les hydrocarbures en milieu marin;
- l'exploration et de l'exploitation du gisement Old Harry;
- le gaz de schiste.

D'entrée de jeu, la portée et les limites du mandat ont fait l'objet de discussions et plusieurs participants ont souligné leur désaccord sur le fait que plusieurs sujets d'importance n'aient pas été abordés dans le rapport préliminaire.

Pour maints participants, malgré le fait que le Programme d'EES découle de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, la question de la pertinence d'exploiter les hydrocarbures en milieu marin n'a pas fait l'objet d'une consultation publique élargie. De plus, des participants se sont questionnés sur l'absence de discussions portant sur la raison d'être d'éventuels programmes d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et sur des solutions de rechange, comme le développement d'énergies renouvelables ou encore des programmes d'efficacité énergétique. Plusieurs estiment que l'exploitation des hydrocarbures est incompatible avec le développement durable.

Par ailleurs, il a été souligné que le contexte a évolué depuis le dépôt du rapport préliminaire (mars 2011). Avec le seul exemple de l'Accord Québec-Canada sur la gestion conjointe des hydrocarbures, signé en mars 2011, plusieurs soulèvent l'incongruité de se retrouver avec trois organismes, ayant chacun leur cadre spécifique<sup>4</sup>, pour assurer la gestion des hydrocarbures d'un seul et même milieu : le golfe du Saint-Laurent.

---

<sup>4</sup> Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et le futur Office Canada-Québec.

Sur cette même question du territoire à l'étude, il a été mentionné de façon récurrente que l'ensemble du golfe constitue un seul et unique écosystème, aux dynamiques interreliées, qui doit donc être analysé dans son entièreté. Il apparaît illogique, aux yeux de plusieurs, que la description de ce milieu, l'évaluation des effets potentiels des activités liées à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et les modes de gestion éventuels soient traités distinctement et de façon limitative par chacune des juridictions. Cette façon de faire a été critiquée, car jugée inefficace. De plus, une préoccupation a été exprimée de façon récurrente à l'effet qu'avec un tel découpage de juridictions, certaines communautés pourraient subir les risques éventuels de ces activités, sans toutefois bénéficier des retombées potentielles, et sans garantie de compensations adéquates advenant un événement accidentel. Cette préoccupation a été maintes fois réitérée à l'égard de la mise en valeur de la structure géologique Old Harry, qui chevauche les territoires du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL).

Il est également demandé que soient prises en considération les répercussions que pourraient avoir l'ensemble des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, tant ceux situés en milieu terrestre limitrophe (p. ex. : projets à l'île d'Anticosti, à Gaspé ou aux Îles-de-la-Madeleine), que ceux situés en milieu marin sur le territoire d'autres provinces (Old Harry par exemple).

Considérant la proximité de la structure géologique Old Harry et le fait que la province de TNL semble disposée à aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, des participants s'inquiètent des conséquences éventuelles sur leurs communautés. L'aspect dynamique du golfe, évoqué dans la section sur les aires sensibles, amène également des intervenants à demander une redéfinition de la zone d'étude. À titre d'exemple, les commentaires suivants ont été formulés :

- une simulation d'un déversement de 5 000 barils par jour dans le secteur d'Hébron au large de TNL suggère qu'un déversement d'une ampleur comparable dans le golfe du Saint-Laurent toucherait tout le golfe;
- est-ce qu'un scénario catastrophe pancanadien est évalué conjointement avec TNL?
- Le gouvernement aurait dû faire des démarches avec les autres provinces pour s'entendre au lieu de créer une course pour déterminer qui sera la première à forer;
- il est important que les limites de l'EES2 incluent la structure géologique Old Harry et la protection du sébaste qui trouve dans cette zone un habitat d'une grande importance;
- les projets de TNL devraient être clairement identifiés dans l'étude;

- est-ce que l'EES2 sera intégrée à celles réalisées à TNL?
- Pourquoi n'exploiterions-nous pas maintenant si TNL va de l'avant?

### 3.2 Description du milieu

Les commentaires reçus ont dans l'ensemble permis de recueillir plusieurs informations permettant d'approfondir la description de certains aspects ou d'identifier de nouvelles sources de données. Dans bien des cas, les précisions apportées par les participants concernent la description de milieux bien précis et sont propres à chaque communauté visitée. À titre d'exemple, ces commentaires traitent d'informations telles que :

- l'existence d'une zone de pêche au homard au sud de la pointe est de l'île d'Anticosti;
- la présence de données relatives à la zone d'étude ou en périphérie de celle-ci dans les registres des provinces maritimes, par exemple, le fait que les déclarations de captures de pêche de certaines zones à l'étude sont faites à TNL;
- la localisation d'aires de mariculture;
- la qualité de vie recherchée par les néo-gaspésiens ou par les Gaspésiens qui retournent dans la région;
- les activités des Innus de Nutashkuan qui se déploient d'ouest en est entre les rivières Romaine et Musquaro;
- les stocks de morues dans la région du détroit de Belle Isle;
- la dynamique des glaces et l'intrusion récente des icebergs plus en amont dans le golfe;
- le déclin de certaines populations de saumon atlantique;
- l'habitat du sébaste dans le secteur de la structure géologique Old Harry et les espèces clés de voûte;
- l'habitat d'espèces en péril telles que le rorqual bleu;
- la profondeur d'eau disponible de certains ports de commerce sur la Côte-Nord et en Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, surtout ceux de pêche, qui ne permet pas aux bateaux de grande taille comme ceux utilisés pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en mer d'accoster;
- l'importance de l'industrie récréotouristique, notamment le tourisme de croisière et la plongée sous-marine.

Les commentaires d'ordre plus général traitent de sujets variés tels que :

- la productivité de la zone côtière de profondeur 0-50 m;
- le potentiel des pêches émergentes dans les zones moins exploitées (nouvelles espèces commerciales);
- le manque de documentation à l'égard des zones utilisées antérieurement pour la pêche, mais maintenant non exploitées, dans le but de reconstituer les stocks de poissons;
- l'importance de protéger les mammifères marins désignés menacés;
- les études récentes montrant que le plancton capte plus efficacement les GES que les forêts;
- la nécessité d'identifier les corridors de déplacement touristiques en milieu marin;
- la prise en compte des changements climatiques, incluant la fréquence et l'intensité des tempêtes, les modifications de trajectoires des icebergs, ainsi que les redoux hivernaux;
- la valeur des services écologiques rendus par le golfe;
- la vulnérabilité des oiseaux marins aux déversements de pétrole;
- l'importance de protéger de toute perturbation les corridors de migration des tortues et des poissons, notamment du saumon;
- la dynamique de la chaîne alimentaire.

D'une manière générale, sur le plan des activités économiques, il a été souvent mentionné que le rapport présente un portrait des communautés qui ne reflète plus la réalité (les données utilisées datant des recensements de 2001 et 2006). Or, dans les régions concernées, les activités évoluent à grande vitesse (pêches et investissements dans le développement de cultures d'espèces émergentes, tourisme écologique et de croisière, etc.). Il faut donc, d'une part, mieux décrire ces activités à forte croissance et, d'autre part, effectuer des projections pour en évaluer le plein potentiel à long terme. De plus, il a été demandé de présenter les initiatives de développement durable au niveau des MRC ou autres structures régionales puisqu'elles définissent la vision des communautés régionales, notamment en termes de développement économique. De la même façon, la compilation et la présentation de données historiques sur de longues périodes ne représentent pas, pour certains intervenants, un portrait fidèle des réalités plus récentes, qu'elles soient liées ou non aux changements climatiques. À titre d'exemple, les icebergs se déplacent beaucoup plus loin que ce qu'indiquent les cartes, la couverture de glace est modifiée, les tempêtes sont plus fréquentes et plus violentes.

### 3.3 Aires sensibles, contraintes et enjeux

Les **aires sensibles** sont des espaces maritimes et côtiers qui, en raison de leur importance pour les activités biologiques et socioéconomiques, présentent une résistance ou une fragilité particulière à la réalisation des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière.

Les **contraintes physiques et techniques** sont surtout associées à des endroits ou à des éléments qui, en raison de leur présence, augmentent le niveau de risque quant à la réalisation des activités de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.

À l'instar des commentaires relatifs à la description du milieu, ceux portant sur les aires sensibles, les contraintes et les enjeux ont parfois une portée très locale, parfois un contenu plus général.

Pour la première catégorie, les participants signalent généralement des zones sensibles bien précises qui auraient été négligées ou incorrectement présentées. À ce titre, les intervenants ont notamment évoqué :

- la zone de pêche sur le banc de Beaugé;
- la zone de fraie entre Blanc-Sablon et le delta de la rivière Romaine;
- les sanctuaires d'oiseaux de Sainte-Marie et de l'archipel de Saint-Augustin;
- les deux refuges d'oiseaux de l'archipel de Mingan;
- le fond de la baie des Chaleurs, où il y a notamment des activités de mariculture;
- l'arrondissement naturel de Percé;
- le refuge d'oiseaux de l'île Brion;
- le rocher aux Oiseaux, situé aux Îles-de-la-Madeleine;
- la zone d'étude pour la création d'une aire marine protégée dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine.

Pour ce qui est des observations plus générales, trois sujets particuliers sont régulièrement soulignés quant à la méthodologie utilisée pour définir les aires sensibles : la composition des ZIEB, la délimitation statique des aires sensibles ainsi que le manque de documentation pour certaines zones.

1. Plus précisément, il a été mentionné qu'il serait nécessaire de revenir à la méthode de conception des ZIEB et de reconnaître le fait qu'étant déjà composées de plusieurs couches de composantes sensibles, les ZIEB devraient être *de facto* classées à sensibilité plus élevée.
2. Mains participants ont émis un inconfort quant à la nature statique des cartes des aires de sensibilité et à l'absence d'analyse de la dynamique entre les aires. Il a été mentionné, par exemple, qu'un déversement dans le golfe pourrait atteindre l'estuaire maritime par les courants de fond. Le concept de connectivité entre les composantes est souvent évoqué pour conclure que l'ensemble du golfe constitue une seule et unique aire de forte sensibilité. Plusieurs ont demandé une analyse synergique de la superposition des aires de sensibilités et de contraintes. Ils ont aussi insisté sur la nécessité que soient établies des zones tampons en périphérie des zones sensibles.
3. Des participants ont affirmé que certaines zones identifiées comme étant à faible sensibilité reflétaient en réalité un manque de connaissance et de données. Il a été proposé par certains de faire appel à une classe de sensibilité additionnelle, soit les aires non caractérisées.

La manière de circonscrire les composantes pose également problème pour certains. Par exemple, en ce qui a trait aux poissons, les aires de capture sont considérées. Or, les aires de fraie, de migration et d'alimentation des poissons sont autant, sinon plus, importantes dans un contexte d'évaluation de la sensibilité d'une espèce.

Enfin, d'autres commentaires généraux ont été émis, bien que de manière moins systématique que ceux énoncés ci-dessus, notamment :

- que les zones de chasse aux oiseaux migrateurs, une activité traditionnelle, devraient être considérées comme aires sensibles;
- que les embouchures des rivières constituent des zones extrêmement sensibles;
- que la délimitation des aires sensibles tienne compte de la présence des courants de fond et de surface et qu'il y soit ajouté une zone tampon pour en assurer la protection;
- que les cartes de sensibilité devraient être élargies au-delà des limites territoriales du Québec pour tenir compte, notamment, de l'habitat du sébaste près de la structure géologique Old Harry;
- que les trajets des bateaux de croisière devraient faire partie des aires sensibles;

- qu'un niveau de sensibilité plus élevé soit considéré pour les zones côtières, en raison d'une superposition de plusieurs composantes (herbiers intertidaux et subtidaux, marais, zones de fraie, upwelling, etc.);
- que la zone sensible côtière ne devrait pas se limiter à la profondeur d'eau de 20 m, mais plutôt à 50 m l'importance des milieux côtiers, notamment d'un point de vue biologique;
- qu'il importe que les usages potentiels des secteurs tels que mariculture, pourvoires ou autres apparaissent sur les cartes des aires sensibles.

Notons également que quelques éléments relatifs aux contraintes ont été mentionnés. À cet égard, il a été affirmé, entre autres, que la zone de forts courants au large de la pointe aux Loups et le site du naufrage de l'Irving Whale, où les sédiments présentent encore de fortes concentrations en BPC, sont des contraintes à considérer. Aussi, pour certains, la particularité de la présence de glace dans ce milieu entraîne la nécessité de concevoir des cartes de contraintes saisonnières. On mentionne également que les conflits d'itinéraires entre les navires de soutien et les bateaux de pêche devraient être davantage considérés. Enfin, des participants ont proposé qu'une analyse des cartes présentant une superposition des aires sensibles et des contraintes soit réalisée.

### 3.4 Effets environnementaux et mesures de gestion

Dans la perspective de mieux encadrer une éventuelle mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin et d'assurer la protection du milieu, un bilan des effets environnementaux et des mesures de gestion particulières envisageables a été réalisé. Il s'agit principalement d'une analyse des effets environnementaux, sociaux et économiques pouvant découler des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières en milieu marin. Des mesures visant à atténuer ces effets sont ensuite proposées.

Les suggestions, préoccupations ou questions formulées relativement aux effets environnementaux et aux mesures de gestion peuvent être classées selon les catégories utilisées dans le rapport préliminaire de l'EES2 soit : les levés sismiques, les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures, les incidences économiques et les événements accidentels.

#### 3.4.1 Levés sismiques

Les effets potentiels des levés sismiques sur la faune marine sont une source d'inquiétudes de la part de nombreux participants. Selon certains, les levés

sismiques réalisés dans les années 1980 dans le chenal d'Esquiman auraient fait fuir le crabe des neiges. Il a été également dit que le déclin de la morue pourrait aussi être attribuable aux levés sismiques réalisés à cette époque. De plus, il a été mentionné que les effets des levés sismiques sur la baleine bleue et sur les pouponnières de sébastes pourraient être très importants.

D'autres participants se questionnent : à quel endroit se déplacent temporairement les poissons durant les levés sismiques? Quels sont les impacts des levés sismiques sur les œufs de poissons et de crustacés? D'autres demandent que soient considérés les résultats des récentes études réalisées en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni suggérant la présence d'effets négatifs significatifs sur la faune marine.

En termes de mesures de gestion, il a notamment été proposé que les levés sismiques soient effectués plus profondément qu'en surface ou que l'on attende que des technologies moins agressives pour le milieu marin soient développées. On a également indiqué que la distance de protection de 500 m pour les mammifères marins était beaucoup trop faible, que l'absence d'accréditation pour les observateurs de mammifères marins sur les bateaux de relevés devait être considérée comme étant un problème sérieux, que les effets de réverbération sur certains types de sols marins, dont les sols profonds et rocheux du chenal Laurentien par exemple, n'étaient pas documentés, etc.

De façon générale, on a demandé une mise à jour de l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des incidences des levés sismiques, pour lequel certains participants disent avoir documenté des lacunes sérieuses, et ce, depuis de nombreuses années. On insiste donc pour que soient revues les mesures de protection afin de tenir compte des nouvelles connaissances scientifiques acquises au niveau international en la matière.

### 3.4.2 Forages exploratoires et exploitation des hydrocarbures

Plusieurs participants s'inquiètent de l'effet à la fois des produits chimiques qui seraient utilisés lors des forages, mais aussi des pertes journalières d'hydrocarbures associées à chaque forage en mer. On craint d'ailleurs la banalisation de celles-ci. À cet effet, on demande une caractérisation exhaustive des rejets et une évaluation de leur toxicité et de leurs effets potentiels. On s'inquiète notamment des conséquences que ces contaminants pourraient avoir sur la teneur en oxygène dissous des eaux en profondeur, alors que l'on y observe déjà une raréfaction importante de cet oxygène depuis les dernières décennies. On demande aussi la transparence quant aux résultats des suivis environnementaux. On craint que les produits chimiques

utilisés advenant un recours à la fracturation menacent la qualité des ressources biologiques marines. On a également souligné le manque d'information sur les risques toxicologiques en eau froide.

Les possibilités d'interférence entre l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et le tourisme sont aussi une source d'inquiétudes, notamment sur la perception qu'auraient les touristes envers une destination où se pratique des activités liées aux hydrocarbures. Cette même inquiétude est exprimée par les participants qui ont investi dans le développement de produits locaux.

D'autres se préoccupent de la protection des paysages côtiers, non seulement pour les activités touristiques, mais aussi pour la qualité de vie des riverains, une valeur qui aurait pris beaucoup d'importance au cours des dernières années et qui aurait contribué au phénomène de rétention et d'arrivée de jeunes dans les régions directement concernées. À cet effet, on demande qu'advenant la levée du moratoire, soit établie une distance de protection de la côte pour que les infrastructures ne soient pas visibles de la rive. D'autres insistent pour qu'une telle mesure de protection s'applique aussi aux corridors de navigation touristique.

Il a également été question des effets potentiels différents de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel, par rapport au pétrole.

### 3.4.3 Incidences économiques

De manière générale, les commentaires relatifs aux incidences économiques peuvent être divisés en deux catégories : les commentaires faisant état de doutes importants quant à l'importance des retombées régionales ainsi que les commentaires soulignant l'absence d'information quant aux effets socio-économiques négatifs.

D'une part, certains participants ont mentionné que, selon eux, les redevances et les retombées liées à l'exploitation des ressources naturelles bénéficient davantage aux régions urbaines ou encore au fonds consolidé de l'État, plutôt qu'aux communautés côtières. Des participants ont aussi souligné que les retombées positives sont loin d'être démontrées.

D'autre part, des participants font mention d'effets négatifs potentiels qui ne sont pas traités dans le rapport préliminaire de l'EES2. Par exemple, les observations suivantes ont été présentées :

- les possibles pertes d'emplois dans les activités liées aux ressources renouvelables telles que la pêche et le tourisme;

- les possibles pertes de qualité de vie pour les riverains et les insulaires ainsi que les possibles répercussions négatives pour le domaine du plein air, causées par la présence d'infrastructures extracôtières;
- les effets sociaux négatifs observés dans les petits villages de pêcheurs à TNL, notamment la hausse du coût de la vie;
- les possibles distorsions sur le marché local de l'emploi (manque de main-d'œuvre pour les entreprises locales, surenchère des salaires);
- la nécessité de considérer la valeur des activités économiques déjà en place, d'effectuer une analyse coûts-avantages;
- la nécessité d'établir plus clairement les avantages pour les régions directement concernées versus les risques de pertes associées aux activités courantes d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures ainsi qu'aux probabilités d'accidents reliés à ces mêmes activités.

On a aussi demandé de façon récurrente que les risques versus les bénéfices associés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures soient mesurés et les services écologiques<sup>5</sup> du golfe du Saint-Laurent dans son ensemble soient définis et que leur valeur économique actuelle soit calculée.

#### 3.4.4 Événements accidentels

Les impacts liés à un déversement accidentel ont occupé une part considérable des commentaires émis par les participants à la consultation. Il a notamment été mentionné que les impacts d'un déversement en eaux très froides et en présence de glaces doivent être documentés, que les effets pourraient varier d'une saison à l'autre en raison des changements dans la direction des courants et qu'un déversement pourrait pénétrer profondément dans l'estuaire.

Plusieurs ont souligné qu'un déversement pourrait avoir des conséquences désastreuses non seulement pour le Québec, mais aussi pour une ou plusieurs des provinces maritimes limitrophes, complexifiant le l'attribution des compensations. Par ailleurs, selon plusieurs, les pénalités prévues par les lois sont considérées comme étant nettement insuffisantes.

Plusieurs ont souligné à quel point la vie sociale et économique de plusieurs communautés côtières est intimement liée aux activités de pêche, pratiquées depuis

---

<sup>5</sup> La définition communément admise de services écosystémiques ou écologiques est celle du Millenium Ecosystems Assessment (MEA) qui dit que ce sont les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir. Ces services sont, par exemple, la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, les ressources qui nourrissent les animaux domestiqués ou chassés, etc.

des générations. Certains ont dit : « notre garde-manger, c'est la mer », d'autres : « c'est de l'eau salée qui coule dans nos veines ». On a rappelé les sacrifices et les efforts qui ont été consentis pour favoriser le renouvellement de stock de poissons de fonds et diversifier les activités liées à la mer, telles que la mariculture.

Il y a unanimité sur le caractère catastrophique que constituerait un déversement d'hydrocarbures à la fois sur les ressources marines et sur les communautés, et ce, sur de très longues périodes. Conséquemment, tous sont d'avis que des attentions très particulières doivent être apportées sur toutes les évaluations des effets potentiels d'accident dans un milieu aussi sensible. Pour certains, il faudrait tout au moins, advenant la levée du moratoire, que les activités liées aux hydrocarbures soient interdites dans toutes les zones de pêche. De plus, les participants sont quasi unanimes à manifester leur inquiétude quant au manque de ressources financières, humaines et juridiques, pour un contrôle adéquat des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, compte tenu des risques potentiels.

On mentionne enfin la nécessité d'évaluer la valeur économique de toutes les activités liées à la mer, actuelles et projetées, sur plusieurs années et pour l'ensemble des provinces bordant le golfe du Saint-Laurent. Les cautions, garanties et assurances requises auprès des promoteurs devraient être à la hauteur de la valeur de la totalité des activités et services écologiques potentiellement perdus. Des erreurs d'interprétation d'études citées dans le rapport et portant sur les historiques des déversements en mer ont aussi été soulignées. Il faut noter que les préoccupations exprimées concernent particulièrement les risques de déversement de pétrole et que ceux inhérents à l'exploitation d'un gisement de gaz naturel sont mal connus et, par conséquent, mal compris.

### **3.5 Bilan et recommandations**

La recommandation placée en tête de liste de plusieurs participants est le maintien du moratoire en territoire québécois quant à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tant que, d'une part, des études supplémentaires ne seront pas réalisées, permettant d'établir les conséquences réelles de ces activités sur les ressources qui s'y trouvent et les communautés qui en vivent et tant que, d'autre part, le débat sur le renouvellement de la Stratégie énergétique du Québec n'ait eu lieu.

Des participants ont souligné que les listes de lacunes présentées dans le rapport sont incomplètes. Ils ont proposé des éléments qui, à leurs yeux, sont importants dans le contexte de l'EES2, mais actuellement non couverts ou non suffisamment

documentés dans le rapport d'étude préliminaire. Par exemple, il importe d'indiquer un manque de connaissances concernant :

- les parcours de migration de différentes espèces de poissons, dont le saumon atlantique;
- les effets des levés sismiques sur les mammifères marins, les œufs de poissons et de crustacés de même que sur certaines espèces n'ayant pas la capacité de fuir la zone perturbée lors d'un levé;
- les informations concernant les courants de fond.

Le concept du développement durable a été discuté, entre autres pour souligner l'apparente contradiction de ce concept avec la mise en valeur d'hydrocarbures, une ressource qui est non renouvelable. Il a été recommandé d'analyser plus à fond l'adéquation entre le projet de mise en valeur des hydrocarbures et les 16 principes associés à la Loi sur le développement durable, soulignant que deux principes n'ont pas été analysés, soit le principe « Équité et solidarité » et celui de « Production et consommation responsable ». Il est proposé de justifier le fait que leur traitement ne soit peut-être pas pertinent à l'étude. Il a également été mentionné que le fait de ne pas explorer ni exploiter maintenant les hydrocarbures, mais de les laisser disponibles en l'état pour les générations futures revenait à les garder en banque et que ceci était conforme à plusieurs principes du développement durable.

Quant aux recommandations proposées dans le rapport préliminaire de l'EES2, certaines préoccupations et critiques sont formulées et des recommandations supplémentaires sont proposées telles que :

- la reconnaissance de la primauté de la protection du milieu sur toute autre activité;
- que le Québec se dote d'outils de gestion performants aux plans économique, environnemental et juridique, non pas en se référant aux exigences canadiennes, mais aux standards mondiaux les plus élevés;
- la révision de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, incluant des débats publics sur la pertinence d'exploiter les différentes sources d'énergie potentielles;
- l'importance de la collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces concernées;
- le cadre légal doit être développé avant même que tout projet éventuel ne soit envisagé, nécessitant des modifications législatives qui relèvent aussi du gouvernement fédéral;

- la mise en place d'un cadre légal évolutif pour prendre en compte les changements de paramètres;
- la nécessité de mettre des ressources à la disposition des comités de suivi permanents en région afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle;
- la mise en place d'un comité aviseur dont la composition serait complètement indépendante du gouvernement et des compagnies reliées à l'exploitation;
- l'inclusion des communautés autochtones;
- la prise en compte des conditions saisonnières dans les plans d'intervention;
- les entreprises locales doivent être favorisées;
- l'identification des acteurs responsables pour chaque recommandation;
- le versement d'une partie des redevances dans un fonds des générations, à l'exemple de la Norvège;
- la mise en œuvre d'un programme d'étude de l'occupation traditionnelle des Innus de Nutashkuan dans le détroit de Jacques-Cartier;
- la mise en œuvre de mesures et de programmes visant à encadrer l'acquisition de connaissances;
- la définition, avant tout projet, des aspects concernant la sécurité, les plans d'urgence, les capacités de contrôle et d'intervention, etc.

La plupart des participants ont souhaité qu'une nouvelle consultation publique se tienne sur le rapport final de l'EES2.

Il a été mentionné que cette consultation pourrait être tenue par le BAPE. Toutefois, plusieurs participants ont demandé la tenue d'une commission environnementale fédérale-provinciale sur les enjeux liés aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, puisque cinq provinces sont concernées par les enjeux s'y rapportant. De plus, plusieurs études ont cours actuellement dans ce milieu alors qu'aucun mécanisme d'intégration de ces études n'existe présentement. À ce sujet, il a été fait mention de la mise à jour d'une EES menée par TNL.

### **3.6 Processus et outils entourant les communications**

Ne faisant pas directement référence au contenu du rapport préliminaire de l'EES2, certains des commentaires reçus ont plutôt traité des modalités de l'approche participative.

Le commentaire qui est revenu le plus fréquemment concerne le très court délai entre la publication des documents et les premières activités de partage d'information. La prolongation de huit semaines de la période de consultation a donc été accueillie avec soulagement, de même que la possibilité de pouvoir compléter leurs interventions par le dépôt de mémoires.

La faible efficacité des moyens de communication traditionnels pour informer la population de la tenue des séances de partage d'information a aussi été soulignée. Plusieurs solutions ont été proposées pour une participation optimale lors des prochaines EES.

Concernant les documents soumis à la consultation, il a souvent été fait mention de l'aspect trop technique et rébarbatif du rapport, et ce, même si plusieurs reconnaissent la nécessité des informations qui s'y trouvent. Par contre, le document de consultation en support à l'étude a été apprécié des participants.

Plusieurs ont déploré le fait qu'il n'y ait pas eu d'ateliers et de séances de partage d'information pour les communautés riveraines de l'estuaire, séances qui n'ont pas eu lieu du fait de l'interruption du processus de l'EES1 après le dépôt du rapport préliminaire.

Enfin, une grande transparence dans le processus a été réclamée unanimement. Ainsi, la publication des synthèses des ateliers et des séances de partage d'information, des mémoires et des réponses au questionnaire est, aux yeux des intervenants, une pierre d'assise essentielle à la crédibilité de toute la démarche. Il a été précisé que leur participation à la suite des événements en dépend.

### **3.7 Mandat**

Certains commentaires des participants touchent non pas au contenu, mais plutôt à l'attribution même du mandat. À cet égard, notons qu'il a été mentionné par certains que ce n'est pas le MRNF qui aurait dû piloter l'EES2, mais le MDDEP. En outre, il a été question de l'à-propos de la préparation de l'étude par une entreprise privée.

Des questions sur l'EES1 ont aussi été soulevées. Par exemple, il a été demandé de préciser les raisons qui ont mené à l'imposition d'un moratoire pour le territoire couvert par l'EES1 dès le dépôt du rapport préliminaire. Enfin, des questions ont été posées quant aux interrelations entre ces deux EES et l'intégration qui en sera faite à la fin du processus, de même que les rôles et responsabilités incombant aux différents acteurs (MRNF, consultant externe, comité interministériel et comité Canada-Québec).

## 4. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES PAR BASSIN ET DES COMMENTAIRES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES GROUPES NATIONAUX

---

### 4.1 Bassin d'Anticosti

Dans le cadre du présent bilan, les préoccupations recensées pour le bassin d'Anticosti sont tirées des commentaires recueillis lors des ateliers et des séances publiques tenues dans les communautés de Havre-Saint-Pierre, Chevery, Blanc-Sablon, Port-Menier (île d'Anticosti) et Gaspé.

D'abord, afin de bonifier la description du milieu, les participants des communautés de Chevery et de Blanc-Sablon ont souligné l'importance du détroit de Belle Isle pour la pêche et ont fourni des informations additionnelles relatives à ce détroit. Il a été mentionné que des données supplémentaires pourraient être trouvées dans les registres de pêche de Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, l'apport économique des activités récréotouristiques est mentionné à Havre-Saint-Pierre ainsi qu'à Gaspé.

Beaucoup de témoignages ont été entendus sur les modifications importantes aux déplacements des icebergs. Les effets des changements climatiques sont une préoccupation importante pour les citoyens de cette région et l'étude n'en traite pas suffisamment selon plusieurs participants.

Les préoccupations relatives aux aires sensibles, ici présentées pour le bassin d'Anticosti, sont principalement basées sur les commentaires formulés à Gaspé, à Port-Menier et à Havre-Saint-Pierre. Il a notamment été fait mention que les aires sensibles devraient :

- être présentées de manière dynamique et non pas statique;
- inclure les aires liées à l'industrie touristique;
- tenir compte de la dynamique des courants;
- indiquer clairement les zones peu documentées;
- reconnaître le fait que, par leur nature, les ZIEB sont des aires de forte sensibilité;
- inclure les zones sensibles potentielles, en effectuant des projections liées aux activités développées dans les dernières années et à forte croissance.

De manière générale, des craintes ont été exprimées par rapport aux conséquences d'un déversement accidentel (la possibilité d'un tel déversement dans le secteur

d'Old Harry est d'ailleurs fortement évoquée à Blanc-Sablon et à Chevery). Les effets potentiels des levés sismiques inquiètent aussi les gens du bassin d'Anticosti.

De plus, on estime que les retombées économiques pourraient être très faibles pour la région visée. Notons que dans toutes les communautés visitées du bassin d'Anticosti, l'absence d'analyse des effets socio-économiques négatifs a été soulignée de différentes manières. Les thèmes de distorsion de l'emploi, des effets sociaux et des compensations en cas de déversement accidentel ont notamment été discutés.

Au niveau des recommandations, deux sujets particuliers ont été traités de manière systématique par les intervenants du bassin d'Anticosti. D'une part, la nécessité de s'assurer que les communautés côtières profitent pleinement des retombées économiques qui pourraient être associées aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et, le cas échéant, qu'elles puissent être compensées de façon juste et équitable advenant un déversement accidentel d'hydrocarbures.

D'autre part, une étude de l'ensemble du golfe est souvent recommandée. Par exemple, à Blanc-Sablon, il est affirmé que le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador et le territoire couvrant l'ensemble de la structure Old Harry doivent être considérés dans l'étude. À Chevery, on souligne l'importance de relations permanentes avec le milieu par le biais du comité aviseur et on fait mention de la nécessité d'une coordination interprovinciale. À Gaspé, le besoin d'une étude fédérale est évoqué. Notons que certains participants font aussi état d'une incompatibilité entre les principes de développement durable et l'exploitation de ressources non renouvelables.

De plus, quelques sujets traitant de l'approche participative ont fait l'objet de commentaires. Par exemple, il a été mentionné partout que le temps alloué pour analyser le rapport de l'EES2 était nettement insuffisant et que les synthèses des ateliers et des séances publiques de partage d'information, ainsi que les mémoires, devraient être rendus publics. Les moyens de communication traditionnels ont été jugés insuffisants pour informer la population de la tenue des séances publiques et le formulaire en ligne a été considéré comme étant trop long et ardu.

Enfin, la pertinence même de procéder à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin a été vivement questionnée. À cet égard, il a été demandé, à Havre-Saint-Pierre, que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 se retrouve à l'intérieur de la portée de l'étude ou, à tout le moins, que la future Stratégie énergétique fasse elle-même l'objet d'une évaluation environnementale stratégique et d'un débat public.

## 4.2 Bassin de Madeleine

Les préoccupations pour le bassin de Madeleine rassemblent celles qui ont été formulées lors des deux activités (atelier de partage d'information et séance publique) tenues à Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine.

Quelques critiques sur les sections du rapport préliminaire portant sur la description du milieu ont été formulées à l'occasion de l'atelier de travail. À titre d'exemple, les participants ont signalé que le rapport préliminaire omettait de traiter de l'acceptabilité sociale et des services écologiques rendus par le golfe. Des sources de données ont aussi été communiquées, notamment le Programme de restauration des ressources halieutiques. On a également souligné le fait que le rapport produit pour Corridor Resources<sup>6</sup> avait été publié postérieurement au dépôt du rapport préliminaire pour la structure Old Harry, lequel comporte des descriptions du milieu environnant très détaillées ainsi que de nombreuses simulations de déversement. On estime que ce n'est pas après l'obtention par les entreprises de permis d'exploration qu'il faudra évaluer les conséquences d'un déversement accidentel, mais bien avant d'ouvrir un territoire marin à une telle activité.

Dans le cadre de l'analyse des aires sensibles du rapport préliminaire de l'EES2, les madelinots ont proposé certaines améliorations et ont fait mention de zones spécifiques qui devraient être considérées. Par exemple, on a affirmé que les délimitations des zones côtières sensibles étaient trop conservatrices, que la gestion intégrée du Saint-Laurent devait être prise en compte, qu'une plus grande importance devait être accordée au tourisme et qu'une analyse dynamique des zones devrait être ajoutée.

De plus, des participants ont indiqué qu'il serait incohérent de permettre des activités d'exploration et d'exploitation au sud du chenal Laurentien, alors que ce secteur est présentement interdit à la pêche afin de permettre la reconstitution des populations de morues. Cette question présente une sensibilité sociale considérable. On a aussi mentionné que le refuge d'oiseaux de l'île Brion est une zone de forte sensibilité. La présence d'une zone de forts courants au large de la pointe aux Loups a également été soulignée. On suggère aussi au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'aller en arbitrage concernant la délimitation du territoire québécois à l'est du rocher aux Oiseaux. Bien que les contraintes aient moins été discutées, il a été proposé que des cartes saisonnières soient générées de manière à rendre compte de la présence temporaire des glaces.

---

<sup>6</sup> Étude d'impact pour le projet de forage exploratoire sur la structure géologique Old Harry.

La question des compensations en cas de déversement accidentel a été soulevée. On a aussi demandé, notamment, comment les activités de la pêche et du tourisme pourraient être adéquatement compensées. Un participant a également souligné que les milliers d'oiseaux de l'île Bonaventure seraient difficiles à sauver si un accident survenait, étant donné le grand territoire marin qu'ils couvrent pour s'alimenter. Au point de vue des effets économiques potentiellement négatifs, des intervenants ont mentionné que certains impacts appréhendés ne sont pas traités et qu'ils devraient l'être. L'augmentation du coût de la vie à Terre-Neuve-et-Labrador a d'ailleurs été citée en exemple.

Dans le cadre du bilan, des intervenants ont souligné l'existence de lacunes dans les mesures d'urgence ainsi que d'un manque de connaissances du milieu marin. Des recommandations ont été proposées, notamment :

- que les projets d'exploration comportent l'obligation d'une police d'assurance pour couvrir toutes les pertes potentielles;
- que le gouvernement utilise les résultats de l'EES2 pour élaborer les dispositions de la future Loi sur les hydrocarbures qui s'appliqueront au milieu marin;
- que l'harmonisation des lois fédérales et provinciales en matière d'évaluation environnementale soit mise de l'avant;
- que les services écologiques rendus par le golfe soient évalués avant d'analyser la pertinence du développement de l'industrie des hydrocarbures dans le golfe;
- que le BAPE soit utilisé pour évaluer l'acceptabilité sociale du développement de cette filière en milieu marin.

Par ailleurs, la portée du mandat et le budget qui a été consenti pour sa réalisation sont jugés trop limitatifs pour un sujet d'une telle importance, surtout lorsqu'on considère en comparaison l'ampleur du plan de travail qui a été publié par le Comité EES sur les gaz de schiste, de même que l'ampleur du budget qui a été mis à la disposition de ce comité.

Des participants ont également souligné que les résultats des EES réalisées à Terre-Neuve-et-Labrador devraient être intégrés à l'EES2, ainsi que les informations présentées lors du Forum sur les hydrocarbures tenu en avril 2011. La dispersion du pétrole en eau froide demande aussi à être documenté.

Des participants ont aussi fait mention que le gouvernement aurait dû faire des démarches auprès des autres provinces pour s'assurer de la réalisation d'une étude couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent et de la tenue d'une commission d'examen environnemental avec participation des cinq provinces concernées. De

plus, on a déploré le fait que la portée de la consultation publique ne couvrait ni la pertinence d'exploiter les hydrocarbures en milieu marin ni l'analyse d'options alternatives à l'exploitation des hydrocarbures.

Enfin, des préoccupations relatives aux méthodes de communication et au processus choisis ont été formulées. Par exemple, il a été affirmé qu'une révision de l'EES par les pairs serait nécessaire et que ce n'est pas le rôle d'un ministère promoteur de piloter une EES, mais plutôt celui du MDDEP.

#### **4.3 Bassin de la baie des Chaleurs**

Pour le bassin de la baie des Chaleurs, les activités publiques tenues à Bonaventure et à Chandler, c'est-à-dire les ateliers de partage d'information et les séances publiques, sont considérées.

Notons d'abord que les participants ont proposé l'ajout de différents éléments à la description du milieu, notamment ceux relatifs :

- à de nouvelles données sur le saumon;
- au potentiel d'exploitation des ressources biologiques en milieu marin et les marchés émergents;
- à la cartographie du MPO quant à quelque 48 zones potentielles pour la mariculture;
- aux travaux du MPO et d'Ouranos sur le régime des glaces;
- à la documentation sur les projets d'aires marines protégées;
- à la désignation de nouvelles espèces sur la liste des espèces en voie de disparition depuis mai 2011;
- aux informations scientifiques disponibles traitant de l'influence de la température de l'eau sur la vitesse de la biodégradation des hydrocarbures;
- aux courants de fond du chenal Laurentien;
- à la productivité de la zone 0-50 m de profondeur;
- à la répercussion de faibles teneurs en hydrocarbures sur la santé humaine.

L'importance sociale et économique de la pêche et du tourisme est également rappelée.

Quant aux aires sensibles, les participants aux activités tenues pour le bassin de la baie des Chaleurs ont relevé certaines lacunes. Il a particulièrement été souligné

que puisque le plan d'eau est partagé avec le Nouveau-Brunswick, l'EES2 devrait couvrir plus que les limites du territoire du Québec. À cela s'ajoutent des commentaires soulignant la connectivité qui lie les zones, élément que les cartes d'aires de sensibilités ne représentent pas. De plus, il a été proposé que les trajets des bateaux de croisières soient considérés comme composante sensible et qu'une quatrième classe d'aire sensible soit présentée, soit les aires non caractérisées. Enfin, il a été rappelé que les embouchures des rivières sont importantes pour le retour des poissons et sont donc des zones très sensibles. Par ailleurs, des questions ont été posées quant au rôle de la glace comme contrainte.

Quant aux effets environnementaux et économiques, plusieurs questionnements reflètent bien les préoccupations des communautés du bassin de la baie des Chaleurs. Par exemple, on s'interroge sur la capacité à réellement compenser les dommages potentiels, notamment à l'égard des industries de la pêche, de la mariculture, du tourisme advenant une contamination du milieu marin. On se questionne aussi sur l'ampleur des retombées économiques réelles pour la région.

Au bilan, plusieurs participants ont conclu que la baie des Chaleurs devrait être classée comme étant une zone très sensible dans son intégralité. Certains participants ont aussi mentionné que si le développement de l'industrie pétrolière se faisait à l'instar du modèle de la Norvège, ce dont on doute puisqu'il nécessiterait une révision en profondeur du modèle de redevances, les revenus générés par l'exploitation pétrolière pourraient contribuer au financement de la remise sur pied de l'industrie de la pêche.

Pour ce qui est des mesures de gestion proposées, des participants ont souligné que la zone d'évitement de 500 m pour la protection des mammifères marins lors des levés sismiques est nettement insuffisante et que le financement des mesures d'urgence devrait être sous la responsabilité de l'exploitant, en appliquant le principe de pollueur-payeur.

On a également proposé de multiples recommandations, dont l'établissement d'un moratoire complet et la mise sur pied d'une commission fédérale avec participation des provinces concernées (à Bonaventure), la prévision de budgets pour les inspections et l'équipement de protection environnementale ainsi que le versement de redevances pour les mesures d'urgence (à Chandler). Enfin, l'importance et la difficulté de compenser suffisamment les activités touchées directement (la pêche et le tourisme) ont été réitérées.

Dans la liste des préoccupations formulées, notons également les lacunes dans les communications (période de consultation beaucoup trop courte, rapport très

technique, sous utilisation des médias sociaux pour informer de la tenue des séances de partage d'information) et le désir que soient tenues des consultations des communautés plus tôt dans le Programme d'EES. De plus, des participants ont soutenu que le portrait de la situation économique de la Gaspésie est beaucoup plus positif que celui présenté dans l'EES2. Là encore il a été souligné l'existence de plans régionaux de développement durable (MRC de Gaspé) qui devraient être mentionnés dans le rapport.

Enfin, certains participants affirment que si ce n'était de l'empressement de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) à exploiter la ressource dans le golfe, le Québec devrait demeurer prudent et éviter de se lancer trop rapidement dans l'exploitation des hydrocarbures. Cependant, d'autres participants soutiennent plutôt que l'exploitation des hydrocarbures pourrait, paradoxalement, servir à financer les pêches de façon durable et que le Québec devrait aller de l'avant si TNL le faisait.

#### **4.4 Communautés autochtones**

Trois ateliers de partage d'information auxquels étaient conviées des communautés autochtones ont eu lieu au cours de cette consultation. Les préoccupations présentées ici sont basées sur les commentaires recueillis lors d'ateliers tenus avec les communautés de Natashquan (Innus), de Mingan (Innus) ainsi que celles de Gesgapegiag – Listuguj – Gespeg (Micmacs).

##### ***Les communautés innues***

Des informations relatives aux activités traditionnelles ont d'abord été fournies afin de bonifier la description du milieu. À cet égard, notons les commentaires soulignant le fait que les activités des Innus de Natashquan se déploient particulièrement d'ouest en est, entre les rivières Romaine et Musquaro, et que la chasse à la sauvagine est pratiquée de Sheldrake jusqu'à Baie-Johan-Beetz. Une zone de pêche au homard située au sud de la pointe est de l'île d'Anticosti a par ailleurs été identifiée. Quant aux aires sensibles, il a été mentionné que les zones de chasse aux oiseaux migrateurs, tout comme les Nitassinans, devraient être incluses au rapport d'étude.

Le manque de connaissance des écosystèmes marins et littoraux demeure une préoccupation centrale. Il est rappelé que les activités de mise en valeur des hydrocarbures se dérouleraient dans un milieu qui leur est important aux niveaux social et économique et donc, pourrait avoir un impact sur leurs activités traditionnelles.

Une série de recommandations est formulée par les participants, lesquelles visent principalement une consultation accrue des Premières Nations innues et leur participation aux différents comités. De plus, on se questionne à savoir si TNL se propose de mettre en place des mesures semblables à celles présentées dans le rapport préliminaire de l'EES2 avant d'autoriser un forage sur la structure géologique Old Harry et s'il serait possible d'inclure les cartes des zones de pêche de Nutashkuan au rapport final.

Finalement, la communauté de Nutashkuan a souligné que son consentement est requis quant à tout projet de développement sur son territoire, pour lequel des accommodements qui lui sont acceptables devront être négociés et convenus entre les parties concernées, y compris la question du partenariat et des retombées économiques dans la communauté. Également, les participants ont spécifié qu'ils considèrent qu'il est trop tôt pour se positionner vis-à-vis une éventuelle exploration et exploitation des hydrocarbures.

À Mingan, relativement au chapitre portant sur les effets environnementaux, il a été souligné que les retombées sociales doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie. En effet, il s'est avéré par le passé qu'un grand projet s'étant déroulé à proximité ait eu des incidences sociales négatives. Cet aspect constitue une préoccupation importante pour cette communauté. En plus des préoccupations citées précédemment, on a mentionné que le rapport d'étude était trop technique et aurait pu être davantage vulgarisé, et qu'il y a une apparence de relation complice entre le MDDEP et le MRNF.

### ***Les communautés Mi'gmaqs***

Les représentants des communautés Mi'gmaqs ont jugé insatisfaisante la description du milieu les concernant, étant donnée l'absence d'information relative à leur culture et à leur mode de vie. Ils ont tout particulièrement insisté sur l'importance du saumon dans leur culture et leur mode de vie. Ils ont réitéré leurs revendications quant à leurs droits et intérêts.

De nouvelles données ont également été fournies, notamment quant à la migration du saumon et à la désoxygénation progressive des eaux profondes du golfe du Saint-Laurent, un phénomène fort préoccupant, mais pourtant non étudié comme il se devrait.

À l'instar de plusieurs autres communautés, le fait que les aires sensibles soient traitées de manière statique et qu'une aire identifiée comme moins sensible puisse en réalité n'être que peu documentée a été critiqué. On a ajouté que la biodiversité n'avait pas été prise en considération pour la composition des aires sensibles.

La possibilité d'un déversement accidentel majeur d'hydrocarbures et des effets environnementaux désastreux que cela aurait, ainsi que les effets des levés sismiques, sont au cœur des préoccupations des communautés Mi'gmaqs consultées. À cet égard, pour pallier le manque d'information sur l'effet des appareils utilisés pour les levés sismiques sur les mammifères marins, plusieurs sources scientifiques ont été fournies. Quant aux déversements accidentels, il est souligné que l'ensemble des provinces atlantiques seraient touchées. Enfin, une participante a mentionné le fait que les impacts de l'exploitation des hydrocarbures ne concernent pas uniquement la nourriture (la pêche), mais aussi l'importance de la mer aux plans culturel, spirituel, social et cérémonial.

Dans le cadre de la section portant sur les recommandations préliminaires, il a été demandé si les coûts nécessaires à la mise en place des activités proposées ont été évalués. Notons également que, d'une part, il est jugé que les indemnités financières ne seront jamais suffisantes et que, d'autre part, il est insensé d'envisager des activités pétrolières à l'est du territoire de l'EES1, pour lequel un moratoire permanent a été décrété, puisqu'il y a interdépendance entre le golfe et l'estuaire.

Enfin, une série de critiques est formulée quant à la portée du mandat. Principalement, on soutient que la prise de décision doit inclure et refléter les droits, les intérêts, les valeurs et les opinions des Mi'gmaqs. On déplore que le gouvernement agisse en quasi-promoteur et que le temps, l'argent et les efforts ne soient pas investis pour améliorer et promouvoir les énergies renouvelables. Pour ces raisons, il est demandé que le rapport final propose une recommandation à l'effet de maintenir un moratoire.

#### **4.5 Groupes nationaux**

De manière générale, les préoccupations des groupes nationaux concordent avec celles formulées par les organismes régionaux.

Au plan méthodologique, ils reconnaissent d'emblée, la pertinence de réaliser une évaluation environnementale stratégique pour évaluer les politiques et les programmes, particulièrement ceux pouvant avoir des incidences majeures sur le milieu. Cependant, ils sont d'avis que l'encadrement des EES devrait être fait par le MDDEP et non par un ministère ou un organisme responsable de la mise en valeur d'une ressource, estimant que cela peut introduire un biais significatif et fausser l'évaluation.

Plusieurs groupes ont indiqué ne pas comprendre pourquoi la présente EES bénéficie d'un budget dix fois moindre que celui alloué pour l'EES sur les gaz de schiste. Ils estiment aussi que la pertinence du développement d'une nouvelle activité, en l'occurrence l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin, se doit d'être évaluée et ne peut être exclue de l'analyse, comme ce fut le cas pour la présente évaluation.

Ils estiment aussi que les futures EES devraient être précédées d'une consultation à l'étape du cadrage de l'étude, comme suggéré dans la littérature sur les procédures d'EES et comme le pratique l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, ainsi que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Cette demande vise à ce que la définition de la portée d'une EES réponde aux aspirations des publics concernés.

Ils estiment que l'étude aurait dû décrire l'ensemble des composantes environnementales du golfe puisque les communautés marines qui l'occupent s'y déplacent lors de différentes périodes de l'année ou phases de leur vie.

Toujours au plan méthodologique, les groupes nationaux ont manifesté une vive inquiétude quant à la démarche de consultation utilisée pour bonifier l'étude préliminaire. Ainsi, ils ont déploré le délai de disponibilité de la version préliminaire du rapport d'étude, soulignant que l'étude datée du mois de mars n'a été rendue publique qu'au début octobre 2011, soit quelques jours à peine avant la tenue des premières réunions publiques. Cette situation a fait en sorte que les participants ont eu très peu de temps pour prendre connaissance du rapport et pour préparer leurs interventions. Ils ont également soulevé le potentiel de conflit d'intérêts quand des études à portée publique comme les EES sont réalisées par le secteur privé.

Ils ont manifesté leurs vives inquiétudes quant à l'utilisation qui serait faite des informations recueillies et des préoccupations exprimées, estimant essentiel que les mémoires, les synthèses des ateliers ainsi que les réponses au questionnaire soient rendus publics de façon à pouvoir juger du traitement qui en aura été fait. Le fait de rendre publique cette information leur permettrait également de bénéficier des réflexions et des recherches des participants à la consultation, comme c'est le cas lors d'audiences publiques du BAPE. Ils font de ce point une question de principe, concernant la crédibilité de toute la démarche.

Par ailleurs, les groupes nationaux estiment que les enjeux associés à l'ouverture ou non du golfe du Saint-Laurent à l'industrie pétrolière nécessitent un vaste débat de société. Ils demandent ainsi qu'à la suite du dépôt du rapport final de l'EES2 une consultation soit tenue par le BAPE et que lors de cette consultation les communautés riveraines de l'estuaire soient spécifiquement consultées.

Concernant le contenu du rapport d'étude, les éléments soulevés vont dans le même sens que ceux des groupes régionaux ainsi que plusieurs mémoires de citoyens. Ainsi, au niveau de la description du milieu, des groupes nationaux ont souligné des lacunes dans le niveau des connaissances actuelles dont plusieurs avaient d'ailleurs été relevées dans le rapport d'étude. Ils ont particulièrement insisté sur la dynamique de l'ensemble de l'écosystème en général et des courants de profondeur en particulier, ainsi que sur la dynamique des glaces et des conditions océanographiques dans le contexte des changements climatiques.

Le besoin de connaître les corridors migratoires des mammifères marins et des poissons apparaît aussi être essentiel avant de pouvoir juger des répercussions potentielles. Des participants se disent préoccupés par les conséquences que pourraient avoir les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en mer sur le saumon atlantique, dont la population est évaluée selon COSEPAC « en voie de disparition ». Quant à la description du portrait socio-économique des régions directement concernées, certains le jugent tendancieux et non à jour.

L'évaluation des conséquences des levés sismiques sur la faune marine a vivement été remise en question et, à ce chapitre, on demande une révision en profondeur de l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des incidences des levés sismiques en milieu marin. Cette révision permettrait de tenir compte des nouvelles connaissances scientifiques en la matière.

D'autre part, des lacunes importantes ont été soulevées quant aux effets des rejets d'hydrocarbures en mer dus aux activités d'exploration et d'exploitation. On souligne, par exemple, qu'il faudrait connaître la nature et la concentration des contaminants présents dans les rejets afin d'évaluer les impacts de ceux-ci. Il en est de même quant à la dispersion en mer des boues de forages. On a noté des erreurs d'interprétation dans l'analyse des accidents reliés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et l'on demande de corriger la section traitant de ces accidents et de la compléter par les études réalisées pour le compte de Corridor Resources, ainsi que par une revue des critiques formulées en 2010 par le Commissaire à l'environnement et au développement durable (Vérificateur général du Canada) quant à la capacité d'intervention du Canada en cas de déversement accidentel provenant d'un pétrolier.

On demande aussi que l'analyse qui a été faite par le Congrès américain à la suite de l'accident dans le golfe du Mexique en 2010 soit prise en considération, ainsi que les recommandations du rapport de l'ONÉ sur les forages extracôtiers dans l'Arctique canadien.

On demande de plus d'étayer les conséquences qu'aurait une éruption de gaz naturel et que soient analysées les conséquences qu'aurait une dérive de nappe de pétrole en présence de glace. En bref, on relève le manque d'encadrement légal et réglementaire sur les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, mais, aussi, celles liées au transport des hydrocarbures.

En ce qui a trait aux aires sensibles, les préoccupations générales évoquées précédemment sont partagées par les groupes nationaux. On traite par exemple de la composition des ZIEB, lesquelles sont constituées de plusieurs couches d'éléments biologiques sensibles les rendant *de facto* très sensibles, de la nature dynamique du golfe du Saint-Laurent et de la présence de zones peu documentées. Certains ont référé aux précautions soulignées par le MPO quant à l'utilisation même de la classification des ZIEB et des précautions à prendre lors de l'utilisation de ces données. Des ajouts aux zones sensibles sont également proposés, notamment la zone de grande importance pour le sébaste et la morue, située à la frontière de TNL, près de la structure géologique Old Harry.

Plusieurs groupes nationaux demandent que l'ensemble des 16 principes de la Loi sur le développement durable soit pris en considération dans l'analyse et soulignent que le principe 2 « Équité et solidarité sociale » ainsi que le principe 14 « Production et consommation responsable » n'ont pas été traités dans l'étude.

Ils sont d'avis que l'acquisition de connaissance doit nécessairement précéder la décision de permettre ou non le développement de projets et que cela doit apparaître dans la liste des recommandations du rapport.

En guise de conclusion, les groupes nationaux rappellent que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 vient à échéance et estiment qu'aucune décision irréversible pour le golfe du Saint-Laurent ne devrait être prise avant qu'une consultation publique se tienne à l'occasion de son renouvellement, compte tenu de l'importance écologique, économique sociale et culturelle du golfe du Saint-Laurent. Ainsi, ils recommandent unanimement au gouvernement le maintien de l'actuel moratoire portant sur les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

## **5. CONCLUSION**

---

L'approche participative de l'EES2 a permis de recueillir des informations et préoccupations de centaines d'individus, d'organismes régionaux et nationaux et des communautés autochtones directement concernées. Des commentaires ont été entendus dans le cadre des différents mécanismes de consultation, soit :

- des 9 ateliers de partage d'information avec les organismes régionaux et nationaux;
- des 3 ateliers de partage d'information avec les communautés autochtones;
- des 8 séances publiques de partage d'information;
- du dépôt de 98 documents, dont de nombreux mémoires;
- de la consultation en ligne ouverte à l'ensemble de la population du Québec ayant recueilli plus de 1 000 commentaires.

La réalisation du bilan de cette consultation aura également permis de mettre en lumière les principales préoccupations formulées par les participants aux activités. Les informations, commentaires et suggestions ainsi recueillis et présentés dans le présent bilan permettront à GENIVAR de bonifier le rapport d'étude en vue de la réalisation du rapport final de l'EES2.



## ANNEXE 1

Synthèses des ateliers et des séances publiques



**SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À  
CAP-AUX-MEULES (ÎLES-DE-LA-MADELEINE)**

<b>Date de la séance :</b>	<b>8 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 18 h</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Château Madelinot</b>
------------------	--------------------------

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>35</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	Regroupement des palangriers et pétonciers uniques Madelinots CSSS des Îles CSN- Îles-de-la-Madeleine Bureau du député provincial des Îles-de-la-Madeleine Bureau du député fédéral de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Comité ZIP des Îles École nationale d'administration publique Agglomération des Îles-de-la-Madeleine Société de conservation des Îles Commission scolaire des Îles Municipalité des Îles-de-la-Madeleine SADC des Îles Chambre de commerce des Îles Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine CLD des Îles Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine Club d'ornithologie des Îles Escale Îles-de-la-Madeleine Commission des ressources naturelles et du territoire GÎM Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes Association touristique régionale des Îles Énergie Alternative Coalition St-Laurent Attention Fragiles Fishermen's association Corporation d'employabilité et de développement économique Council for Anglophone Magdalen Islanders Municipalité de Grosse-Île Conseil régional de l'environnement GÎM
------------------------------	---

Il est régulièrement proposé que la zone d'étude couvre le golfe en entier. Également, l'importance des activités récréotouristiques pour l'économie locale a été soulignée plus d'une fois. De nombreux commentaires visaient également les communications des résultats de l'EES2, de même que certains éléments de nature plus politique. La définition des aires de sensibilité a aussi été discutée, alors que certains participants ont proposé que les zones soient dynamiques, qu'on revoit la pondération des composantes et qu'on tienne compte des activités futures. Les thèmes des compensations ou dédommagements en cas de déversement ont été récurrents. L'exemple de l'Irving Whale ainsi que la faiblesse des retombées locales à Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) sont évoqués. Enfin, de nouvelles informations concernant la description du milieu ont été communiquées.

## **Commentaires des participants :**

### **1. Description du milieu**

- On note que les communautés utilisent la ressource (poisson) pour son alimentation et non pas uniquement pour l'économie.
- On suggère de prendre en considération le Programme de restauration des ressources halieutiques (PRRH) en ce qui est de la morue et du sébaste, des effets des changements climatiques sur le poisson ainsi que des GES émis durant l'exploitation.
- Un participant souligne que les notions d'acceptabilité sociale ne sont pas traitées et que l'EES2 dresse un portrait misérabiliste et dépassé de l'économie des communautés.
- Il est mentionné que l'EES2 ne traite pas de la nature semi-fermée du golfe et des services écologiques qu'il rend.
- On propose de vulgariser et d'intégrer le concept de dynamique de la chaîne alimentaire à l'EES2.
- Un intervenant soutient que l'information sur les oiseaux est trop succincte.
- Mention de l'implication des communautés dans le développement touristique régional.
- Il est indiqué que le rapport de Corridor Ressources est plus détaillé que l'EES2 pour les zones de pêches et les effets des déversements et qu'il devrait être employé pour bonifier l'EES2.
- Un participant affirme qu'il faudrait revoir le CCRH (2001), qui traite de l'ensemble du golfe.
- Indication qu'il se fait de la plongée sous-marine au rocher aux Oiseaux.
- Un participant demande pourquoi les espèces végétales terrestres en péril ne sont pas incluses dans l'EES2.
- Il est mentionné qu'il existe plus d'épaves que les seules épaves d'intérêt archéologique.
- On soutient que l'étude doit accorder plus d'importance aux mammifères marins menacés.
- Il est affirmé que l'étude doit prendre en compte la zone de pêche F (crabe des neiges), qui est à 8 km du projet de Corridor Ressources, malgré le fait qu'elle se situe à TNL.

### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est indiqué que les zones dans lesquelles les pêcheurs vont pour pêcher le crabe et les poissons pélagiques devraient être incluses dans les aires sensibles.
- Un participant soutient que l'EES2 omet volontairement les mammifères marins dans les ZIEB et que les délimitations des zones côtières sensibles sont trop conservatrices.
- Mention de la zone de forts courants au large de la pointe aux Loups et du site du naufrage de l'Irving Whale qui sont à considérer.
- On affirme que la gestion intégrée du Saint-Laurent est liée au golfe et devrait être prise en compte (mention du Plan d'action Saint-Laurent qui identifie des zones névralgiques).

- On propose que les aires sensibles comprennent les plages du fait qu'elles sont des endroits de concentration d'activité économique. Les Îles constituent une région touristique autonome de la Gaspésie Sud et de la Côte-Nord et sont une destination pour la villégiature de longue durée (taux de durée de séjour parmi les plus longs, soit 9 nuits). L'EES2 devrait accorder plus d'importance au tourisme dont les retombées économiques sont sous-estimées.
- Les cartes laissent à croire que les zones sensibles se retrouvent dans des zones particulières au Québec alors que le reste du golfe n'est pas couvert. Pourquoi le MRNF s'entête-t-il à morceler le territoire (ESS1, ESS2, ...) et pourquoi n'a-t-il pas consulté dès le début en 2008 les autres provinces au lieu de chercher une compétition entre les offices (OCTNLHE, OCNÉHE,...).
- Un participant mentionne qu'il possède un document non officiel produit par 6 ministères et qui présente une zone de 17 000 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées.
- Rappel de la méthodologie utilisée pour la conception des ZIEB : il y est dit que les limites ne sont pas strictes, qu'elles comprennent 9 couches et si les mammifères marins sont considérés comme 10<sup>e</sup> couche, alors l'ensemble du golfe serait couvert par les ZIEB.
- Un intervenant souligne que le Nouveau-Brunswick travaille sur un projet d'aires marines protégées.
- Proposition que les sensibilités et les contraintes soient superposées.
- On demande que les cartes de sensibilité soient élargies pour tenir compte du sébaste près de Old Harry.
- On soulève que la présence de glace présente une contrainte qui nécessiterait une carte de contraintes saisonnières.
- Il est mentionné qu'un forage au sud du chenal Laurentien sous moratoire pour la pêche à la morue représente une sensibilité sociale.
- De plus, les courants feraient en sorte qu'un déversement dans une zone non sensible atteindrait les zones sensibles. Bref, les zones ne sont pas statiques et une analyse de la dynamique entre celles-ci est suggérée.

### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Indication qu'il n'y a aucun traitement quant aux technologies du gaz sur les poissons.
- Un participant affirme qu'il y a des études en cours sur les phénomènes d'érosion, lesquels sont problématiques même en l'absence d'accident à gérer.
- On demande que soit documentée la problématique observée à TNL de l'augmentation du coût de la vie et de la non-croissance des revenus de la classe moyenne (au Forum d'avril 2011, il a été dit que les communautés s'appauvrissent même si les revenus de la province augmentent).
- Il est mentionné que les 50 000 oiseaux que l'on retrouve à l'île Bonaventure seraient difficiles à sauver en cas de déversement puisqu'ils parcourent de longues distances chaque jour. Les îles sont les plus exposées face à un déversement et il n'y a pas de plan de mesures d'urgence et l'équipement est inadéquat. Leur nettoyage repose sur des bénévoles.
- Considérant que la pêche et le tourisme apportent des revenus de l'ordre de 150 M\$, on demande quels seraient les impacts d'un déversement sur ces activités et comment les pertes seraient-elles compensées.
- On souligne qu'il est nécessaire de dresser un tableau des pertes économiques en plus des retombées.

- Il faut aborder les effets cumulatifs (notamment sur les espèces menacées) d'une superposition de projets jusqu'au démantèlement des plateformes, ainsi que de leurs impacts sur la qualité de vie (incidences sociales et économiques négatives vs retombées économiques).
- Un participant mentionne qu'il manque une réflexion sur les compensations en regard de la durée de la pêche.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Considérant que l'image de marque des Îles pourrait être ternie par un déversement, il est proposé que les projets d'exploration comportent une police d'assurance pour couvrir des pertes de 180 M\$, montant annuel uniquement aux Îles-de-la-Madeleine.
- On propose une obligation de monitoring par caméra à toutes les étapes de développement des hydrocarbures.
- Un intervenant mentionne qu'il faut confronter les préoccupations avec les 16 principes du développement durable.
- Indication que les zones de sensibilité évoluent, il y a de nouvelles données chaque année, par exemple sur les activités maricoles.
- On soutient que l'industrie pétrolière est caractérisée par son manque de transparence et de fiabilité et a peu de respect pour l'environnement et les communautés d'accueil.
- Il est précisé que le gouvernement pourrait se servir des résultats de l'EES2 pour élaborer la Loi sur les hydrocarbures.
- On demande pourquoi le budget accordé pour l'EES2 n'est pas proportionnel à la superficie du golfe (budget qui est nettement inférieur à celui consenti pour l'EES sur les gaz de schiste).
- Mention qu'à TNL, il y a consultation à l'étape du scoping.
- Un participant affirme que l'harmonisation des lois fédérales et provinciales en matière d'évaluation environnementale est nécessaire.
- On suggère d'identifier le porteur dans les recommandations de mesures de gestion (c.-à-d. qui fait quoi).
- Il est mentionné que les lacunes dans les mesures d'urgence présentent un risque pour les activités actuelles.
- Un participant propose de verser les redevances dans un fonds des générations à l'instar de la Norvège.
- En considération du désastre du golfe du Mexique, on recommande de mettre en place un processus visant à éviter les conflits d'intérêts dans les organismes gouvernementaux.
- La Loi sur l'accès à l'information devrait obliger les organismes comme l'OCTNLHE à rendre publique certaines informations.
- Proposition : Il faudrait mettre en perspective la valeur de toutes les activités durables (pêches), non seulement du Québec, mais de l'ensemble du golfe, en relation avec des activités risquées non durables. Notons que la durée de l'exploitation d'un gisement est de l'ordre de 20-30 ans alors que la pêche se pratique depuis des générations avec des retombées économiques directes et indirectes sans cesse renouvelables.

#### **5. Autres**

- Selon un participant, des levés sismiques ont eu lieu en 2010, et ce, sans aucune précaution.

- Il est soutenu qu'un déversement pendant une tempête serait une catastrophe (mention d'une tempête, en décembre 2010, qui a fait passer les vagues par-dessus les routes et a envahi les lagunes).
- Il est souligné que l'EES1 souligne les liens entre les principes de développement durable et les effets sur l'environnement, alors que l'EES2 le fait seulement avec les activités recommandées.
- On mentionne que le CA de l'Association touristique s'est prononcé pour un moratoire et sur la nécessité d'établir des aires maritimes de conservation.
- Certains remettent en question la portée de l'EES2 en comparaison avec le plan de travail publié par le Comité EES sur les gaz de schiste.
- Considérant que la Stratégie énergétique du Québec ouvre la porte aux hydrocarbures, il est affirmé que l'EES2 ouvre la porte à une décision prise à l'avance.
- Recommandation qu'il y ait un arrimage avec les études de Corridor Ressources.
- On demande quelles règles et quelle législation s'appliquent pour les forages directionnels (en milieu terrestre et en mer).
- Il est soutenu que les rôles des intervenants ne sont pas clairs. On demande pourquoi est-ce différent que pour l'EES1 ?
- Proposition de faire une analogie avec les schémas d'aménagement qui sont révisés en comités interministériels.
- Il est demandé s'il existe d'anciens puits non cartographiés.
- On se questionne à savoir si l'EES2 sera intégrée aux études réalisées à TNL (notamment Old Harry). Puisque l'écosystème du golfe n'a pas de frontière provinciale et que dans l'EES2 les effets transfrontaliers dans les impacts ne sont pas discutés, les projets de TNL devraient être clairement identifiés.
- Il est indiqué que l'EES2 ne traite pas de la dispersion du pétrole en eau froide, ainsi que des mesures d'intervention sur la côte avec l'arrivée d'une nappe de pétrole, soit une description des mesures et de leur efficacité.
- Il est affirmé que l'exploitation des hydrocarbures contribue à l'épuisement d'une ressource non renouvelable et maintient notre dépendance face à cette ressource et ralentit le développement des énergies vertes.
- On souligne le besoin d'intégrer à l'EES2 les informations traitées au Forum sur les hydrocarbures d'avril 2011.
- Exemple de l'Irving Whale : Beaucoup de promesses non tenues, des coûts importants, des déchets laissés sur place, etc. Cette histoire devrait être relatée pour donner un exemple des contraintes aux plans d'urgence et de décontamination qui peuvent prendre plusieurs semaines/mois et qui reposent sur des bénévoles.
- D'un point de vue plus politique, certains participants affirment que :
  - Malgré les garanties et assurances pour les fonds d'urgence, les compagnies se paient des avocats pour trouver les trous. Par exemple, avec Irving Whale, des sacs de sable contaminés ont été enfouis sans aucune compensation. La bataille est inégale.
  - Ce n'est pas le rôle du MRNF de piloter les EES.
  - Il y a déséquilibre entre un maire d'une petite communauté et une multinationale.
  - On se questionne sur la préparation de l'étude par un privé (et ses acquisitions).
  - Il faut donner confiance au processus.
- En termes de communication, des intervenants ont noté que :
  - La population devrait être informée du fait qu'elle peut se prononcer sur les sujets prétendument exclus (selon l'avis au lecteur).
  - Le maximum de 250 mots dans le questionnaire est insuffisant.

- On se demande si les interventions peuvent être rendues disponibles aux autres communautés côtières.
- Les comptes rendus des consultations devraient être publics.
- Puisqu'une communauté n'est pas en mesure de juger de la validité d'une EES aussi technique, il faudrait une révision par les pairs de l'étude avant la consultation publique pour bonifier son contenu et sa portée. Le Québec a peu d'expertise en la matière et s'il faut traiter du sujet, il est important que toute l'expertise québécoise et internationale soit sollicitée avant de soumettre l'EES aux communautés qui n'ont pas les moyens de juger des effets sur l'environnement.

**SYNTHESE DE LA SEANCE PUBLIQUE TENUE À  
CAP-AUX-MEULES (ÎLES-DE-LA-MADELEINE)**

<b>Date de la séance :</b>	<b>9 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 19 h à 22 h 40</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Centre Civique de Cap-aux-Meules</b>
------------------	---

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>90</b>
--	-----------

De nombreux commentaires émis lors de la séance publique tenue à Cap-aux-Meules ont fait référence à l'exploitation du gisement Old Harry. L'extension de la zone d'étude pour inclure ce projet ainsi qu'une potentielle collaboration avec Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) pour la réalisation d'études sont souvent évoquées. Le sujet de la pertinence de l'exploitation des hydrocarbures a également fait l'objet de discussions. L'absence de présentation d'impacts économiques négatifs ou des services rendus par l'écosystème a aussi été mentionnée. Enfin, des recommandations liées à la définition des aires de sensibilité ont été formulées.

**Commentaires des participants :**

**1. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est demandé pourquoi le refuge d'oiseaux de l'île Brion a-t-il été exclu des zones à forte sensibilité.
- Plusieurs participants affirment que le golfe est sensible à la grandeur.
- Proposition d'une bande de 1 km d'interdiction de forage autour des refuges d'oiseaux migrateurs.
- Il est mentionné que l'eau voyage partout et ce qui sort de l'amont parvient aux Îles et les autres zones à protéger.

**2. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Un intervenant indique que les activités de forage se tiendraient entre avril et novembre, soit au moment où les ressources sensibles sont présentes.
- Il est souligné que les impacts économiques négatifs ne sont pas traités.
- Mention de la littérature citée dans les études réalisées par Corridor Ressources concernant les déversements.
- Il est demandé s'il existe des redevances pour les communautés hors TNL qui seraient touchées par un déversement à Old Harry?
- On affirme que les effets des levés sismiques sur la biodiversité et sur les poissons doivent être définis. Il se pourrait que le déclin de la morue soit attribuable aux levés sismiques.

**3. Bilans et recommandations**

- Les services écosystémiques rendus par le golfe doivent être évalués avant le développement des hydrocarbures.
- Un participant soutient que si les plans de mesures d'urgence sont déjà inefficaces, il est inimaginable d'ajouter des activités à risque dans le milieu.
- Il est demandé pourquoi l'EES2 n'a pas pris en compte le principe de développement durable sur la consommation et la production responsables.

- Il est proposé que l'EES2 interdise les forages en mer puisque le risque zéro n'existe pas.
- Les levés sismiques devraient être assujettis à l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement et non pas seulement à un simple CA sous l'article 22.
- Il est recommandé d'aborder dans l'ESS2 les faiblesses de la loi canadienne, notamment pour les consultations publiques pour les levés sismiques.
- On soutient que l'EES2 brosse un portrait effrayant des effets potentiels et du manque de connaissances, ce qui devrait justifier l'imposition d'un moratoire permanent.
- Proposition : Le BAPE devrait intervenir avant et après l'exploitation des hydrocarbures.
- Un participant affirme que nous ne sommes pas capables d'intervenir en cas de déversement (plan d'urgence inadéquat) ni de faire respecter les lois.
- Il est demandé quelles conditions devraient être réunies pour que le moratoire soit levé.
- Un participant maintient que la reconnaissance de la primauté de la protection du milieu, la révision de la Stratégie énergétique et la collaboration avec le fédéral et les autres provinces concernées devraient primer dans la liste des recommandations.
- Il est conclu, en considérant les redevances de TNL qui sont versées au gouvernement central et non pas aux petites communautés, que les redevances ne font pas le poids vis-à-vis des risques.

#### **4. Autres**

- Il est demandé pourquoi ne pas chercher les meilleures alternatives à l'énergie non renouvelable? La valeur du pétrole ne vaut pas le patrimoine, la pêche et le tourisme aux Îles. Ces dimensions doivent être mises en perspective dans l'étude.
- Bien que les projets en milieu terrestre soient exclus de l'étude, il est proposé que les Îles soient incluses vu l'ampleur des enjeux.
- Un participant souligne qu'une simulation d'un déversement de 5 000 barils/j dans le secteur d'Hébron au large de TNL montre qu'un déversement de cette ampleur toucherait l'ensemble du golfe.
- Il est demandé si un scénario pancanadien est évalué, si un scénario-catastrophe est évalué avec TNL.
- On déplore que les madelinots n'aient pas accès au compte rendu de l'atelier tenu en après-midi.
- Il y a une perception que l'ESS2 vise à « faire avaler la pilule » pour une décision qui est déjà prise. Ces discussions devraient se faire en présence des décideurs et il devrait y avoir de réels mécanismes de consultation publique.
- On indique qu'il aurait dû y avoir une consultation provinciale (un débat de société) pour déterminer si oui ou non la population désire une mise en valeur des hydrocarbures, et ce, avant de passer à l'EES2.
- Il est souligné que le mandat est trop restreint, que le gouvernement aurait dû faire des démarches avec les autres provinces au lieu qu'il y ait une course à savoir qui sera la première à forer.
- Manquements indiqués : Que l'étude ne traite pas des projets dans les autres provinces, qu'elle ne traite pas d'Old Harry (et le sébaste dans cette zone) et qu'elle ne traite pas de la fracturation hydraulique.
- Un participant mentionne que les différents paliers gouvernementaux ont laissé les Îles à elles-mêmes.

## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À GASPÉ

<b>Date de la séance :</b>	<b>31 octobre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 16 h 30</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Hôtel des Commandants</b>
------------------	------------------------------

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>15</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	CÉGEP Gaspésie-Îles Conseil Cloridorme Conseil régional de l'environnement GÎM Ensemble pour un avenir durable du GG Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec Ville de Gaspé Merinov Amphibia-Nature Conservation de la Nature Réseau d'observation de mammifères marins Société de conservation ZICO de la baie de Gaspé
------------------------------	---

Lors de l'atelier de travail à Gaspé, de nombreux ajustements aux cartes des aires de sensibilité ont été proposés, notamment d'y inclure de nouveaux éléments, de tenir compte des zones peu documentées et de la nature dynamique des aires sensibles. Les retombées économiques et les effets sociaux sont également au cœur des préoccupations. Par exemple, les compensations sont souvent jugées insuffisantes et les services écologiques rendus par le golfe devraient être considérés dans l'équation. Plusieurs interventions portaient sur le choix d'exploiter ou pas les hydrocarbures. En effet, certains participants sentent que la décision est déjà prise. Enfin, des lacunes ont été exprimées relativement aux communications.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- Un participant demande si le rapport a pris en considération la valeur des services écologiques rendus par l'écosystème du golfe.
- On souligne que la prise en compte des changements climatiques dans l'EES2 est essentielle.
- Advenant que la MRC de Gaspé décide de mettre de l'avant la pêche et le tourisme avant l'exploitation des hydrocarbures, on se demande si l'EES2 en tiendra compte.
- Un participant indique qu'il fera parvenir une carte des propriétaires de terrain en zone côtière vouée à la conservation.
- Un manque d'information, dans l'étude, par rapport aux ZICO est soulevé.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Un participant affirme que la zone sensible de 0-20 m est insuffisante parce qu'il y a des pêches émergentes (p. ex. concombre de mer, crabe commun, buccin) qui se pratiquent en eau plus profonde, soit 18-20 brasses (100-120 pi).

- On demande si les activités récréotouristiques (excursions, bateaux de croisières) sont considérées dans les aires sensibles puisqu'il y a beaucoup de projets liés aux croisières internationales et quel serait l'impact d'une plateforme sur le paysage.
- Il est demandé pourquoi le fond de la baie occupé par de la mariculture n'est pas identifié de sensibilité forte, pourquoi les contraintes n'identifient pas les conflits d'itinéraire entre les navires de soutien et les bateaux de pêche.
- Il est aussi demandé si les aires sensibles ainsi reconnues au Québec le seraient par les provinces maritimes.
- Un intervenant se questionne à savoir si les ajustements finaux aux limites des aires sensibles seront apportés d'ici le dépôt du rapport final pour la prise de décision.
- Il est précisé que des réserves quant à l'utilisation des cartes devraient être présentées puisque les mammifères marins se déplacent au-delà des zones d'observation.
- Puisque le golfe doit être vu comme un tout, on souligne que la carte devrait intégrer de l'information sur l'habitat de la côte de TNL et de la Nouvelle-Écosse.
- Un participant mentionne que des aires sont indiquées de faible sensibilité alors que l'information n'existe pas et que les zones ne seraient pas étanches à un déversement de pétrole. À cet égard, un autre participant fait mention de l'effet du tapis roulant, selon lequel un désastre dans le golfe parviendrait à l'estuaire maritime.
- Considérant que les autochtones réclament les deux tiers du golfe, il est demandé s'ils ont été consultés.
- Il est indiqué que les territoires côtiers protégés par Conservation de la nature seraient menacés par un déversement.
- On se demande quel territoire serait couvert par les aires marines protégées et si le cadre législatif est inspiré de la réglementation d'autres pays.
- Il est mentionné que puisque les ZIEB comportent plusieurs composantes sensibles, elles devraient être qualifiées de sensibilité forte automatiquement (pondération pour les composantes des aires sensibles).
- Un participant affirme que le rapport soulève tellement de contraintes physiques (mammifères marins, glaces, etc.) et temporelles (périodes de pêche) qu'il ne reste plus d'espace pour les forages.
- On affirme que les lieux où se trouve la ressource, par opposition aux lieux où se fait la pêche, ne sont pas considérés dans les cartes de sensibilité.
- Il est proposé que le principe de précaution soit appliqué dans le cas des aires non caractérisées.
- Un intervenant propose de présenter les cartes d'aires sensibles sous la forme de matrice avec une gradation de couleur.

### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On demande si une étude de type coûts-bénéfices sera réalisée afin d'établir les compensations en considération de la valeur économique du golfe (la pêche, la mariculture, le tourisme).
- L'effet des levés sismiques sur le succès des pêches est-il documenté ?
- Selon une étude économique de Peter Sinclair de Memorial University, les effets sociaux sur les petits villages de pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador sont catastrophiques même si l'économie générale de la province s'est améliorée.

- Un participant affirme que les déversements auraient un effet à long terme et les compensations ne remplacent pas les pertes durables pour une région. Les emplois sur les plateformes ne créeront pas de richesse en région. Il y a encore des incertitudes concernant les mesures d'atténuation des effets des levés sismiques sur les baleines et il faudrait prévoir un fonds de développement régional si Québec allait de l'avant.
- Il y a un manque de documentation quant aux interrelations fédérales-provinciales-municipales.
- L'absence du MPO aux réunions publiques est soulignée.
- Il est affirmé que la responsabilité des compagnies de 30 M\$ (pour les dégâts) est insuffisante.
- Question : les cartes de sensibilité serviront-elles à la prise de décision en ce qui concerne la levée ou non du moratoire?
- Il y a des lacunes dans l'EES2 sur les mesures de gestion des rejets routiniers.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Il est recommandé que l'étude souligne tous les problèmes engendrés par le transfert de main-d'œuvre et les carences en termes de travailleurs que les grands projets engendrent dans les régions.
- Un participant propose de prévoir, comme en Norvège, un fonds de R&D pour la diversification de l'économie en vue de l'après-pétrole.
- Nous ne sommes pas capables de suivre les baleines dans le golfe, surtout les espèces en péril. Il est donc demandé comment peut-on établir un cadre légal sans cette information.
- On indique que la baleine à bec n'est pas ciblée et qu'il y a une grande lacune de connaissances sur les effets des levés sismiques sur les mammifères marins.
- Recommandation de mettre à jour la bibliographie de l'EES2.
- Un intervenant indique qu'il n'y a aucune norme et aucun standard au niveau international pour devenir observateur de baleines sur les navires ou sur les plateformes.

#### **5. Autres**

- De nombreux questionnements :
  - Est-ce que le Guide de planification des activités va être considéré par le gouvernement?
  - Est-ce que les modifications à la version actuelle de l'EES2 seront visibles dans le rapport final?
  - Est-ce que les comptes rendus seront publiés?
  - Quelle est la différence entre une EES et une ÉIE?
  - Peut-on penser que le gouvernement va se baser sur l'EES2 pour lever le moratoire?
- On souligne le paradoxe entre le développement durable et l'exploitation d'une ressource non renouvelable. Il a été mentionné qu'un des principes du développement durable, celui de la subsidiarité, lequel spécifie que les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, doit être intégré au processus de consultation. Plus précisément, les lieux de décisions doivent se rapprocher des citoyens et les régions doivent activement participer au processus décisionnel.

- Un participant indique que les formulaires en ligne sont trop ardues ayant pour conséquences que les non-spécialistes ne peuvent apporter des commentaires constructifs.
- Les petites organisations n'ont pas les ressources ni le temps pour analyser les rapports.
- Pour certains, les dés sont pipés et l'exploitation des hydrocarbures ira de l'avant.
- Il n'y a pas de fonds pour les organismes locaux pour leur permettre d'aller chercher eux-mêmes des connaissances localement.
- L'EES2 ne discute pas des solutions de rechange aux hydrocarbures et donne l'impression que c'est inévitable.
- On souligne que le manque de connaissance est trop important pour aller de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures.
- Il est mentionné que la délimitation des aires marines protégées est à la remorque de celles ouvertes à l'exploration.
- Il est mentionné qu'il serait intéressant de présenter dans le rapport le partage des juridictions concernant tout ce qui touche l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe.

## SYNTHESE DE LA SEANCE PUBLIQUE TENUE À GASPÉ

Date de la séance :	1 <sup>er</sup> novembre 2011
Heure :	de 19 h à 22 h 20

Endroit :	Gaspe Elementary School
-----------	-------------------------

Nombre de personnes présentes :	43
---------------------------------	----

À l'occasion de la séance publique tenue à Gaspé, de nombreux intervenants ont émis des commentaires relatifs à la délimitation de la zone d'étude considérée dans le rapport préliminaire de l'EES2. En effet, il a régulièrement été affirmé qu'une étude fédérale serait nécessaire, notamment en considération du développement du gisement Old Harry. D'autres ont également demandé le maintien d'un moratoire. La qualité de vie retrouvée en Gaspésie a motivé plusieurs commentaires relatifs aux retombées économiques, aux redevances et aux compensations. Plus précisément, il a été indiqué que l'EES2 devrait présenter des informations quant aux possibles pertes d'emplois en plus des bénéfices déjà documentés. Enfin, plusieurs ajustements aux méthodes de communication ont été proposés.

### Commentaires des participants :

#### 1. Description du milieu

- Il est mentionné que la qualité de vie en Gaspésie attire des néo-immigrants.
- Un intervenant affirme que le portrait de la Gaspésie dressé dans l'EES2 est défaitiste alors qu'en réalité, depuis 2000, la région a développé une économie durable basée sur l'énergie durable et le tourisme qui a remplacé les fermetures comme la Gaspésia. Aussi, le *National Geographic* a classé la Gaspésie au 3<sup>e</sup> rang des destinations dans le monde pour certaines de ses caractéristiques.

#### 2. Aires sensibles, contraintes et enjeux

- Il est affirmé que le golfe devrait être considéré comme un écosystème unique et, à ce titre, être protégé par l'ensemble des provinces concernées. De la même manière, une étude fédérale portant sur l'ensemble du golfe est recommandée.
- Il est proposé de faire une étude conjointe avec les autres provinces concernées pour tenir compte des couloirs de déplacement et de migration des différentes espèces marines, notamment des mammifères marins. Il manque des connaissances sur la biologie marine ainsi que sur les effets sismiques sur les mammifères marins. Les frontières politiques ne se traduisent pas dans les écosystèmes, d'où la nécessité d'une étude interprovinciale.

#### 3. Effets environnementaux et mesures de gestion

- Il est indiqué que l'EES2 ne traite pas des risques écotoxicologiques en eau froide et des risques d'interférence entre ce type d'industrie et le tourisme.
- Il a été mentionné que les effets des levés sismiques sont très importants sur la baleine bleue et sur les pouponnières de sébastes.

- Un participant considère la mesure de gestion « Éviter les zones de pêche durant les levés sismiques » utopique et soutient que les fonds de redevances sont inexistant. On précise qu'il faudrait un monitoring considérable pour connaître les voies migratoires des différentes espèces.
- L'EES2 présente les bénéfices économiques, mais ne traite pas des pertes d'emplois dans les activités renouvelables comme la pêche et le tourisme s'il y avait un déversement et si le paysage était dégradé par des plateformes. L'EES2 ne soulève pas les pertes de qualité de vie liée au plein air qui seraient causées par les plateformes, les raffineries, etc. Le solde migratoire de la région dépend de cette qualité de vie. Ceux qui décident de venir s'installer ont souvent ce critère en tête et certains jeunes partent et reviennent pour cette raison.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Certains participants proposent de mettre sur pied un comité de vigilance.
- Il est noté qu'il y a un manque de données sur certaines espèces, spécialement hors des zones de pêche.
- L'approfondissement des connaissances est coûteux (exemple donné d'une étude sur la moule, pour le développement d'une entreprise et qui a coûté 100 000 \$).
- Il est affirmé que les pénalités imposées aux contrevenants en matière d'environnement sont ridicules.
- Puisque ce sont les régions riveraines qui prendraient les risques d'un accident, il faut s'assurer que les retombées soient locales, le plus proche possible des régions touchées.
- Si l'exploitation se fait ailleurs uniquement (TNL), certaines régions subiront les risques sans bénéficier des retombées.
- Certains intervenants ne se disent pas prêts à assumer les risques et la gestion au regard des faibles retombées économiques.
- Un déséquilibre entre les effets négatifs permanents et les créations éventuelles d'emplois est souligné.
- Un participant demande s'il est possible que l'État soit actionnaire à 51 % dans les projets.
- On soutient que L'EES2 ne considère pas le principe de développement durable sur la production et la consommation responsables.

#### **5. Autres**

- Relativement aux communications, il a été spécifié que :
  - la sortie tardive de l'EES2 ne donne pas beaucoup de temps pour la rédaction d'un mémoire;
  - une consultation publique au moment du dépôt du rapport final de l'EES2 est demandée;
  - les communications pour la tournée actuelle étaient déficientes et plusieurs personnes n'ont pas été informées;
  - dans le cadre de l'EES2, les communications traditionnelles ne sont pas efficaces pour informer la population;
  - les réseaux sociaux devraient servir davantage.
- On souligne le paradoxe entre le développement durable et l'exploitation d'une ressource non renouvelable. Il a été mentionné qu'un des principes du développement durable, celui de la subsidiarité, lequel spécifie que les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, doit être intégré au processus de consultation. Plus précisément, les lieux de décisions doivent se rapprocher des citoyens et les régions doivent activement participer au processus décisionnel.

- Un participant affirme que les sujets exclus, tel que mentionné dans l'avis au lecteur du document synthèse, sont tous liés et sont tous importants et qu'il est primordial de traiter du forage de la structure Old Harry.
- Le golfe étant très différent du golfe du Mexique et de la Norvège, il est exposé aux tempêtes et aux glaces, des éléments qui compliqueraient une intervention. Un moratoire permanent et une étude fédérale sont donc demandés.
- Il est noté que la toxicité du pétrole en eau froide et la difficulté d'intervention dans les glaces devraient davantage être discutées dans le rapport.
- Il est demandé sur quelle base le gouvernement a-t-il fondé sa décision de maintenir le moratoire pour la région étudiée dans l'EES1 et pourquoi cette décision n'est-elle pas applicable à la région étudiée dans l'EES2.
- Un participant soutient qu'il faut plutôt promouvoir la recherche d'énergies alternatives, notamment l'énergie marémotrice.
- Il est demandé s'il existe d'autres moyens que les levés sismiques pour l'exploration.



## SYNTHESE DE L'ATELIER TRAVAIL TENU À CHANDLER

<b>Date de la séance :</b>	<b>2 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 16 h 20</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Motel Chandler- Salle Internationale</b>
------------------	---

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>5</b>
--	----------

<b>Organismes présents :</b>	DGR – MNRF Fermes Marines de Québec/Fermes Marine de Gaspé Ville de Chandler – Travaux publics Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie MRC – CLD du Rocher-Percé
------------------------------	---

De nombreux commentaires ont porté sur le thème des redevances liées à la mise en valeur des hydrocarbures. Certains intervenants ont soutenu que si un système adéquat de redevances était mis en place, la mise en valeur des hydrocarbures pourrait soutenir les autres industries, notamment le tourisme et la pêche. Toutefois, des conditions bien précises devraient être mises en place afin de s'assurer que les compensations soient suffisantes et que les cadres réglementaires soient avantageux pour les différents secteurs de l'économie gaspésienne.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- L'importance des zones côtières est soulignée, de même que l'importance de la pêche au saumon dans les rivières, un écosystème très sensible.
- Il est soutenu que la localisation des sites de mariculture dans le rapport de l'EES2 (carte des composantes) serait effectuée selon le siège social plutôt que leur position en mer.
- On souligne que l'EES2 ne traite pas de l'introduction d'espèces exotiques. Il faudrait donc discuter de problèmes tels que celui des plateformes potentiellement contaminées par des organismes envahissants en Nouvelle-Écosse, qui pourraient être utilisées dans le golfe pour disperser ces espèces.
- Il est indiqué que la zone 0-50 m affiche une très forte productivité et que la zone plus profonde que de 50 m est constituée de sable moins riche sauf pour certaines espèces de poissons de fond.
- Il est mentionné que la pêche et le tourisme sont des activités indissociables.
- On soutient que 95 % de l'économie de la région est basée sur la pêche.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est demandé si les plateformes peuvent résister aux contraintes imposées par la glace.

#### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Un participant souligne que les produits chimiques qui seraient utilisés s'il y avait de la fracturation pourraient menacer la qualité des ressources marines. Il est proposé que les exploitants soient obligés de traiter leurs eaux usées et que le gouvernement impose des normes des plus sévères mondialement.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Un intervenant propose que soit respectée une distance de 20 km des côtes pour que les plateformes de forage ne soient pas visibles de la rive.
- Soulignant qu'en Norvège l'exploitation du pétrole a remis sur pied l'industrie de la pêche, un intervenant affirme que la garde côtière est ici inefficace pour surveiller les activités dans le golfe. Des budgets devraient donc être prévus pour les inspections et l'équipement de protection environnementale. Des redevances devraient donc être réservées pour les mesures d'urgence. On souligne que la modélisation d'un déversement n'est pas mise à jour avec les nouvelles données liées aux changements climatiques.
- Un participant réitère qu'il faut être certain de protéger la vie et les activités économiques.
- Il est recommandé que les redevances soient consacrées aux ressources émergentes. Une amende de 30 M\$ est considérée comme clairement insuffisante. Il est aussi souligné que les parcs fédéraux de Forillon et de Bonaventure seraient compensés avant l'aquaculture.
- On souligne l'importance de compenser correctement les activités touchées directement (la pêche et le tourisme).
- Évoquant la faiblesse des redevances liées aux éoliennes, on recommande un cadre réglementaire avantageux pour tous les secteurs de la Gaspésie.
- Des préoccupations sont affirmées en considérant le rapport de force entre les régions et les multinationales pour l'établissement des redevances.
- Puisque la mise en valeur des hydrocarbures pourrait être envahissante via une compétition pour les emplois, un intervenant recommande l'établissement d'un front commun entre les maritimes, la Côte-Nord, les Îles et la Gaspésie.
- Avant de procéder à la mise en valeur des hydrocarbures, un participant recommande d'améliorer nos connaissances en modélisation et sur le milieu et que 10 % du territoire soit qualifié en aires marines protégées pour compenser les effets négatifs du pétrole. Il est suggéré que le MPO les établissent là où la mariculture est intéressante (p. ex. le banc des Américains).

#### **5. Autres**

- Un intervenant se demande quels ont été les critères utilisés pour établir la bande littorale terrestre et comment les commentaires du MPO sur l'EES2 ont été sollicités et obtenus.
- Un participant émet des doutes quant au fonctionnement du questionnaire en ligne : que se passe-t-il si des groupes de pression remplissent plusieurs questionnaires ?
- Si ce n'était de l'empressement de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL), il est souligné que le Québec devrait prendre son temps.
- Un intervenant affirme que le pétrole pourrait servir à financer les pêches d'une façon durable et demande pourquoi le Québec n'irait pas de l'avant si TNL le fait. L'exemple de Sable Island est évoqué pour illustrer une exploitation du gaz naturel faite correctement.

## SYNTHESE DE LA SEANCE PUBLIQUE TENUE À CHANDLER

<b>Date de la séance :</b>	<b>2 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 19 h à 21 h 20</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Polyvalente de Chandler</b>
------------------	--------------------------------

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>30</b>
--	-----------

À l'occasion de la séance publique tenue à Chandler, certains participants se sont dits préoccupés par le régime de redevances. Certaines contraintes et des éléments relatifs aux aires de sensibilité ont été soulevés. De plus, quelques questions ont porté sur les démarches entreprises ailleurs, soit à Terre-Neuve-et-Labrador et dans le golfe du Mexique.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- On souligne que les fous de Bassan vont se nourrir partout (au-delà des limites des cartes).

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Un participant souligne que nous possédons suffisamment de connaissances pour comprendre que le risque est trop élevé et que, par conséquent, c'est l'ensemble du golfe qui devrait « être en rouge », notamment parce qu'il y a une connectivité entre les composantes.
- Il est souligné que la glace représente une contrainte physique importante alors que les épaves sont une contrainte faible.

#### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Un intervenant mentionne que le tourisme représente 810 emplois, ce qui est beaucoup plus important que la pêche. L'EES2 ne tient pas compte des retombées basées sur le paysage et la tranquillité.
- Les redevances versées sont considérées aberrantes.
- Un participant indique que si les redevances sont régionalisées, chaque région demandera ses propres redevances, ce qui créera une situation chaotique.

#### **4. Bilans et recommandations**

- On affirme que la zone de 500 m pour la protection des mammifères marins durant les levés sismiques est insuffisante.
- Il est recommandé que le financement des mesures d'urgence soit sous la responsabilité de l'exploitant.

#### **5. Autres**

- On se questionne à savoir si des EES ont été menées dans le golfe du Mexique.
- Un intervenant soutient que les communications n'ont pas été à la hauteur, que les médias sociaux et la radio communautaire n'ont pas été utilisés.
- Il est demandé si des mesures compensatoires ont été envisagées à Terre-Neuve-et-Labrador afin que les pêcheurs reçoivent de l'argent pour de l'ensemencement, par exemple.



## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À BONAVENTURE

<b>Date de la séance :</b>	<b>3 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 16 h 45</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Bonaventure</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>12</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	Environnement Vert Plus Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) CLD- MRC Bonaventure MRC Bonaventure Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure Conseil de l'eau Gaspésie Sud MRNF – DGR11 SADC Baie-des-Chaleurs Conseil régional de l'environnement GÎM
----------------------------------	---

Dans l'ensemble, les commentaires recueillis lors de l'atelier de travail à Bonaventure ont couvert de nombreux sujets et ont dévoilé de multiples préoccupations. Notons que la culture côtière propre à la Gaspésie et la qualité de vie qui y est attachée sont régulièrement évoquées. À cet égard, on questionne souvent l'importance réelle des retombées liées à la mise en valeur des hydrocarbures, en comparaison avec la mise en valeur d'autres ressources et la promotion d'autres activités. Par exemple, les activités touristiques sont soulignées et certains proposent de les inclure aux aires sensibles. La nature du bassin de la baie des Chaleurs, qui couvre également les côtes du Nouveau-Brunswick, implique également que les aires sensibles doivent aller au-delà des frontières provinciales. Enfin, plusieurs commentaires font état de lacunes dans les méthodes de communication de l'EES2. De nouvelles sources de données sur les milieux concernés ont également été fournies.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- Un participant soutient que de nombreuses données relatives au saumon ne sont pas intégrées à l'EES2. Il renvoie à une étude de Roche, publiée en 2005, qui indique que la population de saumon de la région est la plus importante de l'est du Canada. Il est aussi souligné que le saumon voyage dans la zone 0-20 m le long des côtes.
- Il est demandé que les utilisations potentielles des ressources du milieu marin soient documentées en plus des utilisations actuelles. On affirme que la baie des Chaleurs possède une quantité d'algues et une industrie en développement (embryonnaire) pour la nourriture, les cosmétiques et la pharmacologie.
- Un participant indique que le MPO possède une cartographie de 48 zones potentielles pour la mariculture.
- On mentionne que les travaux sur le régime des glaces du MPO et Ouranos n'ont pas été considérés. On renvoie également au rapport du commissaire au développement durable sur l'intégration du développement durable aux grands projets.

- Un document de la ZIP sur les aspects sociaux des plages et grèves de la Gaspésie est suggéré, de même qu'un accord de coopération Québec-N.-B. en matière d'environnement (MDDEP – Dr).
- Un intervenant souligne que le centre d'intervention d'urgence (SIMET) a réalisé une simulation d'un déversement dans la baie des Chaleurs par l'usine de Dalhousie. Les usines sont maintenant fermées, donc il n'existe plus de mesures d'intervention rapides sauf pour les centrales thermiques du N.-B.
- On renvoie aussi à une étude de GENIVAR portant sur l'embouchure de la rivière Ristigouche qui est très riche en termes de biodiversité (p. ex. bars rayés).
- Un participant indique que les changements climatiques ont une influence sur les grandes crues puisque, depuis 2008, les crues automnales dépassent les crues printanières et amènent beaucoup d'éléments nutritifs à la mer.
- Mention du Club des plus belles baies du monde qui compte 20 baies en Gaspésie. On souligne que le barachois de Bonaventure est une réserve officielle du Québec.
- Proposition d'un intervenant : L'embouchure de la rivière Ristigouche pourrait être protégée par Canards Illimités.
- Un participant rappelle que les projets d'aires marines protégées dans la baie des Chaleurs (littoral de Bonaventure, Caplan et Saint-Siméon) sont documentés par le MDDEP. On souligne que les projets sont bloqués par des claims. Les trois municipalités concernées étaient totalement d'accord pour que cette protection se concrétise. On recommande donc d'intégrer à la carte les projets d'aires protégées et de demander au MDDEP de fournir les données.
- Un intervenant indique que la plongée sous-marine est une activité valorisée en Gaspésie et qu'elle devrait donc être protégée et incluse à l'étude.

## **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est indiqué que les cartes des aires sensibles sont statiques et ne permettraient donc pas de protéger, à cause des courants, une zone sensible d'un déversement ayant lieu dans une zone moins sensible.
- Les embouchures des rivières sont très importantes pour le retour des poissons et constituent des zones extrêmement sensibles.
- On affirme qu'il est trompeur qu'une zone à faible sensibilité corresponde en fait à une zone pour laquelle il y a absence de données. Une quatrième classe d'aire sensible est proposée : les aires non caractérisées.
- On soutient que le bassin de la baie des Chaleurs, contrairement aux deux autres, est une mer intérieure. De plus, puisque le plan d'eau est partagé avec le Nouveau-Brunswick, l'ESS2 devrait aller au-delà des limites provinciales.
- On recommande que les trajets des bateaux de croisière fassent partie des composantes sensibles.
- Un intervenant souligne l'existence du Corridor Bleu au Nouveau-Brunswick, soit un corridor de plaisance, qui est une composante sensible à considérer.

## **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On se questionne sur la capacité des compensations proposées à réellement compenser l'entièreté des dommages potentiels.
- Des doutes sont formulés quant à l'ampleur des retombées sur l'économie régionale. On souligne que les gens accordent désormais une grande importance à la qualité de vie, notamment à la qualité des paysages.
- Un intervenant mentionne que les plateformes dans les zones côtières seraient exposées à des changements de courant et aux laminaires qui seraient captées par celles-ci.

#### **4. Bilans et recommandations**

- On se questionne sur les méthodes de gestion des déversements mineurs.
- Un intervenant souligne que la rétention des jeunes en région est due à la qualité de vie et propose un référendum régional pour prendre en considération les préoccupations des jeunes.
- On propose d'intégrer les effets des changements climatiques à l'EES2, spécialement à cause de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes.
- On soutient que la baie des Chaleurs devrait être classée comme zone sensible dans son intégralité et que la réserve aquatique de la baie des Chaleurs devrait être indiquée à la carte.

#### **5. Autres**

- Un intervenant demande s'il y a eu des améliorations technologiques quant aux levés sismiques, les rendant moins dommageables, et indique qu'il serait intéressant d'obtenir un aperçu des lois sur les hydrocarbures dans les autres provinces.
- Un intervenant souligne la culture côtière de la Gaspésie et indique qu'il faudrait savoir plus en amont ce que recherchent les communautés, c'est-à-dire si elles préfèrent la mise en valeur d'autres ressources avant le pétrole.
- On soutient qu'il y a des lacunes dans les communications de l'EES2 et que l'information est mal diffusée. Il aurait été nécessaire d'annoncer à plusieurs reprises les étapes. On dénote un manque de rigueur dans la diffusion.
- Il est soutenu que la situation économique de la Gaspésie n'est pas aussi négative que la présente l'EES2.
- Une prolongation de la période de consultation est demandée.
- On demande qui veillera à la transparence du processus de l'EES2.



## SYNTHÈSE DE LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE À BONAVENTURE

<b>Date de la séance :</b>	<b>3 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>à 19 h</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Polyvalente, Bonaventure</b>
------------------	---------------------------------

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>70</b>
--	-----------

La séance publique de Bonaventure a été marquée par la présence d'une foule majoritairement hostile. Dès le départ, plusieurs participants ont refusé que la présentation PowerPoint devant précéder la période de questions et d'échanges soit faite, de manière à profiter de tout le temps disponible pour manifester hors de tout doute leur opposition au projet de mise en valeur des hydrocarbures. Dans ce contexte, l'un des objectifs poursuivis par la tenue de la séance, soit informer la population, n'a pu être atteint. Néanmoins, l'objectif visant à caractériser ou valider les préoccupations de la population a quant à lui été atteint.

De façon générale, plusieurs participants ont voulu souligner des déficiences concernant la démarche de consultation et de diffusion du rapport de l'EES2. Plusieurs participants ont également souligné l'importance de considérer le golfe dans son ensemble, donc au-delà de la zone d'étude actuelle, et certains ont proposé que l'étude environnementale soit dirigée par une commission fédérale. Plusieurs commentaires ont porté sur le choix d'exploiter les ressources en hydrocarbures, indiquant que la mise en valeur d'autres ressources ou le développement d'autres activités devraient d'abord être favorisés.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- Un intervenant souligne que de nouvelles espèces en voie de disparition n'ont pas été prises en compte dans l'EES2.
- Un manque de connexion entre l'EES1, l'EES2 et les études d'autres provinces est souligné. On propose d'intégrer à l'EES2 les connaissances du centre de recherche de la Nouvelle-Écosse.
- Il est suggéré que soit mis sur pied un modèle pour évaluer les impacts de l'augmentation du trafic maritime sur les espèces en péril.
- On évoque certaines lacunes de l'EES2 dans la description du milieu, notamment à l'égard de la dynamique des glaces, du lien entre l'eau froide du golfe et la biodégradation, des courants de fond du chenal Laurentien, des modèles proposés en cas de déversement, et du fait que 57 % du golfe soit indiqué de faible sensibilité.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est mentionné que si le golfe n'est pas protégé, alors le fleuve ne l'est pas non plus puisqu'un déversement dans le golfe pourrait avoir un impact jusqu'à la zone protégée au large de Tadoussac.

### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Un participant indique qu'une concentration de 5 µg/l de pétrole dans l'eau est perceptible pour l'humain et qu'il faut donc considérer les potentiels problèmes de santé publique.

### **4. Bilans et recommandations**

- Il est recommandé que soit adoptée une loi plus moderne pour encadrer les hydrocarbures. Des participants demandent également un moratoire complet afin qu'une commission fédérale puisse évaluer les impacts potentiels sur l'ensemble du golfe.
- On propose d'appliquer le principe de précaution, considérant que nous ne connaissons actuellement pas toute la complexité du golfe. Il est souligné que le golfe doit être perçu dans son ensemble, qu'il concerne donc plus que le Québec.

### **5. Autres**

- Il est mentionné que la filière des hydrocarbures va à l'encontre du concept de développement durable. On note aussi que la SOQUIP a été démantelée sans consultation publique, de même qu'Hydro-Québec Pétrole et Gaz.
- On souligne qu'il devrait y avoir des modèles de dispersion inclus dans l'étude puisque, selon une étude américaine, pour chaque 1 000 barils de pétrole prélevés, 1 baril se retrouve à la mer.
- On indique que les hydrocarbures posent un risque pour l'environnement entier et que ça menace les efforts posés en développement éolien, pour l'agriculture biologique, le développement touristique et les ressources de la mer. Le patrimoine de la Gaspésie doit être conservé.
- Des commentaires proposent de se libérer des hydrocarbures et d'investir plutôt dans le milieu au lieu de l'épuiser. On propose de garder le pétrole en banque et de plutôt protéger « ce qui reste ».
- Le rapport de l'EES2 est considéré comme étant inaccessible au commun des mortels.
- Il est mentionné que c'est le MDDEP qui aurait dû tenir les consultations et non pas le MRNF et que l'ISMER aurait été un choix plus judicieux pour la réalisation de l'étude.

## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À HAVRE-SAINT-PIERRE

<b>Date de la séance :</b>	<b>18 octobre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 16 h 30</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Auditorium de la maison de la culture Roland-Jomphe</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>10</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	Parcs Canada Agence Mamu Innu Kaikusseht Conseil régional en environnement de la Côte-Nord Comité ZIP Côte-Nord du Golfe Station de recherche des îles Mingan Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan Pêcheurs
----------------------------------	--

De nombreux commentaires recueillis lors de l'atelier de travail tenu à Havre-Saint-Pierre portent sur des données supplémentaires à obtenir et sur la méthodologie de définition des aires de sensibilité. Il est souvent souligné que les aires devraient être dynamiques (et non pas statiques), devraient considérer les usages futurs et que les composantes devraient faire l'objet d'une pondération. La pertinence d'exploiter les hydrocarbures a aussi été discutée, notamment sous l'angle de la Stratégie énergétique du Québec, de l'objectif de s'affranchir du pétrole et du développement des activités économiques actuelles (tourisme et pêche).

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- Un participant souligne que la ZIP a produit une caractérisation des attraits littoraux.
- Il est demandé si les données sur le crabe, le buccin et le homard sont à jour.
- Les données historiques sont à revoir (phénomènes plus violents et plus fréquents).
- Il est suggéré que les courants de fond soient représentés sur les cartes de l'étude.
- Il est demandé que soit renforcée la compréhension de la complexité des courants marins.
- Suggestion : que la cartographie soit effectuée pour des courtes périodes, par exemple par sous-ensembles par décennie.
- On souligne que la pêche au homard dure dix semaines à la pointe d'Anticosti.
- Mention de l'événement « glace » (une journée, un mur de glace est apparu dans le port, le lendemain, il était disparu) pour illustrer les changements quant à la dérive des icebergs, lesquels atteindraient, pour certaines années, la zone de pêche aux crabes entre l'île d'Anticosti et la Côte-Nord.
- Le manque d'étude sur les pêches des concombres de mer, des oursins, du crabe ainsi que sur les effets à plus de 500 m est mentionné.

## **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- On mentionne que des zones non exploitées, mais possédant un potentiel, ne sont pas documentées et donc non représentées.
- Questions :
  - Comment intégrer les usages à venir, tels que le potentiel maricole, les pourvoires, etc., qui n'apparaissent pas dans les aires sensibles?
  - Comment savoir si nos zones de pêche sont superposées sur les gisements potentiels?
- Il est recommandé que les frayères de caplan, nourriture du crabe, soient incluses dans les aires sensibles.
- On demande d'affiner la typologie des aires sensibles en accordant une valeur relative aux composantes et en rendant les aires moins statiques (plus dynamiques).
- Il est affirmé que l'effondrement des stocks de poissons de fond a obligé les pêcheurs à se tourner vers d'autres espèces, laissant peu de marge de manœuvre.
- Un participant souligne que les zones de pêche bougent, que les zones de déplacements des espèces ne sont pas nécessairement représentées. Plusieurs affirment que les zones doivent être dynamiques/temporelles (mention de la productivité primaire et secondaire de la chaîne alimentaire).
- Il est recommandé que les ZIEB soient « explosées » pour donner plus de valeur à chaque composante.
- Un système de relativité des composantes existe en forêt et pourrait servir de modèle pour les aires sensibles, puisque le choix du nombre de couches influence la lecture finale de la carte.

## **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Il est demandé de valider et de présenter les effets des levés sismiques sur les espèces pêchées dans la région.
- Il manque une évaluation des effets des superpositions de projets, en incluant ceux en milieu terrestre et ceux des autres provinces (effets cumulatifs).
- Les distorsions du marché de l'emploi local ne sont pas documentées. Il y a une crainte de manque de main-d'œuvre et de surenchère des salaires, considérant qu'il est déjà difficile de recruter et retenir les employés.
- On affirme que l'évaluation des retombées économiques est déficiente par rapport à l'évaluation de la valeur des activités économiques déjà en place (tourisme, pêche).

## **4. Bilans et recommandations**

- Il est soutenu que les déplacements des mammifères marins sont complexes et ne sont pas limités à l'intérieur des limites des bassins et qu'on manque de données pour les documenter.
- Il est proposé que du financement soit prévu pour la participation des groupes environnementaux à l'étape du scoping.
- Il est demandé qui financerait les recherches proposées par le comité avisé.
- Affirmation que la région n'est pas équipée pour faire face à un déversement mineur d'hydrocarbures et encore moins pour un déversement majeur comme celui du golfe du Mexique.

## 5. Autres

- Plusieurs commentaires portent sur la pertinence d'exploiter la ressource :
  - Il est demandé que la portée de l'étude inclue la Stratégie énergétique du Québec.
  - Pourquoi ne pas prendre le capital pour mettre en valeur (consolider) nos activités économiques actuelles plutôt que de le mettre dans des activités à risques, telles que l'exploration pétrolière?
  - Pourquoi ne pas plus tôt s'affranchir de notre dépendance au pétrole ?
  - Le développement durable d'une ressource non renouvelable comme les hydrocarbures est une incompatibilité.
  - L'exploitation possède trop de risques par rapport aux retombées, surtout si on évalue la valeur de la biodiversité.
  - Quelles seraient les conditions essentielles à mettre en place pour une levée du moratoire?
- Il est mentionné que l'étude doit faire le calcul de la valeur de l'héritage si les hydrocarbures sont laissés en banque pour une prochaine génération.
- On souligne un certain besoin d'humilité, puisqu'il demeurera impossible de parfaitement connaître ce milieu trop complexe.
- Il est demandé pourquoi l'EES2 ne mentionne pas de zones d'exclusions, comme dans l'EES1.
- Par rapport aux cartes et à la zone d'étude, quelle marge de retrait est appliquée en milieu terrestre ?
- On demande quels sont les emplacements des équipes d'intervention en cas d'un déversement.
- On propose que l'EES2 contienne une modélisation d'une nappe de pétrole.
- Plusieurs déplorent l'absence de temps pour prendre connaissance des documents, le délai de convocation trop court et le manque de disponibilité des documents dans la bibliographie.



**SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL AVEC LES ELUS DE LA MRC DE LA MINGANIE TENU  
À HAVRE-SAINT-PIERRE**

<b>Date de la séance :</b>	<b>24 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 11 h 50</b>

<b>Endroit :</b>	<b>MRC de la Minganie</b>
------------------	---------------------------

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>6</b>
--	----------

<b>Organismes présents :</b>	Municipalité de Havre-Saint-Pierre
	Municipalité de L'Île-d'Anticosti
	Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan
	Municipalité de Rivière-à-Pierre
	Municipalité de Baie-Johan-Beetz
	Municipalité de Rivière-Saint-Jean

En réponse à l'intérêt manifesté par plusieurs maires de la MRC de la Minganie, un atelier de travail a été organisé en collaboration avec la MRC en complémentarité de l'atelier tenu à Havre-Saint-Pierre avec divers organismes. De manière générale, l'atelier de travail avec les élus a permis à certains intervenants de rappeler les pressions exercées sur les municipalités dans le contexte de développement de grands projets. Certaines préoccupations ont été entendues, notamment par rapport aux effets des levés sismiques.

**Commentaires des participants :**

**1. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Il est indiqué que des recherches devraient être faites pour vérifier à quel endroit se déplacent temporairement les poissons durant les levés sismiques.
- Mention qu'il n'y a plus de bons mécaniciens à Havre-Saint-Pierre dans le contexte des grands projets.

**2. Bilans et recommandations**

- Il est demandé quelles seraient les interdictions dans les futures aires marines protégées et si la pêche y serait interdite, par exemple.
- Un participant souligne que le comité aviseur pour la foresterie mis en place sur l'île d'Anticosti fonctionne bien et que cela pourrait servir d'exemple.
- Un intervenant affirme que le niveau de connaissance pour le développement des hydrocarbures doit être en équilibre avec le risque, donc que ça ne prend pas nécessairement toutes les connaissances.
- Un participant demande si la pression exercée sur les élus dans le cadre des grands projets sera traitée dans l'EES2.
- Mention que les redevances sont d'abord pour vendre des projets, que c'est donc une façon de faire à repenser.

**3. Autres**

- Questionnements :
  - Est-ce que les levés sismiques peuvent se faire tout le temps?
  - L'EES1 sera-t-elle intégrée à l'EES2 et, si oui, de quelle manière?

- Quelles sont les raisons qui ont poussé le gouvernement à instaurer un moratoire pour la partie du territoire couverte par l'EES1?
- Quelles étaient les préoccupations soulevées lors de la première séance de consultation tenue à Havre-Saint-Pierre?
- On soulève que le processus de l'EES2 est un peu utopique considérant que Terre-Neuve-et-Labrador ira tout de même de l'avant avec Old Harry.
- Mention que toute la baie des Sept Îles renfermerait des gisements de pétrole (éruption de pétrole en 1972).
- Il est souligné que l'analyse des besoins en hydrocarbures n'a pas été faite au regard des sources alternatives d'énergie.
- Un participant affirme que la définition de l'acceptabilité sociale est à revoir (exemple de La Romaine) et que le municipal doit s'adapter aux pressions créées par les grands projets.

## SYNTHESE DE LA PREMIERE SEANCE PUBLIQUE TENUE À HAVRE-SAINT-PIERRE

<b>Date de la séance :</b>	<b>19 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 19 h à 22 h</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Auditorium de la maison de la culture Roland-Jomphe</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>6</b>
--	----------

Un nombre important de commentaires recueillis lors de la première séance publique à Havre-Saint-Pierre ont porté sur l'industrie touristique régionale et l'importance de la considérer dans les définitions des aires sensibles. Il a également été noté que les zones devraient être dynamiques et qu'il faudrait distinguer les aires peu sensibles des aires peu documentées. Le thème des retombées économiques et des redevances a également fait l'objet de discussions.

Par ailleurs, compte tenu des problèmes de communication qui ont empêché d'amorcer à l'avance la tenue de la séance publique, il a été décidé qu'une autre séance serait organisée plus tard. Cette deuxième rencontre a eu lieu le 24 novembre 2011.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- Un participant demande si les deux refuges d'oiseaux de l'archipel de Mingan sont considérés.
- Il est souligné que la présence des oiseaux marins et des mammifères marins est saisonnière et non pas statique.
- On propose que les zones de déplacement touristique soient identifiées.
- Considérant la possibilité de se retrouver de plus en plus sur le circuit des croisières internationales, en plus du réseau de croisières locales qui exploitent le secteur ouest de l'Archipel, les perspectives de développement touristique ne doivent pas être gâchées par une mauvaise réputation liée au développement des hydrocarbures.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Un intervenant demande comment sont constituées les ZIEB.
- On demande comment l'ESS2 prend en compte le manque de données sur d'éventuelles composantes sensibles. On propose de distinguer les parties où il n'y a pas d'espèces présentes de celles qui ne sont pas documentées, de façon à pouvoir évaluer la proportion de la zone d'étude avec faiblesse des données.
- Il est indiqué que les aires sensibles pour les mammifères marins devraient couvrir tout le golfe.
- La sensibilité de certaines aires déjà sensibles risque d'augmenter en raison de la fréquentation touristique (observation d'oiseaux, de baleines, etc.). Les plateformes de forage rendraient le golfe moins intéressant pour les croisières d'aventure. Les connaissances manquantes devraient être comblées avant un possible levé du moratoire.

- Suggestion que les aires touchées par le tourisme soient considérées comme zones sensibles.

### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Monsieur Christian Ramp, un spécialiste des levés sismiques, a indiqué :
  - Qu'il propose que les levés soient effectués plus profondément, causant moins d'effets, mais que ces techniques sont moins intéressantes pour les compagnies, car plus coûteuses.
  - Qu'on note que dans certains Etats, les observateurs indépendants (certifiés) postés dans les bateaux pour les levés ont un pouvoir d'exécution, c'est-à-dire qu'ils peuvent faire arrêter les travaux si la situation le commande.
  - Qu'il transmettra des études sur les levés sismiques réalisées en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
- On soulève la possibilité que l'ouverture du passage du Nord-Ouest accentue le trafic maritime par le détroit de Belle Isle et que cela cause un impact cumulatif sur les mammifères marins.
- Il est mentionné que le « economic spin » n'est pas démontré et qu'on ne tient pas compte des coûts réels, de la valeur au net, de la valeur de la biodiversité et des réels risques encourus. Ce sont les résidants de la région qui prennent les risques.

### **4. Bilans et recommandations**

- Propositions :
  - La politique énergétique devrait prévoir des redevances pour les communautés locales.
  - La distance de 500 m pour l'observation des mammifères marins dans les Lignes directrices pour les levés sismiques est trop faible. La distance d'observation visuelle est fonction de la visibilité et de l'état de la mer.
  - Les recommandations de l'ESS2 devraient déborder des frontières provinciales et considérer le golfe du Saint-Laurent dans son ensemble, puisque les projets d'exploration et d'exploitation concernent tout le golfe.

### **5. Autres**

- Il est suggéré que l'EES2 tienne compte des effets des changements climatiques.

## SYNTHESE DE LA SECONDE SEANCE PUBLIQUE TENUE À HAVRE-SAINT-PIERRE

<b>Date de la séance :</b>	<b>24 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 19 h à 21 h</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Auditorium de la maison de la culture Roland-Jomphe</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>4</b>
--	----------

À l'instar de la première séance tenue à Havre-Saint-Pierre, l'industrie du tourisme a été évoquée. La délimitation des aires de sensibilité et les effets des levés sismiques ont également fait l'objet de discussions.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est précisé que la délimitation des aires sensibles est trop restrictive, car tout le golfe devrait être cartographié comme une zone sensible. L'EES2 devrait recommander au gouvernement de ne pas forer dans le détroit de Jacques-Cartier.
- Il est demandé si le golfe a fait l'objet de demandes de permis (claims)?

#### **2. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On mentionne que les conflits d'usage entre les plateformes de forage et les navires de croisière doivent être discutés.
- On demande que l'impact des levés sismiques sur les œufs de poissons soit documenté davantage dans l'EES2.



## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À BLANC-SABLON

<b>Date de la séance :</b>	<b>25 octobre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 15 h 45</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Salle municipale, Lourdes-de-Blanc-Sablon</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>6</b>
--	----------

<b>Organismes présents :</b>	Chambre de commerce Est BCN CLD BCN Coasters Association Association des pêcheurs côtiers traditionnels de Blanc-Sablon à Vieux-Fort MAPAQ
------------------------------	--

De manière générale, les participants ont souligné leurs préoccupations à l'égard des conséquences d'un déversement pétrolier. Constatant un manque de connaissance relativement à certaines composantes du milieu, des intervenants ont fourni des nouvelles informations, notamment en ce qui a trait au milieu marin. Les forages exécutés sur le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) sont souvent évoqués, rappelant ainsi qu'un accident à TNL pourrait avoir des conséquences sur le territoire à l'étude et qu'une vision plus large est donc nécessaire. Enfin, certains participants ont souligné la faiblesse des retombées économiques locales liées aux grands projets et d'autres ont formulé des recommandations pour maximiser celles-ci.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- L'archivage des données au Ministère est fait de sorte que les données historiques (plus de 10-15 ans) sont difficiles à consulter et complique ainsi l'étude des cycles halieutiques.
- Les succès de pêche sont imprévisibles pour les zones peu exploitées considérant la nature cyclique de l'activité.
- Il existe deux groupes distincts de morues dans la région du détroit de Belle Isle, soit le stock des Grands Bancs et celui du banc d'Hamilton. Un chercheur du MPO à TNL aurait des données sur ces stocks.
- Des troupeaux de phoques passent l'hiver dans la région de Blanc-Sablon.
- La moitié des crevettes est pêchée dans le chenal d'Esquiman.
- Des fous de Bassan sont maintenant présents le long de la Basse-Côte-Nord et cela complique la pêche puisqu'ils plongent à travers les filets.
- Des données sur la zone de pêche considérée peuvent être trouvées dans les registres de TNL puisque certains pêcheurs de la région y déclarent leurs prises et des pêcheurs de TNL pêchent dans la région.
- Le poisson vient dans le détroit de Belle Isle pour pondre. Cette zone est particulièrement importante puisqu'elle constitue une zone de reproduction pour plusieurs espèces.
- Du 15 avril au 15 juin, un courant de 4-5 nœuds remonte le détroit de Belle Isle.
- De la documentation sur les courants dans le détroit de Belle Isle peut être trouvée dans une étude du MPO réalisée entre 1984 et 1986.

## **2. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On se questionne sur l'impact d'un déversement de pétrole sur la qualité de la chair de poisson consommée dans la région ?
- Un intervenant souligne qu'un déversement de pétrole aurait des effets différents selon les saisons et qu'il pourrait pénétrer l'estuaire des rivières à saumon. Il est également affirmé qu'un déversement qui atteindrait le détroit de Belle Isle serait catastrophique.
- Un intervenant se questionne sur les interactions potentielles entre un déversement de pétrole et le phénomène du « slob » (en eau très froide, le phénomène du slob réfère à la formation d'une couche de matière gélatineuse inconnue sur les filets qui les rend très lourds et complique ainsi la pêche, notamment celle au turbot. Ce phénomène se produit jusqu'à Natashquan lorsque le courant monte et durerait deux mois, jusqu'à la mi-juin dans certains cas).
- Il est affirmé que des forages sur l'île d'Anticosti pourraient avoir des effets sur le golfe.
- Les recherches du MPO sur le crabe sont souvent réalisées lors de périodes inappropriées puisque le crabe s'est déplacé de la zone étudiée.

## **3. Bilans et recommandations**

- Un intervenant souligne le nombre d'inconnus dans le milieu, notamment le manque d'information relativement au parcours des saumons et le fait que le secteur de Blanc-Sablon/Anticosti soit peu étudié par le MPO.
- Il est souligné que les retombées économiques des grands projets sont concentrées dans les grandes villes et que les régions, en plus de subir les risques d'un déversement et certains effets pervers sur la main-d'œuvre, ne reçoivent que des miettes.
- Qu'une transformation minimale des hydrocarbures soit prévue au Québec avant exportation.
- Une vue d'ensemble est nécessaire, notamment en considérant les projets en milieu terrestre et ceux du côté TNL.
- Que les montants prévus pour la mise en valeur des hydrocarbures soient investis pour les activités actuelles de la région et pour permettre de se doter d'un système d'obtention de justes prix pour les produits locaux (l'exemple de la morue est évoqué).
- Considérant qu'un accident lié aux forages du côté de TNL (c.-à-d. Old Harry) aurait un impact sur la région, le Québec n'aura pas le choix d'exploiter également.

## **4. Autres**

- Comment se feraient le financement et l'acquisition d'expertise pour l'analyse des projets liés aux hydrocarbures par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)? Combien de temps faudrait-il pour que le MNRF acquière l'expertise requise?

## SYNTHESE DE LA SEANCE PUBLIQUE TENUE À BLANC-SABLON

<b>Date de la séance :</b>	<b>26 octobre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 19 h à 22 h</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Salle municipale, Lourdes-de-Blanc-Sablon</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>6</b>
--	----------

À l'instar de l'atelier de travail tenu à Blanc-Sablon, une part importante des commentaires recueillis à l'occasion de la séance publique faisait mention des activités tenues sur le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) et des implications potentielles de celles-ci.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Un intervenant s'est questionné par rapport à l'utilisation de la cartographie des zones de sensibilité aux fins de délimitation de l'emplacement des forages.

#### **2. Bilans et recommandations**

- Un participant a indiqué qu'advenant un débat entre les provinces de Québec et de TNL, TNL pourra faire valoir son expérience alors que Québec ne possède aucune expertise.
- Il est également affirmé qu'en l'absence de moratoire élargi à l'ensemble du golfe et que si TNL va de l'avant avec Old Harry, le Québec devra aussi procéder à la mise en valeur des hydrocarbures à défaut de quoi il subira tous les risques sans pour autant en récolter les retombées.

#### **3. Autres**

- Il y a un déséquilibre entre les exigences de TNL et celles de Québec. Un participant émet des doutes quant aux contrôles et suivis effectués par l'Office national de l'énergie à TNL.



## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À CHEVERY

<b>Date de la séance :</b>	<b>27 octobre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 13 h</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Salle communautaire de la municipalité de Chevery</b>
------------------	--

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>15</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	Havre Portuaire (Chevery) MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent CLD de la Basse-Côte-Nord Fisherman LNSFA Harbour Authority Harrington Chevery Fisherman Council Harrington Harbour Fisherman's Committee Lower North Shore Fishermen's Association Harrington Harbour Tourism Association Association pêcheurs BCN/La Tabatière Commission scolaire du littoral
------------------------------	--

Les communications occupent une partie importante des commentaires recueillis. Par exemple, la période d'examen du rapport est, de manière générale, jugée insuffisante. Considérant l'importance des pêcheries dans la région, le thème des redevances et des compensations en cas d'accident constitua une part considérable des discussions. La proximité avec Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) constitue également un enjeu souvent évoqué. Bon nombre de commentaires ont aussi porté sur des ajouts et des modifications à apporter aux cartes d'aires sensibles.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- L'importance du détroit de Belle Isle pour la pêche, notamment la pêche d'espèces émergentes comme les concombres de mer et les buccins, est soulignée.
- Un intervenant demande si le rapport tient compte des zones de « upwelling ».
- Il est indiqué que des études récentes ont démontré que le plancton capte plus efficacement les GES que les forêts.
- Un participant mentionne qu'il y a des déclarations de prises de pêche qui sont faites du côté de TNL.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est proposé que les aires de sensibilité futures soient aussi indiquées, spécialement en raison du développement de l'industrie de la mariculture.
- Un participant souligne que les trous dans les cartes de sensibilité ne signifient pas nécessairement qu'il n'y a pas d'espèce ou de sensibilité, mais qu'il n'y a pas de données à ces endroits. Il y a des espèces ou des secteurs qui n'ont pas été étudiés jusqu'à maintenant.
- La pêche commerciale du buccin n'a pas fait l'objet d'études.

- Il est souligné que les aires sensibles excluent la zone de pêche sur le banc de Baugé, la zone de reproduction entre Blanc-Sablon et le delta de la rivière Romaine et deux sanctuaires d'oiseaux : Sainte-Marie et l'archipel de Saint-Augustin.
- Il y a mention que le banc de Baugé est peu étudié par le MPO, car le fond rocailleux et irrégulier complique les évaluations de la ressource.

### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Il est spécifié que les levés sismiques réalisés dans les années 1980 dans le chenal d'Esquiman auraient fait fuir le crabe des neiges. Le fond marin de cette région est rocailleux ce qui fait que le bruit sismique serait plus fort que dans les fonds argileux.
- On souligne que la pêche du crabe des neiges doit être durable et qu'ainsi, advenant une exploitation des hydrocarbures, les compensations en cas d'accident doivent être suffisantes par rapport aux pertes réelles.
- Rappel de deux enjeux majeurs : le réchauffement climatique et les risques de détruire l'économie locale, laquelle est principalement basée sur les pêcheries.
- Des participants affirment qu'ils sont pétrifiés à l'idée d'un déversement en mer qui affecterait la pêche.

### **4. Bilans et recommandations**

- Il est demandé s'il existe une forme de coordination interprovinciale considérant que TNL et Québec ont des approches différentes pour les hydrocarbures.
- Un participant recommande qu'il y ait des ententes interprovinciales pour ne pas pénaliser les communautés selon la province où elles se trouvent, que ce soit pour les redevances ou pour les évaluations de compensations en cas d'accidents.
- On recommande qu'un réseau d'échanges soit instauré entre les provinces, les MRC et les associations de pêcheurs pour que les préoccupations et les attentes puissent être transmises aux décideurs.
- Un intervenant mentionne que le comité avisé est crucial pour la suite des choses, que ce ne doit pas être un vœu pieux. Son rôle devrait être clarifié et il devrait inclure des représentants des communautés locales.
- Un participant affirme qu'un moratoire doit être maintenu jusqu'à ce que nous ayons toute l'information pertinente sur les enjeux. Il est aussi mentionné que le BAPE intervient trop tardivement dans l'examen des projets.
- L'importance de prévoir des redevances pour les générations futures pour compenser les désastres environnementaux est soulignée, de même que de s'assurer que les redevances aillent aux régions les plus exposées aux risques.
- Un participant souligne le fait que les règles en matière d'exploration des hydrocarbures sont plus souples du côté de TNL malgré qu'elle partage avec Québec le même plan d'eau pour la pêche.

### **5. Autres**

- Côté communications, il est affirmé que le temps alloué pour analyser le rapport est déraisonnable, qu'il faudrait un support financier et un recours à de l'expertise externe pour le faire adéquatement.

- De la flexibilité quant à la période consacrée à l'examen du rapport est demandée de sorte à s'assurer d'obtenir la coopération des pêcheurs, spécialement s'il n'y a pas de version anglaise produite.
- On demande que le rapport de consultation soit rendu public afin que les participants puissent s'assurer que leurs préoccupations et suggestions aient été prises en compte.
- Une tournée de présentation des résultats du rapport final de l'EES2 est proposée.
- Il est demandé que les citoyens soient tenus au courant des étapes à venir au Québec et ailleurs dans le golfe pour qu'ils puissent continuer à être consultés.
- Un participant suggère que le développement des hydrocarbures se fasse préférentiellement en milieu terrestre puisque les risques et les difficultés sont moindres que dans le cas d'un accident en mer.
- On se demande qui est ultimement responsable de la prise de décision quant à l'exploitation des hydrocarbures et comment les avis de la population seront pris en compte.



## SYNTHESE DE LA SEANCE PUBLIQUE TENUE À PORT-MENIER (ILE D'ANTICOSTI)

Date de la séance :	1 <sup>er</sup> novembre 2011
Heure :	de 19 h à 21 h

Endroit :	Salle des Chevaliers de Colomb
-----------	--------------------------------

Nombre de personnes présentes :	27
---------------------------------	----

Constatant certains manques de connaissance, des participants à la séance publique tenue sur l'île d'Anticosti ont demandé la réalisation d'une étude exhaustive du golfe. Les changements climatiques et l'analyse des vents ont notamment été mentionnés comme facteurs à considérer. Certains doutes ont été émis quant aux bénéfices potentiels liés à l'exploitation des hydrocarbures par rapport aux impacts négatifs possibles.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- On indique qu'il existe de l'information sur le chevreuil sur l'île à obtenir de la Chaire CRSNG de l'Université Laval.
- Un participant souligne que le réchauffement climatique amène des changements dans le régime des icebergs, ceux-ci pouvant remonter plus loin dans le golfe d'ici 20-30 ans.
- Un intervenant souligne sa préoccupation à savoir si les vents ont été bien analysés.
- Il est mentionné que 19 des 24 rivières à saumon des îles ont un statut préoccupant.
- Selon une biologiste travaillant pour la FQSA, le saumon de la rivière Saint-Jean passerait autour de l'île.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- En raison d'un manque de connaissance, il est affirmé que tout le contour de l'île devrait être protégé.
- Mention de l'importance des impacts du déversement du Rio Orocco.
- L'industrie majeure qu'est le tourisme serait hautement menacée, donc le pourtour de l'île devrait être considéré comme sensible.
- Un participant souligne que l'aire sensible 0-20 m n'est pas suffisamment large pour inclure le rift. La réserve écologique de Pointe-Est doit être protégée ainsi que celle de Pointe-Nord-Est. Il est à souligner qu'à cet endroit, il y a beaucoup de homards et une falaise de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux. Il faut inclure des zones tampons.

#### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On mentionne qu'aucun impact social négatif n'est présenté dans l'EES2 et que les impacts positifs sont vus de façon trop optimiste. En regard des impacts psychosociaux versus les redevances, on ne voit pas les bénéfices. Il y aurait une compétition pour les emplois entre le milieu d'accueil et les grands chantiers.

- Les effets sonores sur les poissons sont inconnus et la force des vents, de plus en plus élevée avec les changements climatiques, doit être prise en considération.
- Il est souligné qu'un déversement de pétrole est possible même avec des navires à double coque et un nettoyage serait difficile. Une telle catastrophe détruirait non seulement les ressources biologiques, mais aussi l'image touristique de la région. Plusieurs espèces sont vulnérables et l'on ne connaît pas leurs besoins écologiques.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Un participant affirme qu'il y a un manque de connaissance sur la gestion des risques et que le rapport de l'EES2 ne peut s'appuyer sur des principes de développement durable puisque la ressource est non renouvelable.
- Il est recommandé que soient réalisées des études exhaustives du golfe avant de passer à l'exploitation, notamment pour documenter l'impact d'un déversement sur les petites rivières à saumon en rétablissement, sur le Grand lac Salé et les frayères.
- Il est proposé que les sensibilités et les contraintes soient superposées.
- Mention que les amendes données aux pétrolières sont ridicules par rapport aux impacts sociaux.
- On relève le manque d'expertise québécoise pour les produits pétroliers ainsi que le manque de connaissance par rapport aux effets du bruit des levés sismiques sur le saumon et par rapport aux corridors de migration des saumons.

#### **5. Autres**

- Relativement à la fracturation, il est mentionné que les systèmes de fracturation géologique de l'île permettent des échanges d'eau entre l'île et la mer, ce qui impliquerait des échanges terre/mer en cas de déversement terrestre ou en mer (voir les travaux d'André Desrochers de l'Université d'Ottawa).
- Il est demandé de justifier le délai entre la production du rapport (mars) et le moment où il devient public (octobre). Recommandation : laisser au moins un mois aux citoyens pour prendre connaissance d'un dossier avant de les consulter.
- Comparativement à l'économie locale basée sur la pêche et le tourisme, l'exploitation des hydrocarbures ne serait pas une mine d'or pour l'île.
- Questionnements :
  - Est-il exact que, selon les ententes de libre-échange, le Canada serait obligé d'alimenter les États-Unis avant de se servir?
  - Quelle est la valeur ajoutée si on continue de laisser retirer nos ressources naturelles sans les transformer chez nous ?

**SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL AVEC LES COMMUNAUTES MI'GMAQS DE  
GESGAPEGIAG, LISTIGUJ, GESPEG) TENU À LISTUGUJ**

<b>Date de la séance :</b>	<b>10 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 11 h 30</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Centre communautaire de Listuguj</b>
------------------	---

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>35</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) FNQL Sustainable development Institute Attention Fragiles et Coalition Saint-Laurent Save our seas and Shores coalition Conseil de bande de Gespeg Conseil de bande de Gesgapegiag Conseil de bande de Listuguj Cascapedia Society Micmac fishing camp Cascapedia river Legal Council - Migerawei Mawionai Mi'gmawei Mawiomni Secretariat (MMS) GREBE inc. pour le MMS Listuguj Mi'gmaq Government (LMG) Négociateur LMG/AIGO
------------------------------	---

L'atelier de travail tenu avec les communautés Mi'gmaqs de Gesgapegiag, Listuguj et Gespeg a permis de mettre en évidence certaines préoccupations bien précises. D'abord, la nature dynamique du golfe est soulignée de sorte que les aires de sensibilité ne peuvent être définies de manière statique. De plus, le manque de connaissance est évoqué à plusieurs reprises, autant par rapport aux effets de l'exploitation des hydrocarbures qu'à ceux des levés sismiques. On souligne aussi l'importance des services écologiques rendus par le golfe et de la biodiversité, tout en signalant l'importance des coûts liés aux risques inhérents à l'exploitation. Enfin, la nature des consultations est largement discutée, spécialement dans l'angle de la participation des communautés autochtones. Il est rappelé que les Mi'gmaqs doivent également prendre part au processus de décision, pas seulement à la consultation.

**Commentaires des participants :**

**1. Description du milieu**

- Un participant indique que l'étude fait référence à des territoires autochtones alors qu'il s'agit en fait de réserves indiennes. Une carte est alors fournie.
- On souligne que l'EES2 ne fait pas mention de la culture et du mode de vie des Mi'gmaqs.
- On demande quelles études ont été réalisées en ce qui concerne les effets sur les baleines.
- Il est fait mention d'une étude du MPO qui indique un phénomène de désoxygénation dans les colonnes d'eau du golfe, ce qui pourrait entraîner des zones mortes.

- Il est souligné que *l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin*, sur lequel se base l'EES2, est très contesté par de nombreux scientifiques de haut rang.
- On indique que les saumons passent par plusieurs régions comme Terre-Neuve, le Groenland et le Labrador, que leurs voies de migration traversent le golfe. De nouvelles embouches sont apparues au cours des dernières années, notamment l'apparition d'une nouvelle variété d'algues qui envahit les rivières. On note que tout au long de la côte, il y a plusieurs poissons morts sans explication.
- Un intervenant fait mention d'une résolution adoptée à Hull le 28 septembre par les chefs autochtones qui affirme les droits ancestraux et légaux des Mi'gmacs en tant que gardiens des terres et ressources naturelles pour les générations futures, et affirme que toute exploration et exploitation pétrolière dans le golfe enfreindrait les droits et intérêts des Mi'gmacs.
- Des rectifications quant à la description de la base territoriale (à la page 91 du document d'information) sont demandées.
- Il est mentionné que les services écologiques rendus devraient faire partie intégrante du rapport (« ça a une grande valeur économique »).
- Il est souligné que les revenus de la pêche commerciale, lorsque les quotas sont atteints, représentent 20 % des revenus totaux de la réserve.
- On mentionne que les pêches dans le golfe du Saint-Laurent rapportent, au minimum, un milliard de dollars et emploient 50 000 personnes, toutes ces retombées découlant de l'exploitation de ressources renouvelables.

## **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est mentionné qu'on ne peut pas isoler les aires sensibles du golfe, que celui-ci doit être considéré comme un tout. On souligne l'interconnectivité de l'écosystème et du cycle de l'eau. Les endroits sensibles sont tout endroit où il y a de l'eau.
- Il est affirmé que les aires sensibles sont traitées comme si les poissons restaient dans un aquarium.
- On mentionne également que la migration du saumon se fait à l'endroit où l'on prévoit des forages.
- Il est souligné que de grandes régions dans le golfe n'ont pas été échantillonnées correctement, que les frontières sont ouvertes et flexibles et n'ont pas été définies avec précision.
- Un participant soutient que la biodiversité n'a pas été prise en considération.
- On demande pourquoi des zones ont été identifiées à sensibilité moins élevée alors qu'en réalité les connaissances manquent. Comment peut-on parler de sensibilité alors que nous n'avons pas évalué tous les risques?

## **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On souligne que l'EES2 ne fait aucune mention de l'effet des appareils utilisés pour les études sismiques sur les mammifères marins, de même que sur les autres espèces aquatiques.
- Un intervenant indique que de l'huile déversée, en descendant au fond de la mer, pourrait avoir un impact sur les crustacés.
- Il est affirmé qu'un déversement aurait un impact sur toutes les provinces maritimes.
- Selon un intervenant, une simulation de déversement réalisée par Atlantic Sciences a démontré que toutes les provinces, selon les saisons, seraient affectées.

- On affirme que l'étude ne contient pas d'information en regard des effets sur les poissons et la faune marine.
- Il est indiqué que, suite à l'accident du Ocean Venture, à peine quelques jours suivant un déversement ayant eu lieu à 100 km de la côte, plus de 80 km de plage étaient couverts d'huile.
- Il est mentionné que des études sur l'effet du sonar sur les baleines auraient révélé qu'un son au-dessus de 400 Hz est mortel pour ces animaux. Un participant fourni des sources scientifiques d'études des effets du sonar sur les baleines :
  - Kent Bolgin sur le Bahama Basin.
  - Antonella Servidio ([www.sounds-of-seas.info](http://www.sounds-of-seas.info));
  - Antonio Fernandez de la University of Gran Canaria.
  - Larry Crumb de la University of Washington – Seattle;
  - Bush Romiel de la University of North Carolina;
- Référence aux travaux d'Andrew Popper pour les effets des tests sismiques.
- On cite le comité des pêches et océans : « Les effets des tests sismiques ne sont pas documentés suffisamment pour offrir l'assurance que les importants stocks de poissons ne subiront pas d'effets (dommages) résultant de l'exploration pétrolière et gazière ».
- Il est soutenu que les essais sismiques près d'Hibernia ont modifié le comportement des poissons en migration, faisant en sorte que leur fraie ce fait dans des endroits peu propices à la survie de leurs œufs, ce qui explique les variations dans le nombre de poissons d'une année à l'autre.
- On demande s'il est nécessaire de faire une étude d'impact environnemental pour procéder aux tests sismiques.
- On peut se servir de mesures d'atténuation seulement pour des éléments connus. Or, plusieurs éléments demeurent inconnus puisqu'il manque énormément de connaissances.
- Même si une plateforme peut créer 100 emplois, on mentionne qu'ils sont 160 personnes à travailler sur une rivière.
- On souligne que le risque ce n'est pas seulement le risque de déversement, c'est aussi ceux liés au fait que la structure du conseil pose un conflit d'intérêts, c'est la frontière qui n'est mentionnée dans aucune étude d'impact sur le golfe en entier, c'est le manque de connaissances.
- Il est indiqué que, selon une étude américaine, il y a une chance sur 540 qu'un déversement de pétrole ait lieu par puits avec une moyenne entre 50 et 1 000 barils par jour.
- Un participant soulève l'importance des eaux non pas seulement pour la nourriture, mais aussi pour l'aspect social et cérémonial en tant que peuple.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Un participant fait mention d'un document du MPO dans lequel se trouverait une recommandation pour un moratoire dans le golfe du Saint-Laurent.
- On mentionne l'existence d'une étude, menée en 2010 dans la partie ouest du golfe, qui avait conclu qu'il ne pouvait y avoir d'activité pétrolière étant donné l'intensité de l'activité humaine. Le gouvernement du Québec avait réagi en établissant une zone d'interdiction à l'ouest de la ligne administrative à l'ouest de l'île d'Anticosti. On ne comprend pas comment on peut envisager des activités pétrolières à l'est de cette ligne puisque le golfe constitue un seul écosystème.

- Il est soutenu qu'il y a un manque de ressources advenant un déversement de pétrole, notamment en considération des 160 personnes (indiquées) qui dépendent du saumon pour gagner leur vie et qui ne peuvent risquer la perte de leur emploi.
- Il est soutenu que l'indemnisation financière ne sera jamais suffisante pour réparer les dommages, que les fonds sont insuffisants. Ce sont les communautés pauvres qui vont payer, et ça coûtera très cher.
- On demande si les coûts pour mettre en place toutes les activités du programme et les recommandations ont été évalués.
- Même la meilleure technologie disponible n'est pas à point, souligne-t-on en évoquant l'exemple de BP dans le golfe du Mexique.

## 5. Autres

- On souligne les limites du mandat.
- On souligne que l'étude est basée sur la Stratégie énergétique du Québec, pour laquelle aucune représentante des communautés des Îles n'a été consultée.
- Il est rappelé que les Mi'gmaqs ne sont pas à la table en tant que parties prenantes, mais bien en tant que détenteurs de droits reconnus et confirmés dans plusieurs traités. Ainsi, il est affirmé que la prise de décision doit inclure et refléter les droits, les intérêts, les valeurs et les opinions des Mi'gmaqs, ce qui n'est pas le cas présentement.
- L'implication du public est qualifiée de farce, personne ne sachant ce qui se passe. Les termes de référence sont jugés dysfonctionnels. Certains affirment que le présent processus a plus la forme d'une bataille que d'une consultation.
- Un participant affirme que des tests sismiques ont été réalisés en grande partie sans que les parties prenantes en aient connaissance et n'aient donné leur consentement.
- On mentionne que le développement des hydrocarbures n'est pas nécessaire.
- Il est rappelé que, selon la Convention sur la biodiversité des Nations Unies et la Loi sur les océans du Canada, le fardeau de la preuve repose sur le promoteur pour prouver que ce qu'il propose est sécuritaire et non sur ceux qui en subiront les impacts.
- Il est affirmé que le gouvernement du Québec agit en quasi-promoteur en prenant la responsabilité de l'étude environnementale, qu'il donne une impression faussement positive de la situation.
- On souligne la situation de conflit d'intérêts dans laquelle se positionnent le Québec ainsi que l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers en se faisant à la fois des promoteurs et des protecteurs de l'environnement.
- On évoque un exemple survenu à l'automne 2010, alors que des scientifiques de l'Université de Dalhousie ont soumis des données à l'Office Canada-Terre-Neuve avant le commencement des tests de Corridor Ressources, indiquant qu'ils ne pouvaient pas procéder à ces tests à ce moment-là en raison de la migration de la morue et des baleines bleues, deux espèces en péril. Les tests ont cependant eu lieu avec la permission de l'Office Canada-Terre-Neuve, constituant une infraction de la Loi canadienne des océans, la Loi sur les pêcheries et au droit international.
- Il est demandé si, à la fin du présent processus, les compagnies y ayant pris part (sous contrat) avaient le droit de soumissionner pour du travail advenant une décision d'aller de l'avant avec le développement des hydrocarbures.
- On demande pourquoi ne pas mettre le temps, l'argent et les efforts pour améliorer les énergies renouvelables à la place.

- On demande à ce que l'EES2 ne puisse pas servir de base aux descriptions du système faites par les compagnies.
- Les droits des autochtones sont réitérés, notamment en citant le juge en chef Johnson de la Cour Suprême (1996) et la juge en chef McLachlin (2004), et l'obligation de les consulter également. On mentionne que les autochtones n'ont pas été invités à une consultation sur la Loi sur les hydrocarbures.
- Rappel que le mot « traditionnel » n'est pas de moindre importance : on réfère ici au mode de vie, à ce qui rend le peuple Mi'gmaq unique.
- On demande, considérant le manque de connaissances et les points soulevés sur les redevances et indemnités, à partir de quel point considère-t-on que c'est assez.
- Il est demandé s'il est possible que le rapport final fasse la recommandation d'un moratoire.



## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À NATASHQUAN

Date de la séance :	23 novembre 2011
Heure :	de 13 h 15 à 15 h 50

Endroit :	Natashquan
-----------	------------

Nombre de personnes présentes :	13
---------------------------------	----

Pour faire suite à l'atelier de travail tenu à Natashquan, la Première Nation de Nutashkuan a fait parvenir un mémoire au MRNF. Les principales demandes de la communauté concernent la nécessaire recherche additionnelle sur l'occupation et l'utilisation traditionnelles du territoire par les Innus, l'intégration du Nitassinan aux aires sensibles, la consultation et la participation de la Première Nation de Nutashkuan sur tout comité (spécialement advenant une levée du moratoire) ainsi que la mise en évidence des lacunes majeures dans les connaissances des écosystèmes marins. Il est également demandé pourquoi, après tous les travaux de prospection et de forage gazier et pétrolier effectués sur l'île d'Anticosti, Nutashkuan n'a jamais été consultée.

### Commentaires des participants :

#### **1. Description du milieu**

- Les chasseurs-cueilleurs de Nutashkuan ont besoin de vastes étendues de terres et de mer pour maintenir leurs pratiques ancestrales.
- De nombreuses espèces prisées des Innus sont vulnérables au pétrole, notamment plusieurs oiseaux marins, la sauvagine et le saumon atlantique, le capelan, l'éperlan, la truite de mer et de nombreux crustacés.
- Il est noté que les activités des Innus de Nutashkuan se déploient d'ouest en est entre les rivières Romaine et Musquaro.
- On précise qu'il est inexact d'affirmer que la bande de 1 km en milieu marin côtier constitue *de facto* une aire protégée et on demande de préciser contre quoi les zones côtières utilisées par les nations autochtones sont protégées.
- Un manque d'information quant à l'occupation et l'utilisation traditionnelles du territoire est à combler.
- La connaissance des écosystèmes marins et littoraux, notamment des processus de fonctionnement intra et inter écosystèmes, fait défaut. Cette lacune majeure doit être mentionnée dans le rapport.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est mentionné que les aires sensibles devraient inclure les Nitassinans (la partie maritime). La classification est d'ailleurs à revoir.

#### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On mentionne que l'affirmation selon laquelle les incidences sociales négatives apparaissent négligeables est gratuite et reste à démontrer. Cette section doit faire l'objet d'une analyse plus crédible.
- On propose d'ajouter une mesure : Informer et consulter, de façon distincte et en amont, les Premières Nations innues.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Il est proposé de mettre en place un programme d'étude de l'occupation traditionnelle des Innus de Nutashkuan dans le détroit de Jacques-Cartier.
- On demande de faire référence directement à l'entente de principe d'ordre général (EPOG), laquelle prévoit que les droits ancestraux seront reconnus, confirmés et continués sur Nitassinan par le Traité et la législation de mise en vigueur.
- Il est demandé qu'une carte du Nitassinan soit explicitement présentée dans le rapport final.
- On propose que les cartes des zones de pêche de Nutashkuan soient ajoutées au rapport final.
- Au tableau 8.2, la Première Nation de Nutashkuan demande que soit ajouté l'établissement de protocoles de consultation distincte avec la Première Nation innue sur la base des ententes déjà convenues ainsi que du Guide intérimaire en matière de consultation.
- Il est spécifié que le rapport final devrait faire état de la demande de Nutashkuan voulant qu'un protocole de consultation portant sur les suites de l'EES2 soit convenu le plus rapidement possible advenant une levée du moratoire.
- La participation des autorités autochtones est demandée, spécialement pour l'élaboration des plans de mesures d'urgence, pour les activités du comité avisier, pour la délimitation formelle des aires de sensibilité, pour la démarche de protection légale d'aires marines, pour les plans des mesures d'urgence avec les communautés et pour la consultation du public par le BAPE.
- On demande de corriger le tableau 8.3 en ajoutant la date butoir de 2015 (superficie de 10 % de l'estuaire maritime du golfe en aires marines protégées).

#### **5. Autres**

- Au final, Nutashkuan considère qu'il est beaucoup trop tôt pour se positionner vis-à-vis d'une éventuelle mise en valeur des hydrocarbures.
- Le niveau de consultation et d'accommodement acceptable pour Nutashkuan, compte tenu de l'impact des activités liées aux hydrocarbures, est à son maximum. Le consentement de la Première Nation de Nutashkuan est donc requis quant à tout développement pour lequel des accommodements qui lui sont acceptables n'ont pas été négociés et convenus entre les parties.
- On propose de changer « réserve biologique » par « réserves de biodiversité ».
- Quelle est la valeur relative des ressources ?
- Il est demandé pourquoi, après tous les travaux de prospection et de forage gazier et pétrolier effectués sur l'île d'Anticosti, Nutashkuan n'a jamais été consultée.

## SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL TENU À MINGAN

Date de la séance :	22 novembre 2011
Heure :	de 14 h à 16 h 20

Endroit :	Salle communautaire de Mingan
-----------	-------------------------------

Nombre de personnes présentes :	7
---------------------------------	---

À Mingan, les impacts socio-économiques négatifs potentiels ont été évoqués dans un contexte où la communauté est déjà confrontée à des problèmes sociaux importants, notamment celui de la consommation de drogue. Des questions liées aux relations entre les communautés autochtones et le gouvernement ont également été soulevées. Des informations supplémentaires sur les activités autochtones visant à bonifier les aires sensibles ont aussi été fournies.

### **Commentaires des participants :**

#### **1. Description du milieu**

- Un participant indique qu'il existe une petite zone de pêche aux homards au sud de l'île d'Anticosti (lac Salé).
- Mention que les autochtones pratiquent la chasse à la sauvagine de Sheldrake jusqu'à Baie-Johan-Beetz, au printemps et à l'automne, de même que durant l'été.

#### **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Il est souligné que la chasse aux oiseaux migrateurs constitue une activité traditionnelle et non pas commerciale. Les zones de chasses aux oiseaux migrateurs devraient donc être considérées comme des aires sensibles.
- Les aires sensibles pour les Innus, telles que les zones de chasse à la sauvagine et aux loups marins, les endroits sacrés (p. ex. îles de Mingan) et les zones de pêche pour l'alimentation des autochtones (p. ex. fruits de mer) et pour le commerce (crabe, pétoncle, saumon, etc.) ne sont pas considérées dans l'EES2. Les autochtones possèdent plusieurs permis de pêche pour des espèces qui ne sont pas encore exploitées.

#### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- On se demande si les problèmes de drogue des jeunes observés sur les chantiers de La Romaine pourraient se reproduire avec le développement du pétrole.
- Un intervenant soutient que les impacts cumulatifs des projets sur la ressource eau devraient être discutés dans l'EES2.
- Il y a une préoccupation que les grands projets amènent des augmentations de taxe, de la prostitution et des problèmes de drogue.

#### **4. Bilans et recommandations**

- Il est demandé si TNL a mis en place des mesures recommandées dans l'EES2 avant le forage d'Old Harry.

- Questionnement à savoir si le Québec va procéder de la même manière pour les aires marines protégées qu'il le fait pour le Plan Nord, c'est-à-dire faire état de 50 % d'aires protégées, mais seulement 12 % sur la Côte-Nord.

## **5. Autres**

- On se demande pourquoi Anticosti n'est pas coordonnée avec TNL pour le projet Old Harry.
- Mention que le Québec ne devrait pas toucher à cela (hydrocarbures) si nous ne connaissons pas cela.
- On affirme que lorsque le BAPE vient ici, c'est du vrai théâtre et qu'il y a une relation incestueuse entre le MDDEP et le MRNF.
- Il est mentionné que la consultation est trop technique et devrait être vulgarisée.
- On se questionne à savoir si le développement des hydrocarbures va forcer les autochtones à abandonner des activités de pêche qu'ils sont en train de développer.
- Mention de douze communautés autochtones qui sont divisées entre le développement économique et le mode de vie traditionnel.
- On se demande quelle est la définition de l'implication autochtone pour le gouvernement du Québec. Les autochtones veulent parler au ministre.

**SYNTHESE DE L'ATELIER DE PARTAGE D'INFORMATION AVEC LES ORGANISMES  
NATIONAUX TENU À QUÉBEC**

<b>Date de la séance :</b>	<b>29 novembre 2011</b>
<b>Heure :</b>	<b>de 9 h à 16 h 20</b>

<b>Endroit :</b>	<b>Hôtel Québec</b>
------------------	---------------------

<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>15</b>
--	-----------

<b>Organismes présents :</b>	Greenpeace
	Coalition Saint-Laurent et Attention Fragîles
	Stratégies Saint-Laurent
	Société pour la nature et les parcs du Canada section Québec (SNAP Québec)
	Fondation David Suzuki
	Fédération québécoise du canot et du kayak
	Nature Québec
	Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)
	Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM)
	Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA)
	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)
	Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)
	CSN

Certains thèmes ont été couverts de manière récurrente lors de la cueillette de commentaires auprès des organismes nationaux à l'occasion d'un atelier de partage d'information tenu à Québec. Parmi ceux-ci, notons la question de la pertinence de développer des hydrocarbures ainsi que la proposition d'élargir la zone d'étude de manière à se doter d'une gestion intégrée du golfe avec les autres provinces. Plusieurs aspects liés à la conception des aires de sensibilité ont été soulevés, notamment la connectivité entre les zones, le fait que les ZIEB soient déjà constituées de plusieurs couches et que certaines zones soient tout simplement mal connues. Certaines zones sensibles supplémentaires ont aussi été identifiées et des discussions ont permis de souligner les engagements relatifs aux aires marines protégées. Au niveau de l'évaluation des effets environnementaux, plusieurs participants ont mentionné la nécessité de documenter les potentielles pertes économiques, en comparaison aux retombées économiques, ainsi que l'apport économique des activités actuelles et des services rendus par l'écosystème. Enfin, une série de recommandations ont été formulées, notamment à l'égard de l'acquisition de connaissances.

**Commentaires des participants :**

**1. Description du milieu**

- On note que les mammifères marins sont des organismes qui intègrent par leur présence beaucoup d'autres éléments de l'écosystème (p. ex. lieu d'alimentation) et servent de sentinelles pour les zones riches et diversifiées.

- On souligne une carence de connaissances, notamment sur la dynamique des glaces qui devrait être étudiée en fonction des changements climatiques, notamment en tenant compte des recherches effectuées par OURANOS.
- Les corridors migratoires des saumons gagneraient à être plus documentés, puisque le golfe est considéré comme une boîte noire pour les spécialistes du saumon.
- On indique que le portrait économique présenté est incomplet et l'étude devrait prendre en considération l'ensemble des débarquements pour les cinq provinces.
- Il est demandé si le rapport tient compte du Plan de rétablissement du béluga.
- On mentionne que les statistiques socio-économiques utilisées datent de 2009 et que les nouvelles données montrent une nette progression de la situation économique régionale, notamment en Gaspésie.
- Un participant mentionne que la carte 3.10 de l'EES2 qui illustre les permis d'exploration utilise des couleurs trop pâles qui devraient être accentuées. La carte devrait illustrer également les permis du côté de TNL.
- Il est indiqué que le rapport devrait mentionner que le développement hydroélectrique des grandes rivières modifierait le régime des glaces du Saint-Laurent.
- Référence à ajouter : rapport du Service canadien de la faune sur les oiseaux pélagiques de l'Atlantique, oiseaux très sensibles aux hydrocarbures.

## **2. Aires sensibles, contraintes et enjeux**

- Rappel que les ZIEB contiennent déjà 10 couches.
- D'autres couches, non intégrées aux ZIEB, doivent être ajoutées (p. ex : la morue).
- Il est proposé que tout le chenal Laurentien soit considéré comme zone très sensible.
- On mentionne que selon l'étude d'impact de Corridor Ressources, il y a une zone d'extrême importance à la frontière québécoise pour le sébaste et la morue.
- La nature floue et variable des limites des ZIEB doit se refléter dans le rapport indique-t-on. De plus, le traitement pour les couches des ZIEB était différent dans l'EES1, lequel « donnait » plus d'aires sensibles.
- On demande une protection uniforme des mammifères marins, lesquels sont présents partout dans le golfe.
- On recommande d'utiliser le répertoire d'aires d'intérêt produit par Pêches et Océans en juin 2002. Ce document classe le site 56, soit le golfe du Saint-Laurent dans son ensemble, comme zone de protection des sanctuaires de cétacés.
- On mentionne que même s'il y a seulement une seule couche de sensibilité, celle-ci peut-être très importante, notamment dans les cas des espèces de poissons en péril, des mammifères marins en péril et des refuges pour une espèce.
- Il est souligné que l'EES2 fait abstraction de la connectivité entre les zones sensibles et l'extérieur, qu'il y a absence d'un portrait global. Cela est spécialement le cas en considération des poissons migrateurs. Un participant souligne donc que l'ensemble de l'écosystème qui produit de la nourriture pour ces poissons doit être considéré comme sensible.
- Il est soutenu que des zones indiquées à faible sensibilité sont en réalité mal connues. Le principe de précaution devrait être appliqué lorsqu'il y a un manque important de connaissance. Un participant propose d'ajouter un niveau à la cartographie, soit « zones sans connaissances suffisantes ».

- On fait référence à une zone de 13 000 km<sup>2</sup> à protéger autour des Îles-de-la-Madeleine.
- Il est proposé d'établir des zones tampons autour des aires sensibles. Un participant souligne qu'il faudrait être attentif à leur périmètre dans le milieu marin, notamment pour les effets des levés sismiques sur les mammifères marins.
- Il est mentionné que les zones de sensibilité devraient couvrir aussi les territoires de TNL et de la Nouvelle-Écosse.
- On recommande que les secteurs potentiels de développement maricole soient pris en compte pour les aires sensibles.
- On se questionne à savoir s'il ne devrait pas avoir une pondération des composantes.
- On recommande que les données du rapport de l'ISMER sur les aires marines potentiellement à protéger prévu en 2012 soient traitées dans l'EES2.

### **3. Effets environnementaux et mesures de gestion**

- Il est proposé de chiffrer les impacts sociaux (notamment sur les pêcheries) à compenser advenant un déversement, au regard des 30 M\$ déposés en garantie, pour obtenir un portrait de la valeur réelle de l'investissement.
- On souligne que l'énoncé sur les bonnes pratiques pour les levés sismiques constitue un effort louable, mais il est remis en question à l'interne même du MPO. Il comporte plusieurs lacunes.
- On recommande que l'EES2 prenne en compte l'internalisation des coûts environnementaux : Si on discute des retombées économiques, il faut aussi discuter des pertes potentielles. Le rapport pourrait inclure un exercice de simulation des pertes économiques advenant un déversement de pétrole dans le golfe (à partir du gisement Old Harry par exemple).
- Il est affirmé que lorsque le rapport fait état d'une amélioration de la qualité de vie, ce n'est pas prouvé. On doit donc traiter des risques pour les régions concernées sur les emplois liés à la pêche, au tourisme, les incidences sur la santé de la population, etc.
- Il est spécifié que les impacts sur l'environnement du démantèlement des plateformes de forage devraient être discutés.
- Demande : pourrait-on évaluer les retombées économiques de la pêche, des services écologiques ?
- Un intervenant souligne qu'il importe de ne pas considérer uniquement la structure Old Harry, car il y a actuellement de l'exploration près de Gaspé qui est très préoccupante. Cela pourrait être très problématique pour le régime côtier et les barachois en particulier. Dans certains milieux, la superposition de projets en milieu terrestre, notamment à Anticosti, pourrait être problématique.

### **4. Bilans et recommandations**

- Mises à jour recommandées : l'interconnectivité des zones pour les mammifères marins, la population de mammifères marins de la Gaspésie, l'incohérence temporelle en ce qui est de la dynamique des glaces et les périodes de forte fréquentation des mammifères marins.
- On constate que si les opérations peuvent difficilement avoir lieu de novembre à avril en raison des conditions hivernales, et qu'elles ne devraient pas avoir lieu non plus durant la période de haute fréquentation des mammifères marins soit de mai à octobre inclusivement, il reste peu de temps disponible pour les opérations d'exploitation des hydrocarbures.

- On demande de rappeler, dans le rapport final, que le Québec a pris l'engagement de protéger 10 % de son espace maritime, alors qu'il y a moins de 1 % d'aires marines protégées actuellement.
- Note : Dans l'étude en 8.2, il est mentionné « golfe » alors que c'est de la zone d'étude qu'il s'agit (portion québécoise du golfe seulement).
- On juge qu'un certificat d'autorisation (CA) pour encadrer les levés sismiques est nettement insuffisant. Au fédéral, c'est un examen préalable. Il faut prendre en compte le cumulatif des projets de levés sismiques et un CA ne peut faire cela. Il faut que cela devienne une obligation légale à l'avenir.
- À ajouter aux recommandations sur les connaissances à acquérir : les impacts des changements climatiques dont les risques de tempête.
- Il est souligné qu'au plan légal, l'EES2 doit mentionner que la structure des offices est déficiente du côté de TNL. On doit aussi référer au rapport Wells (golfe Mexique) sur les lacunes des administrations.
- Proposition : Qu'il y ait deux types de redevances, en fonction de la nature de la ressource (non renouvelable vs renouvelable).
- On demande si un éventuel Office CQHC aurait juridiction sur la baie des Chaleurs. Sinon, est-ce que ce serait seulement le processus provincial qui s'appliquerait, lequel serait beaucoup plus rapide.
- On indique que, dans le meilleur des cas, ce n'est que de 12 à 15 % du pétrole déversé qui serait récupéré.
- Un intervenant affirme que parmi les 21 activités recommandées dans l'EES2, nous ne retrouvons pas les principes 2 et 14 de la Loi sur le développement durable.
- On recommande d'enlever l'expression « pour pallier à toutes éventualités », car cela laisse sous-entendre que l'on est en présence d'un risque zéro.
- Il est ajouté que, dans les activités recommandées, l'acquisition de connaissances devrait nécessairement précéder le développement de projets.
- On propose que l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL) soit le système utilisé pour regrouper les connaissances accessibles, dont certaines devraient être intégrées en retour d'un paiement.

## 5. Autres

- Soulignant que les termes de référence pour d'autres EES, notamment à TNL, ont été rédigés en collaboration avec le milieu (dont des associations de pêcheurs), on se demande pourquoi cela n'a pas été le cas pour l'EES2, pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation au préalable de type « balayage » (scoping)?
- De la même manière, on rappelle que l'EES sur les gaz de schiste comportait une consultation de la population sur les termes de référence et sur la pertinence d'aller de l'avant. Il est dit que cette EES permettra aussi de déterminer clairement si cette filière est acceptable ou non.
- Dans une optique de partage des connaissances, on demande si l'EES menée à TNL sera prise en compte dans le rapport final de l'EES2.
- Il est mentionné que les groupes ne sont pas assurés qu'ils seront consultés après le dépôt du rapport final. Un processus de consultation similaire à celui du BAPE, à la fin, devrait donc être prévu.
- Un intervenant souligne que, sans transcription et sans engagement de rendre publiques les mémoires, il est impossible de vérifier si les préoccupations et les nouvelles informations ont effectivement été prises en compte.

- Il est proposé qu'au principe de partage d'information on ajoute le partage de décision.
- On affirme que, même s'il y a une volonté collective de se questionner sur la pertinence de développer les hydrocarbures, cette question est occultée. On demande également s'il est inhabituel de ne pas évacuer dès le départ la possibilité de développer les hydrocarbures au regard des effets négatifs considérables. Bref, puisque l'à propos d'exploiter les hydrocarbures ne fait pas partie de l'EES2, le mandat est jugé trop restreint par les participants. L'analyse de la pertinence d'exploiter ne peut pas passer exclusivement par une EES.
- On précise qu'il faudrait l'avis de la communauté scientifique indépendante pour déterminer si les connaissances scientifiques sont suffisantes pour prendre une décision quant à aller de l'avant ou non avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe.
- Il est souligné que le choix fait dans la Stratégie énergétique du Québec de « Diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie... » ne signifie pas nécessairement que nous avons collectivement fait le choix de développer la filière des hydrocarbures. Aussi, un intervenant demande si la stratégie énergétique de 1995 a été prise en considération.
- Considérant une expertise avec les EES à l'étranger, un participant demande s'il y a une firme crédible qui serait en mesure d'intégrer environnement et développement des énergies fossiles.
- Le développement des hydrocarbures étant nouveau au Québec, on affirme avoir l'impression d'évaluer un projet à la manière des projets spécifiques devant le BAPE.
- Demande que le rapport rappelle que l'Assemblée nationale, via une motion votée unanimement, a demandé à TNL de ne pas aller de l'avant tant que l'EES n'est pas terminée au Québec.
- Pourquoi le gouvernement ne réalise pas lui-même l'ESS ? Pourquoi pas le MDDEP au lieu du MRNF ?
- On demande si le projet Old Harry sera discuté dans le rapport.
- Un participant demande si le MRNF pourra réaliser un post mortem des EES actuelles pour tirer des leçons quant aux procédures.
- À la suite du dépôt du rapport final, on demande que soient mises sur pied une commission du BAPE et une commission conjointe fédérale-provinciale pour considérer le golfe en entier. On propose que la gestion du Saint-Laurent soit faite de manière intégrée en collaboration avec les autres provinces.
- Il est recommandé que l'EES2 étudie l'importance du golfe comme puits de carbone en fonction du bilan en GES du Québec, ainsi que les autres services écologiques rendus par le golfe.
- On demande une section, dans l'EES2, sur la fracturation des puits en mer.
- Un participant demande s'ils pourront avoir accès aux présentations faites à l'occasion de l'atelier.



## ANNEXE 2

Questionnaire de la consultation en ligne



## Consultation en ligne Questions présentées sur le site Internet

### 1. Rubrique n° 1 : Description du milieu

L'objectif de cette rubrique est d'obtenir des données complémentaires liées à la description des composantes des milieux physique, biologique et humain retenues dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.

**Q1.1 :** Avez-vous des données complémentaires relatives aux différentes composantes du milieu physique identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?

- Bathymétrie et hydrographie générale (section 3.2.1) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Géologie (section 3.2.2) : Oui  Non  Si oui, veuillez préciser : \_\_\_\_\_

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Climatologie (section 3.2.3) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Glaces (section 3.2.4) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Océanographie (section 3.2.5) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Environnement sonore (section 3.2.6) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

**Q1.2 :** Avez-vous des données complémentaires relatives aux différentes composantes du milieu biologique identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?

- Végétation (section 3.3.1) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Plancton (section 3.3.2) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Invertébrés marins (section 3.3.3) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Poissons (section 3.3.4) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Mammifères marins (section 3.3.5) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Reptiles marins (section 3.3.6) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Faune aviaire (section 3.3.7) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Espèces fauniques d'intérêt particulier (section 3.3.8) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

**Q1.3 :** Avez-vous des données complémentaires relatives aux différentes composantes du milieu humain identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?

- Organisation administrative et aménagement du territoire (section 3.4.1) :  
Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Profil socioéconomique (section 3.4.2) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Profil sociosanitaire (section 3.4.3) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Pêcheries, aquaculture et chasse au phoque (section 3.4.4) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Infrastructures maritimes (section 3.4.5) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Circulation maritime (section 3.4.6) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Tourisme et récréation (section 3.4.7) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Utilisation du milieu marin et côtier par les autochtones (section 3.4.8) : Oui   
Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Patrimoine culturel et archéologie (section 3.4.9) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Paysage (section 3.4.10) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

**Q1.4** : Selon vous, y a-t-il d'autres activités ou composantes d'intérêt dans l'un ou l'autre des trois bassins étudiés qui n'ont pas été abordés dans la version préliminaire de l'EES2?

Oui  Non  Si oui, veuillez décrire (max. 150 mots) : \_\_\_\_\_

## 2. Rubrique n° 2 : Préoccupations et attentes

Le but visé par cette rubrique est, d'une part, de valider les préoccupations et les attentes qui ont été identifiées dans la version préliminaire de l'EES2 et, d'autre part, de recueillir d'autres préoccupations et attentes.

**Q2.1** : Un inventaire de la documentation disponible entre 2004 et 2010 a permis de recenser plusieurs préoccupations marquantes. Quelles sont les **cinq** thématiques qui, selon vous, traduisent le mieux vos préoccupations à l'égard de la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin et qui devraient faire l'objet d'une attention particulière dans les activités recommandées formulées?

Thématique
Les redevances
L'emploi
Le partenariat avec les communautés concernées
La protection des mammifères marins
La protection de la biodiversité
La protection des habitats sensibles
La protection de l'industrie de la pêche
Les conflits d'usages dans les zones de pêche
La protection de l'industrie touristique
La protection des paysages
Les conflits frontaliers potentiels avec les provinces maritimes
Les risques de déversements accidentels et la gestion de ces risques

**Q2.2** : Selon vous, existe-t-il d'autres thématiques traduisant des préoccupations et des attentes qui n'ont pas été identifiées dans l'EES2?

Oui  Non  Si oui, veuillez préciser lesquelles : \_\_\_\_\_

### 3. Rubrique n° 3 : Aires sensibles et contraintes physiques et techniques

L'objectif de cette rubrique est de valider et de bonifier les connaissances sur les aires sensibles et sur les contraintes physiques et techniques identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.

Rappel des définitions :

- Aire sensible : espace maritime ou côtier qui, en raison de son importance pour les activités biologiques et socioéconomiques, présente une résistance ou une fragilité particulière à la réalisation des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière.
- Contrainte physique et technique : associée à des endroits ou à des éléments qui, en raison de leur présence, augmentent le niveau de risque quant à la réalisation des activités de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.

#### ***Aires sensibles***

Pour répondre aux questions Q3.1 et Q3.2, référez-vous à la carte 5.1 qui localise les aires sensibles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.

**Q3.1** : Selon vous, est-ce que la délimitation des aires sensibles suivantes est adéquate :

- Aire de concentration d'activités de pêche : Oui  Non  Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Zone de concentration d'oiseaux : Oui  Non  Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Zone d'importance pour les mammifères marins : Oui  Non  Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Zone d'importance écologique et biologique (ZIEB) : Oui  Non   
Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

**Q3.2 :** Selon vous, existe-t-il d'autres types d'aires sensibles que celles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?

Oui  Non

Si oui, de quelle(s) composante(s) s'agit-il et pour quelles raisons? :

Composante	Description et raison	Référence

### ***Contraintes physiques et techniques***

Pour répondre aux questions Q3.3 et Q3.4, référez-vous à la carte 5.2 qui localise les contraintes physiques et techniques identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.

**Q3.3 :** Selon vous, est-ce que la délimitation des contraintes physiques et techniques suivantes est adéquate :

- Zone d'entrée d'icebergs : Oui  Non  Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Secteur de fortes pentes : Oui  Non  Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Secteur de forts courants : Oui  Non  Ne sait pas

Si non, veuillez :

a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_

b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

**Q3.4 :** Selon vous, existe-t-il d'autres types de contraintes physiques et techniques que celles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?

Oui  Non

Si oui, de quelle(s) composante(s) s'agit-il et pour quelles raisons? :

Composante	Description et raison	Référence

### ***Enjeux***

Pour répondre à question Q3.5, référez-vous aux cartes 8.1 et 8.2 qui localisent respectivement les zones de sensibilité forte, moyenne et faible ainsi que les zones de contraintes physiques et techniques fortes, moyennes, faibles ou nulles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.

**Q3.5 :** Selon vous, la répartition des zones de sensibilité et de contraintes se concilie-t-elle adéquatement avec les connaissances du milieu?

Oui  Non

Si non, préciser (max. 150 mots) : \_\_\_\_\_

## **4. Rubrique n° 4 : Effets environnementaux, mesures de gestion et effets cumulatifs**

### ***Sources d'effets environnementaux***

**Q4.1 :** Les interrelations entre les sources d'effets des activités de mise en valeur des hydrocarbures et les composantes environnementales identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2 sont présentées au tableau 6.1.

Selon vous, existe-t-il d'autres sources d'effets environnementaux que le bruit, la lumière, les émissions atmosphériques, les rejets solides et liquides, la construction et la présence des infrastructures ainsi que les déversements accidentels (tableau 6.1)?

Oui  Non

Si oui, préciser lesquelles et pourquoi : \_\_\_\_\_

### ***Effets environnementaux***

**Q4.2 :** Selon vous, existe-t-il d'autres effets environnementaux que ceux identifiés pour :

- Les levés sismiques (tableau 8.1) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les forages exploratoires et exploitation des hydrocarbures (tableau 8.2) :  
Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les retombées économiques (tableau 8.3) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les événements accidentels (tableau 8.4) : Oui  Non

Si oui, veuillez :

- a) fournir la référence : Publication  : \_\_\_\_\_ Expérience  : \_\_\_\_\_
- b) préciser brièvement (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

### ***Mesures de gestion***

**Q4.3 :** Êtes-vous en accord avec les mesures de gestion particulières proposées pour :

- Les levés sismiques (tableau 6.2) : Oui  Non

Si non, préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les forages exploratoires et exploitation des hydrocarbures (tableau 6.3) :  
Oui  Non

Si non, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les retombées économiques (tableau 6.4) : Oui  Non

Si non, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les événements accidentels (tableau 6.5) : Oui  Non

Si non, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

**Q4.4** : Selon vous, y a-t-il d'autres mesures de gestion à proposer pour :

- Les levés sismiques (tableau 6.2) : Oui  Non

Si oui, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les forages exploratoires et exploitation des hydrocarbures (tableau 6.3) :  
Oui  Non

Si oui, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les retombées économiques (tableau 6.4) : Oui  Non

Si oui, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

- Les événements accidentels (tableau 6.5) : Oui  Non

Si oui, veuillez préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

### ***Effets cumulatifs et synergiques***

Pour répondre à la question Q4.4, il convient de rappeler qu'une composante valorisée de l'environnement est un élément environnemental d'un écosystème considéré comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique.

**Q4.5** : Êtes-vous en accord avec les composantes valorisées de l'environnement (CVE) retenues pour l'analyse des effets cumulatifs et synergiques, à savoir :

- les mammifères marins;
- les ressources halieutiques liées à la pêche et à la mariculture;
- les habitats d'intérêt côtiers et marins;
- l'économie régionale?

Oui  Non

Si non, préciser : \_\_\_\_\_

## **5. Rubrique n° 5 : Bilan et recommandations préliminaires**

Le but visé par cette rubrique est de valider et de bonifier les bilans et les recommandations préliminaires présentés dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.

**Q5.1** : Le bilan des lacunes documentaires identifiées lors de la réalisation de la version préliminaire du rapport de l'EES2 est présenté au tableau 8.5. Selon vous, existe-t-il d'autres lacunes qui devraient être identifiées?

Oui  Non

Si oui, préciser (max. 50 mots) : \_\_\_\_\_

Pour répondre aux questions Q5.2 et Q5.3, il faut se référer au tableau 8.2 du document d'information en support à l'approche participative.

**Q5.2 :** Avez-vous des modifications ou des commentaires relatifs aux 24 activités recommandées proposées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?

Oui  Non

Si oui, de quelle(s) activités(s) s'agit-il et quels sont les modifications ou les commentaires? :

Activité recommandée	Description et raison
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	
16.	
17.	
18.	
19.	
20.	
21.	
22.	
23.	
24.	

**Q5.3 :** Avez-vous d'autres activités à recommander pour assurer une mise en valeur durable des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs?

Oui  Non

Si oui, de quelle(s) activités(s) s'agit-il et pour quelles raisons? :

Activité recommandée	Description et raison

**6. Autres**

**Q6.1** : Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions qui devraient être pris en compte dans la version préliminaire du rapport de l'EES2 (max. 250 mots)?



## ANNEXE 3

Tableaux statistiques – consultation en ligne



N°	Question	Section du rapport	Nbre de répondants	Oui	Non	Ne sait pas	Nbre de références / commentaires
<b>Rubrique n° 1 : Description du milieu</b>							
L'objectif de cette rubrique est d'obtenir des données complémentaires liées à la description des composantes des milieux physique, biologique et humain retenues dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.							
<b>Q1.1</b>	Avez-vous des données complémentaires relatives aux différentes composantes du <b>milieu physique</b> identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?  Oui / Non Si oui, veuillez fournir la référence : Publication / Expérience Précisez brièvement (max. 50 mots).		293	24	269	-	
	Bathymétrie et hydrographie générale	3.2.1					6
	Géologie	3.2.2					5
	Climatologie	3.2.3					3
	Glaces	3.2.4					3
	Océanographie	3.2.5					1
	Environnement sonore	3.2.6					2
<b>Q1.2</b>	Avez-vous des données complémentaires relatives aux différentes composantes du <b>milieu biologique</b> identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?  Oui / Non Si oui, veuillez fournir la référence : Publication / Expérience Précisez brièvement (max. 50 mots).		271	22	249	-	
	Végétation	3.3.1					4
	Plancton	3.3.2					3
	Invertébrés marins	3.3.3					4
	Poissons	3.3.4					7
	Mammifères marins	3.3.5					6
	Reptiles marins	3.3.6					3
	Faune aviaire	3.3.7					4
	Espèces fauniques d'intérêt particulier	3.3.8					3
<b>Q1.3</b>	Avez-vous des données complémentaires relatives aux différentes composantes du <b>milieu humain</b> identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?  Oui / Non Si oui, veuillez fournir la référence : Publication / Expérience Précisez brièvement (max. 50 mots).		258	23	235	-	
	Organisation administrative et aménagement du territoire	3.4.1					7
	Profil socioéconomique	3.4.2					4
	Profil sociosanitaire	3.4.3					3
	Pêcheries, aquaculture et chasse au phoque	3.4.4					8
	Infrastructures maritimes	3.4.5					3
	Circulation maritime	3.4.6					2
	Tourisme et récréation	3.4.7					3
	Utilisation du milieu marin et côtier par les autochtones	3.4.8					4
	Patrimoine culturel et archéologique	3.4.9					2
	Paysage	3.4.10					4
<b>Q1.4</b>	Selon vous, y a-t-il d'autres activités ou composantes d'intérêt dans l'un ou l'autre des trois bassins étudiés qui n'ont pas été abordés dans la version préliminaire du rapport d'étude de l'EES2?  Oui / Non , Si oui veuillez décrire (max. 150 mots)		172	43	129		39

N°	Question	Section du rapport	Nbre de répondants	Oui	Non	Ne sait pas	Nbre de références / commentaires
<b>Rubrique n° 2 : Préoccupations et attentes</b> <b>Le but visé par cette rubrique est, d'une part, de valider les préoccupations et les attentes qui ont été identifiées dans la version préliminaire de l'EES2 et, d'autre part, de recueillir d'autres préoccupations et attentes.</b>							
Q2.1	<p>Un inventaire de la documentation disponible entre 2004 et 2010 a permis de recenser plusieurs préoccupations marquantes. Quelles sont les cinq thématiques qui, selon vous, traduisent le mieux vos préoccupations à l'égard de la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin et qui devraient faire l'objet d'une attention particulière dans les activités recommandées formulées?</p> <p>Cochez cinq thèmes qui, selon vous, traduisent le mieux vos préoccupations et qui devraient faire l'objet d'une attention particulière.</p>		168	Nbre de fois	% du nombre de répondants		
	Les redevances			51	30,4%		
	L'emploi			23	13,7%		
	Le partenariat avec les communautés concernées			37	22,0%		
	La protection des mammifères marins			113	67,3%		
	La protection de la biodiversité			145	86,3%		
	La protection des habitats sensibles			133	79,2%		
	La protection de l'industrie de la pêche			82	48,8%		
	Les conflits d'usages dans les zones de pêche			27	16,1%		
	La protection de l'industrie touristique			50	29,8%		
	La protection des paysages			71	42,3%		
	Les conflits frontaliers potentiels avec les provinces maritimes			20	11,9%		
	Les risques de déversements accidentels et la gestion de ces risques			147	87,5%		
Q2.2	<p>Selon vous, existe-t-il d'autres thèmes qui n'ont pas été mentionnés dans la version préliminaire du rapport d'étude de l'EES2?</p> <p>Oui / Non, Si oui, veuillez préciser lesquelles:</p>		153	60	93	-	62
<b>Rubrique n° 3 : Aires sensibles et contraintes physiques et techniques</b> <b>L'objectif de cette rubrique est de valider et de bonifier les connaissances sur les aires sensibles et sur les contraintes physiques et techniques identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.</b> <b>Rappel des définitions : Aire sensible : espace maritime ou côtier qui, en raison de son importance pour les activités biologiques et socioéconomiques, présente une résistance ou une fragilité particulière à la réalisation des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière. Contraintes physique et technique : associé à des endroits ou à des éléments qui, en raison de leur présence, augmentent le niveau de risque quant à la réalisation des activités de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.</b>							
<p>Pour répondre aux questions Q3.1 et Q3.2, référez vous à la carte 5.1 qui localise les aires sensibles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.</p>							
Q3.1	<p>Selon vous, est-ce que la délimitation des aires sensibles de cette carte est adéquate?</p> <p>Oui / Non / Ne sait pas</p> <p>Si non, veuillez fournir la référence : Publication / Expérience</p> <p>Précisez brièvement (max. 50 mots).</p>	Carte 5.1	140	31	47	62	
	Aire de concentration des activités de pêche						20
	Zone de concentration d'oiseaux						12
	Zone d'importance pour les mammifères marins						20
	Zone d'importance écologique et biologique						17
Q3.2	<p>Selon vous, existe-t-il d'autres types d'aires sensibles que celles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?</p> <p>Si oui, de quelle(s) composante(s) s'agit-il et pour quelles raisons?</p>	Carte 5.1					28

N°	Question	Section du rapport	Nbre de répondants	Oui	Non	Ne sait pas	Nbre de références / commentaires
Pour répondre aux questions Q3.3 et Q3.4, référez vous à la carte 5.2 qui localise les contraintes physiques et techniques identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.							
Q3.3	Selon vous, est-ce que la délimitation des contraintes physiques et techniques représentée dans la carte 5.2 est adéquate?  Oui / Non / Ne sait pas Si non, veuillez fournir la référence : Publication / Expérience Précisez brièvement (max. 50 mots).	Carte 5.2	124	21	35	68	
	Zone d'entrée d'icebergs						10
	Secteur de fortes pentes						6
	Secteur de forts courants						9
Q3.4	Selon vous, existe-t-il d'autres types de contraintes physiques et techniques? Si oui, de quelles composantes s'agit-il et pour quelles raisons?						20
Pour répondre à la question Q3.5, référez-vous aux cartes 8.1 et 8.2 qui localisent respectivement les zones de sensibilité forte, moyenne et faible ainsi que les zones de contraintes physiques et techniques fortes, moyennes, faibles ou nulles identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.							
Q3.5	Selon vous, la répartition des zones de sensibilité et de contraintes des cartes 8.1 et 8.2 se concilie-t-elle adéquatement avec les connaissances du milieu?  Oui / Non Si non, précisez (max. 150 mots):	Cartes 8.1. et 8.2	95	37	58	-	43
<b>Rubrique n° 4 : Effets environnementaux, mesures de gestion et effets cumulatifs</b>							
Q4.1	Les interrelations entre les sources d'effets des activités de mise en valeur des hydrocarbures et les composantes environnementales identifiées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2 sont présentées au tableau 6.1.  Selon vous, existe-t-il d'autres sources d'effets environnementaux que le bruit, la lumière, les émissions atmosphériques, les rejets solides et liquides, la construction et la présence des infrastructures ainsi que les déversements accidentels?  Oui / Non, Si oui, précisez lesquelles et pourquoi:	Tableau 6.1	100	48	52	-	40
Q4.2	Selon vous, existe-t-il d'autres effets environnementaux que ceux mentionnés pour les points suivants?  Oui / Non Si oui, veuillez fournir la référence : Publication / Expérience Préciser brièvement (max. 50 mots) :		79	33	46		
	Les levés sismiques	Tableau 8.1					12
	Les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures	Tableau 8.2					11
	Les retombées économiques	Tableau 8.3					15
	Les événements accidentels	Tableau 8.4					18
Q4.3	Êtes-vous en accord avec les mesures de gestion particulières proposées pour :  Pour chaque point : Oui / Non, Si non, préciser (max. 50 mots) :						
	Les levés sismiques	Tableau 6.2	66	26	40		20
	Les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures	Tableau 6.3	66	19	44		29
	Les retombées économiques	Tableau 6.4	59	23	36		25
	Les événements accidentels	Tableau 6.5	59	22	37		24
Q4.4	Selon vous, y a-t-il d'autres mesures de gestion à proposer pour  Pour chaque point : Oui / Non, Si non, préciser (max. 50 mots) :						
	Les levés sismiques	Tableau 6.2	51	23	28		14
	Les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures	Tableau 6.3	51	22	29		17
	Les retombées économiques	Tableau 6.4	50	20	30		15
	Les événements accidentels	Tableau 6.5	50	25	25		21

N°	Question	Section du rapport	Nbre de répondants	Oui	Non	Ne sait pas	Nbre de références / commentaires
<p>Pour répondre à la question Q4.5, il convient de rappeler qu'une composante valorisée de l'environnement est un élément environnemental d'un écosystème considéré comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique.</p>							
<b>Q4.5</b>	<p>Êtes-vous d'accord avec les composantes valorisées de l'environnement (CVE) retenues pour l'analyse des effets cumulatifs et synergiques, à savoir:</p> <p>Oui / Non, Si non, préciser:</p>		64	28	36		29
	Les mammifères marins		54	31	23		15
	Les ressources halieutiques liées à la pêche et à la mariculture		52	31	21		13
	Les habitats d'intérêt côtier et marin		52	32	20		12
	L'économie régionale		51	28	23		18
<p><b>Rubrique n° 5 : Bilan et recommandations préliminaires</b></p> <p>Le but visé par cette rubrique est de valider et de bonifier les bilans et les recommandations préliminaires présentés dans la version préliminaire du rapport de l'EES2.</p>							
<b>Q5.1</b>	<p>Le bilan des lacunes documentaires identifiées lors de la réalisation de la version préliminaire du rapport de l'EES2 est présenté au tableau 8.5. Selon vous, existe-t-il d'autres lacunes que celles mentionnées de la version préliminaire du rapport d'étude de l'EES2?</p> <p>Oui / Non, Si oui, préciser (max. 50 mots):</p>		65	44	21		33
<p>Pour répondre aux questions Q5.2 et Q5.3, il faut se référer au tableau 8.2 du document d'information en support à l'approche participative.</p>							
<b>Q5.2</b>	<p>Avez-vous des modifications ou des commentaires relatifs aux <b>24 activités recommandées</b> proposées dans la version préliminaire du rapport de l'EES2?</p> <p>De quelle(s) activité(s) s'agit-il et quels sont les modifications ou les commentaires?</p>						
	1. Loi sur les hydrocarbures et mécanismes de redevances						21
	2. EES						18
	3 et 4. Loi sur la qualité de l'environnement; Énoncé et Directive-type						11
	5. Mise en place d'un cadre légal pour le golfe du Saint Laurent						14
	6. Renforcement du cadre de référence en matière de prévention et d'intervention en cas de déversement						15
	7. Optimisation des bases de données						11
	8. Formation d'un comité avisé						12
	9. Programme de recherches						12
	10. Délimitation formelle des zones de sensibilités						11
	11. Démarche de protection légale d'aires marines						11
	12. Plan des mesures d'urgence avec les communautés						9
	13. Bureau de coordination						8
	14, 15 et 16. Appel d'offres par zone; Demandes de permis d'exploration; Émission des certificats d'autorisation						10
	17 et 18. Réalisation des campagnes de levés et Réalisation de forages d'exploration						8
	19 et 20. Dépôt et publication d'un avis de projet; Consultation sur avis de projet et directive						8
	21. Réalisation d'ÉIE						8
	22. Consultation du public par le BAPE						15
	23. Autorisation d'exploiter						14
	24. Programme de contrôle						9
<b>Q5.3</b>	<p>Avez-vous d'autres activités à recommander pour assurer une mise en valeur durable des hydrocarbures dans le golfe et la baie des Chaleurs ?</p> <p>De quelle(s) activité(s) s'agit-il et pour quelles raisons?</p>						24
<b>Q6.1</b>	<p>Veillez nous faire part de tout autre commentaire ou suggestion concernant l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine (max. 250 mots).</p>						62

## ANNEXE 4

Liste des particuliers et organismes ayant transmis un mémoire



## Liste des mémoires reçus Consultation publique sur l'EES2

---

### 1. Mémoires d'organismes ou d'associations

1. Attention FragÎles
2. Club d'ornithologie des Îles-de-la-Madeleine
3. Coalition Saint-Laurent
4. Comité ZIP Baie des Chaleurs (avec la participation d'Environnement Vert Plus, du CJE Avignon Bonaventure et de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine)
5. Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
6. Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
7. Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
8. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
9. Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM)
10. Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
11. Conseil des Montagnais de Natashquan
12. Confédération des syndicats nationaux
13. CSSS des Îles
14. Fondation David Suzuki
15. La Fédération québécoise pour le saumon atlantique
16. Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
17. Les AmiEs de la Terre de Québec
18. Mi'gmawei Mawiomi
19. Mingan Island Cetacean Study
20. Nature Québec
21. Réseau d'observation de mammifères marins
22. Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
23. Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots et le Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles
24. Société pour la nature et les parcs du Canada - section de Québec
25. Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine
26. Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé
27. Stratégies Saint-Laurent (SSL), Regroupement des comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP)
28. TechnoCentre éolien
29. Tourisme Îles de la Madeleine

### 2. Mémoires déposés à titre personnel

30. Alain Carpentier
31. Catherine Chevrier-Turbide
32. Catherine Girard
33. Claudie Gagner (Les Jardins de la Mer)
34. Danièle Morin
35. Marianne Papillon
36. Raymond Gauthier
37. Stéphane Poirier (mouvement Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent)
38. Collectif (Sophie Robitaille, François Douville, Elissa Gravel, Elysa Drolet, Laurence Richard, Marie-Maude Rondeau, Mathieu Drolet, Amélie Roy, Vanessa Poulin, Mireille Dubuc, Marie-Philippe Ménard)

### **3. Mémoires basés sur le modèle de la Coalition Saint-Laurent**

- |                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 39. Alain Beauséjour          | 67. Lison Lessard                  |
| 40. Alain Gallant             | 68. Marjorie Lapierre              |
| 41. Alain Vézina              | 69. Marie-France Doucet            |
| 42. Albert Picard             | 70. Marie-Monique Giroux           |
| 43. Alexandra Herman          | 71. Marlène Potvin                 |
| 44. Alexis Boudreau           | 72. Méliane Lavoie                 |
| 45. Alice de Swarte           | 73. Mélissa Lebel                  |
| 46. Amélie Robillard          | 74. Michel Gadoury                 |
| 47. Anne Fugère               | 75. Michel St-Pierre               |
| 48. Annie Ferland             | 76. Nathalia Porowska              |
| 49. Charles Poirier           | 77. Nathan Gricks                  |
| 50. Cindy Garneau             | 78. Pascal Archambault-Bouffard    |
| 51. Clara Poissant-Lespérance | 79. Philippe Bois                  |
| 52. Danielle Haché            | 80. Pierre Cardinal                |
| 53. Diane Garneau             | 81. Richard Bourret                |
| 54. Doris Brasset             | 82. Roberto Chevarie               |
| 55. Emmanuel Trotobas         | 83. Rose Elmonde Clarke            |
| 56. Fabienne Lavoie           | 84. Sarah Bernier                  |
| 57. Félicia Lareau            | 85. Simon Habel                    |
| 58. François Tremblay         | 86. Stéphane Poirier               |
| 59. Geneviève Thibodeau       | 87. Thérèse Duchesne               |
| 60. Guillaume Lévesque        | 88. Edith Langlois (Voyages Coste) |
| 61. Isabelle Constant         | 89. William Henriques              |
| 62. Jean-Étienne Solomon      | 90. Yolande Brasset                |
| 63. Jean-Louis Marin          | 91. Yves Perron                    |
| 64. Jérémy Bouchez            | 92. Yvon Beauchamp                 |
| 65. Jocelyn Plourde           |                                    |
| 66. Leonore Weber             |                                    |

### **4. Avis personnels**

93. Nicolas Bonin

### **5. Envoi d'information et avis d'organismes**

94. Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord  
95. Commission Justice et Paix des Petites Sœurs de l'Assomption  
96. CSSS des îles  
97. Save Our Seas and Shores Coalition (x3)